Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Commission municipale du Québec

Rapport annuel 1990-1991

Québec

92-02921/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission municipale du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14680-1
ISSN : 0229-8139

© Gouvernement du Québec

Monsieur Claude Ryan
Ministre des Affaires municipales
20, avenue Chauveau
Édifice Cook-Chauveau
Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le rapport annuel de la Commission municipale du Québec pour l'exercice 1990-1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques O'Bready, avocat

Québec, juin 1991

Table des matières

Chapitre 1
Création, historique, organisation, fonctionnement et compétence de la Commission 7

1.1 Création 7

1.2 Historique 7

1.3 Compétence 8

1.4 Expédition des affaires 10

1.5 Siège social 10

1.6 Liste des membres au 31 mars 1991 11

Chapitre 2
Sommaire des activités de la Commission 13

Chapitre 3
Recommandations de la Commission à l'égard de soumissions publiques 15

Chapitre 4
Aménagement et urbanisme 17

4.1 Mandats de la Commission 17

4.2 La fonction d'enregistrement 17

4.3 Les avis de conformité 18

— Tableau I : État du processus d'aménagement des MRC au 31 mars 1991 20

— Tableau II : État du processus d'aménagement des municipalités après l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement (SA) au 31 mars 1991 - Plan (PU) et règlements (RU) d'urbanisme 22

— Tableau III : Statistiques des enregistrements pour les municipalités et les MRC du 1er avril 1990 au 31 mars 1991 (partiel) et cumulatives de 1980 au 31 mars 1991 (global) 54

Chapitre 5
Requêtes déposées à la Commission 59

5.1 Requêtes en appel des décisions du ministre de l'Environnement 59

5.2 Requêtes en appel de la part de fonctionnaires municipaux 59

5.3 Requêtes et révocations de reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières et de taxes d'affaires 63

5.3.1 Requêtes en reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières 63

5.3.2 Requêtes en révocation de reconnaissance accordée en vertu du paragraphe 10 de l'article 204 ou en vertu de l'article 208.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) 72

5.3.3 Requêtes en reconnaissance à des fins d'exemption de la taxe d'affaires 76

5.4 Requêtes en fixation du prix de vente d'eau ou du service d'égout 88

5.5 Relevé général des avis, décisions et ordonnances rendus par la CMQ sur les requêtes reçues et à la suite de la tenue d'enquêtes 89

Chapitre 6
Tutelle des municipalités 91

6.1 Mise en tutelle 91

6.2 Cessation de tutelle 91

6.3 Contrôle des municipalités en tutelle 91

6.4 Municipalités en tutelle au 1er avril 1990 92

6.5 Municipalités mises en tutelle entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991 92

6.6 Relevé général des résolutions administratives adoptées par la Commission au moment des tutelles 92

6.7 Procès-verbaux des municipalités sous tutelle 92

Chapitre 7
Administration temporaire de municipalités 93

7.1 Loi sur la Commission municipale (a. 100) 93

7.2 Relevé général des interventions (résolutions administratives) de la Commission (a. 100) 93

Chapitre 8
Les enquêtes de la Commission 95

8.1 Compétence 95

8.1.1 Pouvoir général d'enquête 95

8.1.2 Pouvoirs spéciaux d'enquête 95

8.2 Pouvoirs des enquêteurs 95

8.3 Déroulement des enquêtes 95

8.4 Aboutissement des enquêtes 95

8.5 Enquêtes terminées en cours d'exercice 96

8.6 Enquêtes en cours d'exercice 96

8.7 Enquêtes en vertu de l'article 22.2 de la Loi sur la Commission municipale 96

8.8 Enquêtes à l'égard de regroupements municipaux 96

8.9 Enquêtes en vertu de l'article 469 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 623 du Code municipal 97

8.10 Enquêtes en vertu des articles 64.1 à 64.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) **97**

8.11 Enquêtes en vertu de l'article 320 du chapitre 57 des Lois de 1987 **98**

8.12 Enquêtes en vertu de l'article 85 du chapitre 71 des Lois de 1982 **99**

8.13 Enquêtes en vertu de l'article 183 du chapitre A-19.1 des Lois du Québec **99**

Chapitre 1
Création, historique, organisation, fonctionnement et compétence de la Commission

1.1 Création

Création de la Commission municipale du Québec (CMQ), (L.Q. 1931-1932, c. 56).

Elle se compose de deux membres dont un président.

La Commission municipale a alors été dotée exclusivement de pouvoirs administratifs relatifs au contrôle et à la surveillance des finances des municipalités, des commissions scolaires et des fabriques (approbation des emprunts temporaires et à long terme, tutelle, réorganisation financière, contrôle des ventes à la suite de défaut de paiement des taxes et enquête sur l'administration financière des municipalités).

1.2 Historique

1933 Approbation des engagements de crédit.

1934 Application de la loi de la Commission municipale à la ville de Montréal.

1957 Le sous-ministre du ministère des Affaires municipales devient membre d'office de la CMQ

1962 — La CMQ demeure à trois membres, mais le sous-ministre des Affaires municipales n'en fait plus partie.

— Le droit d'appel à la Commission municipale est accordé aux greffiers, trésoriers ou secrétaires-trésoriers et chefs de police des cités et villes.

1964 Les municipalités deviennent obligées de procéder par appel d'offres avant d'accorder certains contrats et la Commission municipale est appelée à donner des avis au ministre des Affaires municipales sur les demandes d'octroi de contrat à un autre que le plus bas soumissionnaire.

1965 — Le nombre des membres passe de trois à six.

— Les emprunts des fabriques ne requièrent plus l'approbation de la CMQ.

1968 — Le gouvernement peut demander à la Commission municipale de tenir des enquêtes sur tout aspect de l'administration des municipalités et il peut les déclarer assujetties au contrôle de celle-ci.

— Le droit d'appel à la Commission municipale est accordé aux secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésoriers adjoints des municipalités régies par le Code municipal.

— Le droit d'appel des chefs de police à la CMQ est transféré à la Commission de police du Québec.

— Le droit d'appel à la Commission municipale est accordé à tous les non-salariés des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes.

1970 — La Commission municipale acquiert le pouvoir d'administrer les municipalités là où le conseil ne peut plus siéger, faute de quorum.

— Le nombre des membres passe de six à dix.

1971 La Commission municipale peut s'adresser à la Cour supérieure pour assujettir à son contrôle une municipalité où le conseil est dans l'impossibilité de fait d'administrer les affaires courantes, même si le nombre de membres pour former le quorum est suffisant.

1972 — La Commission municipale a la compétence pour accorder des exemptions de taxes foncières à certains organismes sans but lucratif.

— La Régie des eaux est abolie et ses membres deviennent membres de la Commission municipale, ce qui porte leur nombre de dix à quinze.

— La Commission municipale entend les appels des ordonnances ou des refus d'autorisation du sous-ministre de l'Environnement.

1982 Cessation de la compétence de la Commission municipale sur les commissions scolaires.

1984 La Commission nationale de l'aménagement est abolie et ses pouvoirs sont transférés à la Commission municipale.

1985 Disparition du pouvoir d'approbation des emprunts temporaires et à long terme ainsi que des engagements de crédit des municipalités par la Commission municipale.

1987 — La Commission obtient un pouvoir d'arbitrage conventionnel afin de régler les différends entre municipalités.

— La Commission peut accorder des exemptions de taxe d'affaires.

— La Commission peut fixer les tarifs des lieux d'élimination des déchets.

— La Commission peut faire enquête visant à déterminer certaines fins de mandat des élus municipaux.

1988 — La Commission entend les appels des ordonnances ou des refus d'autorisation du ministre de l'Environnement.

1989 — La Commission tient des audiences publiques à la demande du ministre des Affaires municipales sur :

— le changement de nom d'une municipalité;

— la modification d'une demande de constitution d'une municipalité;

— une demande de regroupement de municipalités;

— la modification d'une demande de regroupement de municipalités;

— une demande d'annexion de territoire;

— la modification d'une demande d'annexion de territoire.

1.3 Compétence

1.3.1 Principaux pouvoirs administratifs

1.3.1.1 Tutelle des municipalités

La Commission municipale peut s'adresser à la Cour supérieure afin de faire mettre une municipalité sous sa tutelle lorsque celle-ci n'est plus en mesure de faire face à ses obligations financières.

1.3.1.2 Assujettissement des municipalités

La Commission exerce des pouvoirs de tutelle à l'égard des municipalités assujetties à son contrôle par le gouvernement à l'occasion ou non d'une demande d'enquête sur tout ou partie de l'administration de ces municipalités ainsi qu'à la suite de la confirmation, par la Cour supérieure, d'une résolution de la Commission municipale décrétant l'assujettissement d'une municipalité lorsque le conseil est dans l'impossibilité de fait d'administrer les affaires depuis plus de trente jours, bien qu'il puisse siéger valablement.

1.3.1.3 Administration temporaire des municipalités

La Commission administre temporairement les municipalités où un conseil municipal ne peut pas siéger, faute de quorum.

1.3.1.4 Enquêtes sur l'administration financière

La Commission enquête, de sa propre initiative ou à la demande du ministre des Affaires municipales, sur l'administration financière.

1.3.1.5 Enquêtes sur tout aspect de l'administration

La Commission enquête, à la demande du gouvernement, sur tout aspect de l'administration des municipalités.

1.3.1.6 Soumissions

La Commission analyse les demandes d'autorisation des municipalités d'accorder des contrats comportant une dépense de plus de 5000 $ à d'autres que les plus bas soumissionnaires et donne son avis au ministre des Affaires municipales.

1.3.1.7 Constitution d'une municipalité

Le ministre des Affaires municipales peut demander à la Commission de tenir une audience publique portant sur la proposition de modification d'une demande de constitution en municipalité.

1.3.1.8 Changement de nom

Le ministre des Affaires municipales peut demander à la Commission de tenir une audience publique sur la demande de changement de nom d'une municipalité.

1.3.1.9 Annexion et regroupement de territoires

Le ministre des Affaires municipales peut demander à la Commission de tenir une audience publique sur une demande d'annexion de territoire ou de modification d'une telle demande ou encore sur une demande de regroupement de territoires ou sur une demande de modification de regroupement de territoires.

1.3.1.10 Avis au ministre des Affaires municipales

Le ministre des Affaires municipales peut demander l'avis de la Commission municipale avant d'approuver, d'autoriser ou de désavouer un règlement, une résolution ou un autre acte.

1.3.2 Principaux pouvoirs quasi judiciaires

1.3.2.1 Appel des hauts fonctionnaires

Les hauts fonctionnaires municipaux, c'est-à-dire tous les fonctionnaires et employés d'une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes qui sont non syndicables et les secrétaires-trésoriers ainsi que les secrétaires-trésoriers adjoints des municipalités régies par le Code municipal, peuvent en appeler à la Commission municipale de leur destitution, de leur réduction de traitement et de certaines suspensions sans traitement.

1.3.2.2 Appel des décisions du ministre de l'Environnement

Toute municipalité ou personne visée par une ordonnance émise par le ministre, à l'exception de celles visées aux articles 29 et 32.5, au deuxième alinéa de l'article 34, aux articles 35, 49.1, 57, 59, 61, 114, 114.1 et 120, peut interjeter appel de la décision devant la Commission municipale si les motifs de fait ou de droit invoqués au soutien de la décision sont erronés, si la procédure suivie est entachée d'une irrégularité grave ou si la décision n'a pas été rendue de façon impartiale.

Il en est de même dans tous les cas où le ministre refuse d'accorder, ou révoque un certificat d'autorisation, un certificat, une autorisation, une approbation autre que celle visée au troisième alinéa de l'article 31.44, une permission ou un permis, refuse de renouveler un permis, signifie un avis en vertu de l'article 31.46, fixe à moins de cinq ans la durée du renouvellement d'un permis en vertu de l'article 55, exige une modification à une demande qui lui est faite, fixe ou répartit des coûts et des frais autres que ceux visés aux articles 32.5 et 35, détermine une indemnité en vertu de l'article 61, signifie une dénégation de conformité à l'initiateur du projet, refuse de délivrer ou modifie, suspend ou révoque une attestation d'assainissement ou refuse de modifier ou de révoquer l'attestation d'assainissement à la demande de son titulaire.

Dans le cas où le ministre approuve des taux avec modification en vertu de l'article 32.9, l'exploitant peut en appeler devant la Commission municipale.

1.3.2.3 Exemption de taxes foncières

La Commission peut accorder des reconnaissances à des fins d'exemption de taxes foncières à des organismes de charité ou à certains organismes sans but lucratif. Pour être reconnus, les organismes doivent utiliser des locaux ouverts à l'usage du public à des fins culturelles, scientifiques, récréatives, charitables ou sociales.

1.3.2.4 Exemption de taxes d'affaires

La Commission peut, après consultation de la corporation municipale, exempter de la taxe d'affaires certaines activités excercées dans une place d'affaires :

- une activité exercée dans un but non lucratif principalement à des fins culturelles, scientifiques, écologiques, récréatives, charitables, sociales ou de protection des animaux dans un immeuble à l'usage du public;
- une activité administrative rattachée à la poursuite d'une activité exercée, conformément au paragraphe précédent, à des fins culturelles, scienfitiques, écologiques, récréatives, charitables ou de protection des animaux, même si cette activité administrative est exercée dans un immeuble distinct à l'usage du public ou non;
- une activité administrative rattachée à une activité exercée dans un but non lucratif, principalement en vue de la défense des intérêts ou des droits d'un groupe de personnes formé en raison de la langue, de l'origine ethnique ou nationale, de l'âge ou d'un handicap ou en vue de lutter contre une forme de discrimination illégale ou en vue de venir en aide à des personnes socialement ou économiquement défavorisées ou à des personnes opprimées.

1.3.2.5 Tarification à l'égard des lieux d'élimination des déchets

L'exploitant d'un lieu d'élimination des déchets peut exiger pour ses services soit les prix indiqués dans le tarif publié conformément à l'article 64.3 et en vigueur, soit ceux fixés par la Commission (L.R.Q., c. Q-2, a. 64.2).

Au moins 45 jours avant la date de son entrée en vigueur, l'exploitant publie son tarif ou toute modification de celui-ci dans un quotidien diffusé dans le territoire qu'il dessert ou, à défaut de quotidien diffusé dans ce territoire, dans un quotidien diffusé dans le territoire le plus rapproché.

L'exploitant publie, en même temps, un avis indiquant la date prévue de l'entrée en vigueur du tarif ou de toute modification de celui-ci en mentionnant le recours prévu à l'article 64.4 (L.R.Q., c. Q-2, a. 64.3).

La Commission peut, sur demande de toute personne ou municipalité, modifier tout ou partie des prix publiés par l'exploitant. Elle peut également enquêter sur toute question relative à cette demande.

À cette fin, la Commission possède les mêmes pouvoirs et jouit des mêmes immunités que ce qui est prévu à la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. Q-2, a. 64.4).

La demande doit être faite par écrit dans les 45 jours suivant la date de publication par l'exploitant de son tarif ou de la modification de celui-ci.

Elle est accompagnée d'une preuve de cette publication.

Le demandeur fait signifier à l'exploitant une copie de cette demande (L.R.Q., c. Q-2, a. 64.5).

Lorsqu'une demande lui est présentée, la Commission peut, sur requête d'une partie et après enquête sommaire, fixer provisoirement les prix exigibles par l'exploitant pendant la période qu'elle indique, laquelle ne peut excéder la date de prise d'effet de sa décision finale.

Toutefois, ces prix ne peuvent entrer en vigueur avant le deuxième jour qui suit celui de la signification à l'exploitant de la décision qui les fixe (L.R.Q., c. Q-2, a. 64.6).

1.3.2.6 Prix de vente de l'eau ou du service d'égout

La Commission fixe, à la demande de l'une des parties, le prix de vente de l'eau ou du service d'égout entre les municipalités à défaut d'entente entre celles-ci.

1.3.2.7 Aménagement du territoire

La Commission donne des avis sur la conformité d'un plan d'urbanisme ou d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction aux objectifs d'un schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire d'une municipalité régionale de comté, sur la conformité d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction au plan d'urbanisme d'une municipalité, ou sur la conformité d'une intervention gouvernementale aux objectifs d'un schéma d'aménagement ou aux dispositions d'un règlement de contrôle intérimaire.

Le cas échéant, la Commission donne également des avis sur la conformité d'un règlement visé à l'article 116 aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire et au plan d'urbanisme (art. 221 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).

1.3.2.8 Enquêtes sur les fins de mandat des élus

Le greffier ou secrétaire-trésorier qui se rend compte de la fin du mandat d'un membre du conseil en raison de son défaut d'assister aux séances du conseil, de son inhabilité, de la nullité de son élection ou de la dépossession de sa charge en avise par écrit, le plus tôt possible, la Commission.

La Commission, après enquête, constate ou non la fin du mandat. Elle transmet une copie de sa décision, en même temps, à la municipalité et au membre intéressé.

1.3.2.9 Arbitrage des ententes intermunicipales

La Commission peut intervenir comme arbitre dans les conflits résultant des ententes intermunicipales. Cet arbitrage ne peut intervenir qu'après l'échec d'une médiation du ministre des Affaires municipales.

1.3.2.10 Arbitrage conventionnel

Deux municipalités ou plus peuvent convenir de soumettre à l'arbitrage de la Commission un différend né ou éventuel.

Ne peut être soumis à l'arbitrage prévu à la présente section un différend qui, en vertu d'une loi, doit être décidé par une autorité autre qu'un tribunal judiciaire.

1.4 Expédition des affaires

L'expédition des affaires courantes confiées à la Commission municipale, en matière administrative, se fait au siège social.

L'expédition des affaires en matière quasi judiciaire et les auditions à des fins d'enquête se font partout au Québec, généralement, le plus près des citoyens intéressés.

Le quorum de la Commission est de deux membres et la quasi-totalité des affaires sont traitées par deux membres désignés par le président.

1.5 Siège social

Le siège social de la Commission municipale est à Québec, en vertu d'un arrêté en conseil adopté en 1932. Il est présentement situé à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
20, avenue Chauveau
5e étage de la Tour
Québec (Québec)
G1R 4J3

La Commission maintient, en outre, un bureau permanent à Montréal à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
800, boulevard de Maisonneuve Est
Bureau 1400
Montréal (Québec)
H2L 4L8

1.6 Liste des membres au 31 mars 1991

Jacques O'Bready, avocat, président
Jean-Paul Boucher, ing., vice-président
Pierre Delisle, ing., vice-président
François Mathieu, avocat, vice-président
Guy Bacon, b.s.c.
Mariette Bécotte, adm.
Lucien Caron, adm.
Rolland Dion, adm.
Jacques-W. Fortier, adm.
Claude Gélinas, avocat
Jean-Guy Gervais, adm.
Jérémie Giles, c.r.i.
Jean-Guy Houde, avocat
Odette Lapalme, avocate
Maurice Lortie, adm.
Robert Pagé, adm.
Jean-Marc Rivest, urbaniste
Marcel Robidas, adm.
Louise Sauvé-Cuerrier, adm.
Georges Vaillancourt, adm.
Secrétaire : Caroline Pouliot, notaire

Chapitre 2
Sommaire des activités de la Commission

Genre d'activité	Nombre		
	1988-1989	1989-1990	1990-1991
1. Approbations concernant les :			
— Énumérations abrégées approuvées en vertu des articles 513 de la Loi sur les cités et villes et 1027 du Code municipal	39	34	37
— Ententes approuvées et relatives à la gestion des déchets (a. 549, C.M.)	11	3	1
2. — Résolutions diverses de la Commission	35	46	49
— Résolutions diverses de la Commission relatives aux enquêtes (voir chapitre 8)	6	9	—
3. — Recommandations au ministre des Affaires municipales à l'égard de soumissions publiques (voir chapitre 3)	13	22	14
4. — Enregistrements faits en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (voir chapitre 4)	2 021	3 000	5 936
— Avis et décisions à la suite de demandes d'avis de conformité (voir sous-chapitre 4.3)	5	7	8
5. Décisions et ordonnances de la Commission au regard des pouvoirs quasi judiciaires, administratifs et d'enquête (voir chapitres 5 et 8)	406	565	534
6. Tutelles de la Commission (voir chapitre 6)			
— Résolutions administratives adoptées par la Commission pour l'administration de tutelle	80	2	22
— Procès-verbaux des municipalités analysés par la Commission	54	1	21
7. Administration temporaire de municipalités (voir chapitre 7)			
— Résolutions administratives adoptées par la Commission, en vertu de l'article 100 de sa loi constitutive	387	537	320
8. Enquêtes de la Commission (voir chapitre 8)			
— Rapports d'enquête au gouvernement sur l'administration de municipalités	1	1	2
— Rapports d'enquête au ministre à l'égard des regroupements municipaux	3	4	1
— Rapports d'enquête au ministre à l'égard des annexions municipales	—	1	—
— Autres rapports d'enquête	S.O.	S.O.	1
Total global	**3 061**	**4 232**	**6 946**

Chapitre 3
Recommandations de la Commission à l'égard de soumissions publiques

L'article 573 de la Loi sur les cités et villes et l'article 935 du Code municipal, ainsi que quelques autres dispositions législatives au même effet, exigent que l'on obtienne l'autorisation du ministre des Affaires municipales avant d'accorder un contrat à une personne autre que celle qui a présenté, dans le délai fixé, la soumission la plus basse.

Le texte de ces articles ne fait nulle mention de la Commission municipale du Québec. Toutefois, les ministres des Affaires municipales ont toujours demandé l'avis de la Commission municipale à l'égard de ce genre de demande, et ce, depuis l'introduction de cette obligation dans la loi.

La Commission municipale a fait quatorze recommandations au ministre. De ce nombre, neuf ont été agréées, une refusée et cinq ont fait l'objet d'un retrait de la part des municipalités, au cours du présent exercice.

Le tableau suivant illustre la situation pour le présent exercice et les deux exercices financiers précédents.

	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Recommandations au ministre	13	22	14
Agréées	6	8	9
Refusées	4	9	1

Nom des municipalités dont les demandes ont été agréées ou refusées, en 1990-1991, en vue de l'octroi d'un contrat à un autre que le plus bas soumissionnaire.

Demandes agréées	Demandes refusées
Charlesbourg, v	Cantley, sd
Calumet, vl	
Deux-Montagnes, v	
Duhamel, sd	
Fleurimont, sd	
Magog, v	
Pierrefonds, v	
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal*	
Thetford Mines, v	
N.B. : Retraits ou cas non visés : — Des Ruisseaux, sd — Hudson, v — Martinville, sd — Percé, v — Saint-Louis-de-Blandford, p	

* Demande formulée au cours de l'exercice précédent.

Chapitre 4
Aménagement et urbanisme

4.1 Mandats de la Commission

La Commission a essentiellement deux mandats principaux conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- la Commission est la gardienne de tous les documents d'aménagement et d'urbanisme que doivent lui acheminer aux fins d'enregistrement les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités locales et le gouvernement. La Commission doit tenir ces documents disponibles pour consultation et en délivrer copie, moyennant le tarif déterminé par le gouvernement.
- la Commission doit rendre des avis de conformité entre des documents d'aménagement et d'urbanisme lorsqu'une demande en ce sens lui est adressée.

La Commission peut ainsi être appelée à émettre un avis de conformité à la demande d'une municipalité, d'un groupe de personnes habiles à voter, ou du ministre des Affaires municipales.

Ces demandes peuvent être formulées lorsque l'une ou l'autre des situations suivantes se présente :

- une municipalité peut demander à la Commission un avis sur la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de son plan d'urbanisme ou de l'un de ses règlements d'urbanisme lorsque la municipalité régionale de comté ne délivre pas, dans le délai prévu par la loi, le certificat de conformité requis pour l'entrée en vigueur de ce plan ou règlement ou, le cas échéant, de leur modification; une telle demande peut également être adressée à la Commission à l'égard d'un règlement régissant la délivrance des permis de construction, visé à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- à la suite de l'entrée en vigueur d'un plan d'urbanisme ou d'une modification de ce plan, cinq personnes habiles à voter de la municipalité peuvent demander à la Commission un avis portant sur la conformité au plan d'urbanisme des règlements adoptés en vue de la mise en oeuvre de ce plan ou de sa modification. Une demande d'avis peut également être adressée à la Commission à l'égard de la conformité des règlements d'urbanisme adoptés en exécution d'un programme particulier d'urbanisme applicable au centre-ville ou au secteur central d'une municipalité lorsque ce programme particulier est adopté avant l'adoption d'un plan d'urbanisme et avant l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement;
- au moment de l'adoption ou, le cas échéant, de la modification, par la municipalité régionale de comté d'un règlement d'urbanisme dans un territoire non organisé, à la suite de l'entrée en vigueur de son schéma d'aménagement, trois personnes habiles à voter de ce territoire peuvent demander à la Commission un avis portant sur la conformité de ce règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
- enfin, le ministre des Affaires municipales peut demander un avis à la Commission sur la conformité d'une intervention gouvernementale projetée, si le conseil de la municipalité régionale de comté est d'opinion que l'intervention projetée n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ou aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire.

Le ministre peut également, en vertu des pouvoirs généraux qui lui sont conférés, demander à la Commission un avis portant sur la conformité de tout plan ou règlement d'urbanisme. Il peut aussi demander un avis sur la conformité des règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme d'une municipalité.

4.2 La fonction d'enregistrement

Au 31 mars 1991, la Commission avait procédé à l'enregistrement de 16 758 documents d'urbanisme et d'aménagement dont 5936 au cours de l'exercice visé par le présent rapport, comparativement à 3000 au cours de l'exercice précédent; on en retrouve le détail au tableau III.

Actuellement, toutes les MRC, la CUM et la CUQ ont adopté leur schéma d'aménagement par règlement. En consultant le tableau I État du processus d'aménagement des MRC au 31 mars 1991, on constate que, de ce nombre, il y a maintenant 92 schémas d'aménagement en vigueur sur un total de 95, en ne comptant pas la nouvelle MRC Les Collines-de-l'Outaouais.

De plus, la CRO et les MRC de Mirabel et de Laval ont également un schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le 18 juin 1987, le 22 avril 1987 et le 2 février 1990 respectivement.

La Communauté régionale de l'Outaouais (CRO) est devenue la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO) et la MRC de l'Or Blanc a changé son nom pour MRC d'Asbestos.

Le processus de modification des schémas d'aménagement après leur entrée en vigueur a été modifié en cours d'année. Alors que 79 projets de règlement modifiant le schéma d'aménagement ont été enregistrés par la CMQ, 93 modifications adoptées par règlement l'ont été au cours du présent exercice.

Actuellement, on dénombre 1140 municipalités engagées dans l'élaboration de leurs plan et règlements d'urbanisme. (voir tableau II)

4.3 Les avis de conformité

Le mécanisme des avis de conformité prévu par la loi a fonctionné de nouveau au cours de l'exercice visé au présent rapport. En effet, les MRC ont délivré et fait enregistrer au total 1628 certificats de conformité tel que prévoit l'article 44 de la loi. Dans ce nombre, on retrouve 454 certificats relatifs à des plans d'urbanisme ou à leur modification adoptés par les municipalités à la suite de l'entrée en vigueur d'un schéma et 1174 certificats relatifs aux règlements d'urbanisme en découlant.

Comme il a été mentionné plus haut dans ce document, de nombreux recours peuvent être exercés en matière de demande d'avis de conformité à la Commission municipale. **Au cours de la présente année, la Commission a été saisie de neuf demandes d'avis de conformité**, et ce, suivant les articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ci-après indiqués :

Article 37 :

— La municipalité de la paroisse de Hérouxville a demandé à la Commission un avis de conformité de son plan d'urbanisme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Mékinac.

La Commission a émis l'avis que le plan d'urbanisme de la municipalité de la paroisse de Hérouxville n'était pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Mékinac.

— La ville de Malartic a demandé à la Commission un avis de conformité de son plan d'urbanisme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or.

La Commission a émis l'avis que le plan d'urbanisme de la ville de Malartic n'était pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or.

— La Municipalité de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier a demandé à la Commission un avis de conformité de son plan d'urbanisme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de D'Autray.

La Commission a émis l'avis que le plan d'urbanisme de la municipalité de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier n'était pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de D'Autray.

— La ville de Trois-Rivières a demandé à la Commission un avis de conformité de son plan d'urbanisme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Francheville.

La Commission a émis l'avis que le plan d'urbanisme de la ville de Trois-Rivières n'était pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Francheville.

— La municipalité de La Pêche a demandé à la Commission un avis de conformité de son règlement de zonage portant le numéro 90-163 à l'égard de son plan d'urbanisme, ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais et aux dispositions de son document complémentaire.

La Commission a émis l'avis que le règlement de zonage portant le numéro 90-163 de la municipalité de La Pêche était conforme à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais et aux dispositions du document complémentaire.

Article 103 :

— Sept personnes habiles à voter de la ville de Châteauguay ont demandé à la Commission un avis de conformité du règlement portant le numéro Z-873 (amendant le règlement de zonage Z-789) à l'égard du plan d'urbanisme de la ville de Châteauguay.

La Commission n'a pas accueilli cette demande.

— Cinq personnes habiles à voter de la municipalité du canton d'Amherst ont demandé à la Commission un avis de conformité entre les règlements d'urbanisme et le plan d'urbanisme de la municipalité du canton d'Amherst.

La Commission a émis l'avis que les règlements d'urbanisme de la municipalité du canton d'Amherst étaient conformes au plan d'urbanisme de cette municipalité.

— Cinq personnes habiles à voter de la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha ont demandé à la Commission un avis de conformité entre le règlement de zonage et le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha.

La Commission n'a pas statué sur cette demande au cours du présent exercice.

— Les citoyens de la municipalité du village de Pointe-au-Pic se sont désistés de leur demande d'avis de conformité visant les plan et règlements d'urbanisme de la susdite municipalité au regard du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est.

Tableau I

État du processus d'aménagement des MRC au 31 mars 1991

Municipalité régionale de comté	Règlement de contrôle intérimaire	Résolution préparation d'un S.A.	Proposition préléminaire d'aménagement	Proposition d'aménagement	Orientations et projets du gouvernement	Version définitive du S.A.	Règlement schéma d'aménagement	Règlement schéma d'amé. en vigueur
Abitibi	83-11-28	84-01-11	85-05-08	86-07-14	86-10-10	87-03-11	87-06-30	88-10-13
Abitibi-Ouest	83-11-11	84-03-14	84-12-12	85-10-05	86-01-13	86-05-14	86-12-10	89-11-01
Acton	83-01-25	82-12-15	85-06-12	86-04-18	86-07-14	86-08-13	87-03-11	88-03-17
Antoine-Labelle	84-01-16	83-12-21	85-04-10	85-11-01	86-01-29	86-05-07	86-12-10	88-10-13
Argenteuil	84-01-05	84-01-11	85-08-14	86-02-18	86-05-16	86-08-13	87-03-11	88-06-09
Arthabaska	83-01-28	82-12-08	85-05-15	86-01-13	86-04-10	86-07-16	86-12-10	88-04-26
Asbestos	83-01-20	82-12-09	84-03-01	84-06-12	84-09-10	84-11-28	85-08-27	85-11-25
Avignon	83-03-14	82-12-14	85-10-08	86-08-25	86-11-21	86-12-09	87-06-09	88-10-13
Beauce-Sartigan	83-04-08	84-03-22	85-08-21	86-02-14	86-05-14	86-07-30	87-03-25	88-10-13
Beauharnois-Salaberry	83-02-18	83-01-05	85-08-21	86-06-06	86-09-04	86-10-15	87-03-25	88-11-23
Bécancour	83-01-24	82-12-08	84-05-16	85-04-16	85-07-12	86-07-03	87-03-18	88-02-11
Bellechasse	83-01-28	82-12-15	85-05-15	86-01-21	86-04-18	86-11-26	87-04-15	87-12-31
Bonaventure	83-03-01	83-01-05	85-10-23	86-08-01	86-10-29	87-04-15	87-07-29	88-12-20
Brome-Missisquoi	84-03-21	84-06-19	85-07-16	86-04-25	86-07-23	86-11-26	87-05-19	89-09-14
Caniapiscau	83-03-04	82-12-08	85-01-15	85-08-15	85-11-08	86-05-13	86-12-17	87-05-07
Champlain	83-09-26	83-12-20	85-06-18	85-12-05	86-03-03	86-05-06	86-09-16	87-07-29
Charlevoix	83-01-18	82-12-08	84-01-11	85-02-05	85-05-02	85-11-13	87-01-14	87-12-24
Charlevoix-Est	83-01-26	82-12-13	84-01-12	85-02-26	85-05-23	85-12-18	86-10-22	88-05-11
Coaticook	83-01-24	82-12-08	84-10-17	85-07-08	85-10-04	86-02-19	86-06-18	86-12-25
Communauté urbaine de Montréal	83-09-27	83-12-21	84-04-25	85-02-27	85-08-20	85-11-21	86-08-20	87-12-31
Communauté urbaine de Québec	—	—	—	—	—	—	85-04-01	85-10-02
D'Autray	83-01-25	82-12-08	84-09-26	85-11-27	86-[illegible]10	86-06-11	86-12-10	88-03-31
Denis-Riverin	83-01-14	82-12-08	85-02-21	86-01-06	86-04-05	86-10-27	87-03-27	89-07-05
Desjardins	83-11-25	84-02-23	86-02-05	86-12-27	87-01-20	87-04-21	87-10-14	88-10-13
Deux-Montagnes	84-01-05	84-02-29	—	86-05-05	86-07-31	86-08-27	86-12-09	88-10-13
Drummond	83-02-03	82-12-11	85-06-05	86-06-18	86-09-12	86-11-26	87-04-14	88-02-23
Francheville	83-01-13	82-11-24	84-12-12	85-08-22	85-11-19	86-06-25	86-12-11	87-12-10
Joliette	83-01-14	82-12-07	84-12-18	86-04-25	86-07-24	86-10-21	86-12-12	87-12-10
Kamouraska	83-09-22	83-12-14	85-09-11	86-05-20	86-08-18	86-11-26	87-03-24	88-05-26
L'Amiante	83-01-18	82-11-24	86-02-12	86-07-07	86-10-01	86-11-26	87-03-25	88-05-26
L'Assomption	83-08-19	83-12-12	86-02-10	86-05-15	86-08-13	86-09-09	86-12-09	88-12-21
L'Érable	83-01-18	82-12-08	84-06-13	85-01-07	85-04-03	86-02-12	87-02-11	88-03-17
L'Île-d'Orléans	84-01-04	85-09-04	86-07-09	87-05-27	87-08-04	87-12-08	88-05-03	89-09-14
L'Islet	83-01-13	82-12-09	85-01-14	85-10-02	85-12-20	86-09-08	87-02-09	88-03-30
La Côte-de-Beaupré	83-10-13	83-10-26	85-11-06	86-07-21	86-10-17	87-02-11	87-06-03	—
La Côte-de-Gaspé	83-02-21	82-12-10	85-05-15	85-11-14	86-02-10	86-08-20	87-02-25	—
La Haute-Côte-Nord	83-01-28	82-12-21	85-05-15	86-02-07	86-05-05	86-11-26	87-03-31	89-09-14
La Haute-Yamaska	83-01-14	82-12-09	84-12-13	85-09-30	85-12-23	86-09-11	87-02-12	88-10-13

Municipalité régionale de comté	Règlement de contrôle intérimaire	Résolution préparation d'un S.A.	Proposition préléminaire d'aménagement	Proposition d'aménagement	Orientations et projets du gouvernement	Version définitive du S.A.	Règlement schéma d'aménagement	Règlement schéma d'amé. en vigueur
La Jacques-Cartier	83-09-27	84-03-14	84-11-14	86-02-20	86-05-16	86-09-24	87-04-22	88-06-03
La Matapédia	83-01-14	82-12-08	83-06-08	84-04-11	84-07-04	85-05-08	86-12-10	88-05-05
La Mitis	83-02-16	82-12-13	85-08-08	86-01-22	86-04-21	86-08-11	87-01-12	89-04-05
La Nouvelle-Beauce	83-04-22	83-06-21	84-10-16	85-05-30	85-08-26	86-03-26	87-03-31	90-09-26
La Rivière-du-Nord	84-01-04	83-12-21	85-08-21	86-05-23	86-08-20	86-09-03	87-02-18	87-12-10
La Vallée-de-la-Gatineau	83-09-23	83-12-14	84-08-15	85-01-07	85-04-04	85-09-18	87-03-18	88-10-13
La Vallée-du-Richelieu	83-04-14	82-12-11	85-06-27	86-03-13	86-06-10	86-09-04	87-03-05	88-10-13
Lac-Saint-Jean-Est	83-02-21	82-12-21	85-02-19	86-01-28	86-04-24	86-06-25	86-09-16	87-04-22
Lajemmerais	83-02-11	82-12-09	85-02-14	86-02-14	86-05-14	86-08-14	86-12-11	87-08-28
Le Bas-Richelieu	83-03-15	82-12-08	85-02-13	86-05-01	86-07-29	86-10-29	87-05-13	88-10-13
Le Centre-de-la-Mauricie	83-10-14	83-12-15	85-02-27	86-03-03	86-05-30	86-09-24	87-02-14	88-03-30
Le Domaine-du-Roy	83-10-26	83-12-16	86-01-10	86-12-12	87-03-11	87-03-13	87-06-26	88-10-13
Le Fjord-du-Saguenay	83-11-28	84-01-31	85-06-11	86-03-10	86-06-06	87-02-17	87-06-09	89-09-14
Le Granit	83-02-14	82-12-09	85-01-17	86-01-30	86-04-29	86-07-30	86-12-11	88-12-14
Le Haut-Richelieu	83-01-14	82-12-08	85-05-08	86-04-16	86-07-14	86-10-08	86-12-10	88-10-13
Le Haut-Saint-François	83-01-24	82-12-09	84-04-18	84-11-27	85-02-18	85-10-16	86-03-19	86-10-02
Le Haut-Saint-Laurent	83-01-19	82-12-10	85-11-27	86-06-06	86-09-03	86-12-10	87-04-15	87-10-07
Le Haut-Saint-Maurice	83-02-10	82-12-08	84-11-28	86-01-20	86-04-17	86-09-24	86-12-10	88-03-17
Le Val-Saint-François	83-02-04	82-12-08	85-08-19	86-10-13	87-01-08	87-01-21	87-03-18	89-04-28
Les Basques	83-01-26	82-12-10	84-09-14	85-08-09	85-11-06	86-09-12	87-02-13	88-05-26
Les Chutes-de-la-Chaudière	83-08-23	83-12-13	85-10-16	86-12-17	87-03-13	87-03-31	87-06-30	88-06-16
Les Etchemins	83-01-25	82-12-09	85-06-13	85-12-13	86-03-11	86-08-21	87-02-12	88-11-23
Les Îles-de-la-Madeleine	82-01-27	81-12-09	82-04-14	82-07-19	82-10-15	87-02-19	87-09-16	88-10-13
Les Jardins-de-Napierville	83-01-24	82-12-08	85-03-13	86-07-21	86-10-18	86-12-10	87-03-30	88-06-09
Les Laurentides	84-01-05	83-12-15	85-08-08	86-02-28	86-05-28	86-08-14	87-03-12	88-06-07
Les Maskoutains	83-01-14	82-12-08	85-01-30	85-11-14	86-02-10	86-08-13	87-03-25	88-06-03
Les Moulins	83-01-20	82-12-10	85-10-08	86-07-21	86-10-17	86-12-09	87-03-10	88-09-01
Les Pays-d'en-Haut	83-09-22	83-12-08	85-07-11	86-04-21	86-07-16	86-09-11	87-03-31	88-04-26
Lotbinière	83-01-18	82-12-08	84-08-09	85-10-22	86-01-15	86-06-11	86-12-10	88-06-23
Manicouagan	83-02-18	82-12-08	85-08-21	86-02-17	86-05-17	86-08-13	87-03-25	88-05-17
Maria-Chapdelaine	83-11-15	83-12-13	85-11-12	86-07-21	86-10-16	86-12-23	87-07-14	88-10-13
Maskinongé	83-10-20	83-12-14	85-06-11	86-02-18	86-05-15	86-08-21	86-12-10	88-03-17
Matane	83-01-20	82-12-09	84-05-08	85-07-11	85-10-07	86-06-10	86-12-09	88-10-13
Matawinie	83-01-20	82-12-08	85-07-10	86-07-14	86-10-10	86-10-15	86-12-17	88-05-26

Municipalité régionale de comté	Règlement de contrôle intérimaire	Résolution préparation d'un S.A.	Proposition préléminaire d'aménagement	Proposition d'aménagement	Orientations et projets du gouvernement	Version définitive du S.A.	Règlement schéma d'aménagement	Règlement schéma d'amé. en vigueur
Mékinac	83-01-26	82-12-08	84-09-26	85-06-12	85-09-06	86-06-18	86-12-12	88-05-26
Memphrémagog	83-01-21	82-12-08	85-01-09	85-12-04	86-03-03	86-07-30	87-02-11	88-02-11
Minganie	83-02-09	82-12-10	86-07-14	86-11-19	87-02-16	87-03-06	87-05-19	88-06-16
Montcalm	83-01-21	82-11-24	85-11-27	86-06-03	86-08-29	86-10-14	87-02-26	88-06-07
Montmagny	83-01-24	82-12-07	84-10-09	85-08-05	85-11-01	86-07-08	86-12-09	87-12-23
Nicolet-Yamaska	83-01-28	82-11-24	85-02-21	86-03-03	86-05-30	86-09-18	86-12-18	87-10-02
Pabok	83-01-25	82-12-08	85-04-30	86-01-06	86-04-04	86-06-11	86-12-17	89-04-05
Papineau	83-11-08	83-12-14	85-09-11	86-03-04	86-06-04	86-07-16	86-11-26	87-04-30
Pontiac	83-11-11	83-12-19	86-03-10	86-05-28	86-08-25	86-09-04	86-12-08	88-09-13
Portneuf	83-01-20	82-12-08	85-09-30	86-07-31	86-10-28	87-02-04	87-06-29	88-10-13
Rimouski-Neigette	83-03-09	83-05-31	85-10-17	86-04-10	86-07-08	86-09-17	87-03-04	88-12-08
Rivière-du-Loup	83-01-24	82-12-08	85-04-23	86-03-07	86-06-04	86-09-18	87-02-19	88-06-09
Robert-Cliche	83-01-28	82-12-08	85-01-30	85-11-14	86-02-10	86-06-11	87-03-11	88-10-13
Roussillon	83-01-24	82-12-08	84-10-17	85-07-18	85-10-11	86-04-30	86-09-24	87-03-26
Rouville	83-01-24	82-12-08	85-02-06	85-08-12	85-11-06	86-06-18	87-02-18	89-04-05
Rouyn-Noranda	83-11-25	84-02-28	85-12-16	86-10-20	87-01-16	87-02-25	87-06-29	88-10-13
Sept-Rivières	83-01-21	82-12-02	85-07-19	86-06-02	86-08-29	86-10-14	87-01-28	88-06-23
Sherbrooke	83-03-11	83-05-31	85-04-16	86-06-09	86-09-04	86-10-28	87-05-12	88-06-07
Témiscamingue	83-10-06	83-11-23	85-07-17	86-04-09	86-07-07	86-07-16	87-03-18	—
Témiscouata	83-02-21	82-12-13	85-08-12	86-05-22	86-08-19	—	87-03-09	88-05-04
Thérèse-de-Blainville	83-01-20	82-12-08	—	85-01-11	85-04-03	86-07-16	87-03-18	87-09-04
Vallée-de-l'Or	83-11-29	83-12-13	85-03-19	86-02-17	86-05-17	86-09-09	86-12-09	89-09-22
Vaudreuil-Soulanges	83-02-17	82-12-08	85-10-03	86-06-19	86-09-16	86-11-20	87-04-28	90-05-10

Note : Les schémas d'aménagement révisés de la MRC de Mirabel, de la CRO (devenue CUO) et de la MRC de Laval sont également en vigueur depuis le 22 avril 1987, le 18 juin 1987 et le 2 février 1990 respectivement.

Tableau II

État du processus d'aménagement des municipalités après l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement (SA) au 31 mars 1991 — Plan (PU) et règlements (RU) d'urbanisme

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Acton Vale v	Acton	90-10-02	—	90-01-07	91-02-18	—	—	—
Aguanish sd	Minganie	88-08-08	—	90-08-06	90-10-01	90-10-01	90-11-06	91-12-06
Albanel sd	Maria-Chapdelaine	90-07-02	—	—	—	—	—	—
Alma v	Lac-Saint-Jean-Est	88-02-15	88-11-07	—	—	—	89-05-23	—
Amherst ct	Les Laurentides	—	90-06-04	—	90-10-02	90-10-02	90-12-03	91-01-28
Amos v	Abitibi	89-05-01	89-09-05	—	90-09-12	—	—	—
Amqui v	La Matapédia	89-08-07	89-08-07	89-11-06	89-12-14	—	90-01-03	90-02-15
Anjou v	Communauté urbaine de Montréal	—	88-12-20	—	90-10-17	—	90-06-05	—
Armagh vl	Bellechasse	89-01-09	89-05-31	89-09-06	—	—	89-09-06	89-10-30
Arntfield sd	Rouyn-Noranda	89-12-05	—	—	—	—	—	—
Arthabaska v	Arthabaska	—	88-09-07	88-10-04	88-11-24	88-11-24	88-10-04	88-11-24
Arundel ct	Les Laurentides	—	89-02-06	90-12-03	91-01-28	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Asbestos v	Asbestos	86-09-16	87-02-17	87-03-19	—	87-03-25	—	—
Ascot sd	Sherbrooke	90-08-27	90-09-17	90-11-26	—	—	—	—
Ascot Corner sd	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-09-17	88-03-07	88-05-24	—	88-08-11	88-08-26
Aston-Jonction vl	Nicolet-Yamaska	88-06-06	89-07-10	89-09-05	—	—	89-10-02	—
Aubert-Gallion sd	Beauce-Sartigan	88-12-06	90-10-02	—	—	—	—	—
Auclair sd	Témiscouata	—	90-01-10	90-03-14	90-06-11	—	90-08-23	90-10-02
Audet sd	Le Granit	—	90-07-06	90-09-07	90-09-20	—	—	90-12-05
Austin sd	Memphrémagog	89-02-06	—	89-04-10	89-05-11	—	89-04-10	89-09-14
Ayer's Cliff vl	Memphrémagog	—	—	—	90-07-12	—	—	—
Baie-Comeau v	Manicouagan	—	90-06-18	—	90-11-09	90-11-09	—	—
Baie-Johan-Beetz sd	Minganie	88-08-01	—	90-08-06	90-10-01	—	—	90-12-06
Baie-Saint-Paul v	Charlevoix	88-05-09	88-09-26	88-11-14	88-12-20	—	89-02-20	89-08-15
Baie-Saint-Paul p	Charlevoix	90-02-12	90-02-12	90-03-19	—	—	90-12-03	—
Baie-Trinité vl	Manicouagan	89-05-09	90-03-13	90-05-22	90-11-15	90-11-15	—	91-03-15
Baie-d'Urfé v	Communauté urbaine de Montréal	89-03-14	89-10-10	89-11-14	90-04-27	—	—	91-02-28
Baie-de-Shawinigan vl	Le Centre-de-la-Mauricie	90-03-05	90-03-05	90-03-29	90-04-12	90-04-12	90-03-29	90-05-10
Baie-du-Febvre sd	Nicolet-Yamaska	88-11-07	—	—	—	90-03-15	—	—
Barford ct	Coaticook	87-02-02	87-02-09	—	—	—	—	—
Barkmere v	Les Laurentides	—	—	88-12-12	89-02-08	89-02-08	—	89-03-17
Barnston ct	Coaticook	88-02-01	88-05-16	88-10-03	88-10-26	—	88-10-03	88-11-28
Barnston-Ouest sd	Coaticook	88-06-06	88-08-01	88-10-03	88-10-26	—	88-11-07	88-11-28
Barraute vl	Abitibi	90-09-04	—	—	—	—	—	—
Batiscan sd	Francheville	90-04-02	90-05-07	90-06-27	90-07-24	90-07-24	90-10-22	90-12-05
Beaconsfield v	Communauté urbaine de Montréal	—	89-10-23	90-10-09	—	—	—	—
Beauceville v	Robert-Cliche	90-08-06	—	—	—	—	—	—
Beauharnois v	Beauharnois-Salaberry	90-11-20	—	—	—	—	—	—
Beaulac vl	L'Amiante	90-04-17	90-04-17	—	90-08-13	—	—	90-09-13
Beauport v	Communauté urbaine de Québec	87-06-15	87-09-08	87-09-29	—	87-12-01	—	—
Beaux-Rivages sd	Antoine-Labelle	—	—	88-10-03	—	89-12-13	89-02-09	90-04-11
Bécancour v	Bécancour	—	91-01-07	—	—	—	—	—
Bedford ct	Brome-Missisquoi	—	90-11-05	91-01-07	91-02-19	—	—	—
Beebe Plain vl	Memphrémagog	88-05-02	88-05-09	88-09-12	88-10-20	88-10-20	88-09-12	88-12-15
Bégin sd	Le Fjord-du-Saguenay	90-04-02	—	—	—	—	—	—
Belcourt sd	Vallée-de-l'Or	89-10-02	89-10-25	90-01-08	90-05-25	90-05-25	90-08-20	90-11-02
Bellefeuille p	La Rivière-du-Nord	88-11-15	89-10-10	—	90-06-20	90-07-18	—	90-10-22
Bernières sd	Les Chutes-de-la-Chaudière	—	89-04-03	90-06-04	—	—	—	—
Bernierville vl	L'Érable	—	90-07-03	90-10-01	90-10-23	—	90-10-01	90-10-23
Berry sd	Abitibi	90-07-06	90-09-07	—	—	—	—	—
Berthier-sur-Mer p	Montmagny	88-09-06	—	—	—	90-07-11	—	—
Berthierville v	D'Autray	89-05-30	89-06-08	89-12-04	90-02-22	90-02-22	90-03-05	90-04-19
Béthanie sd	Acton	88-04-05	89-06-05	—	90-02-15	—	90-08-06	90-09-17
Biencourt sd	Témiscouata	88-10-03	90-01-24	90-04-02	90-06-20	90-06-20	90-07-05	90-09-13

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Bishopton vl	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-17	88-09-26	88-10-20	88-10-20	88-12-05	89-01-20
Black Lake v	L'Amiante	—	—	80-12-01	—	—	81-02-20	—
Blainville v	Thérèse-de-Blainville	89-04-03	90-01-22	90-03-26	—	—	—	—
Bois-des-Filion v	Thérèse-de-Blainville	—	90-05-08	—	—	—	—	—
Boisbriand v	Thérèse-de-Blainville	89-03-07	—	89-12-19	—	—	—	—
Bolton-Est sd	Memphrémagog	89-02-06	—	89-04-03	89-05-11	—	89-04-03	—
Bonaventure sd	Bonaventure	89-09-11	—	—	—	—	—	—
Bonsecours sd	Le Val-Saint-François	88-04-05	91-03-04	—	—	—	—	—
Boucher sd	Mékinac	90-03-05	90-08-06	—	90-09-20	90-09-20	90-12-03	90-11-30
Boucherville v	Lajemmerais	87-11-04	87-12-02	88-02-03	—	—	88-05-04	—
Bowman sd	Papineau	87-10-05	—	—	89-05-19	—	—	89-10-20
Brébeuf p	Les Laurentides	89-05-01	89-11-06	90-06-04	90-07-25	—	90-08-06	90-12-05
Bristol ct	Pontiac	90-01-15	—	—	—	—	—	—
Bromont v	La Haute-Yamaska	91-02-04	—	—	—	—	90-01-15	—
Brompton ct	Le Val-Saint-François	89-02-06	89-02-06	—	—	—	—	—
Brompton Gore sd	Le Val-Saint-François	89-08-07	—	—	—	—	—	—
Brossard v	Champlain	89-10-10	89-11-27	90-01-08	90-02-16	90-02-16	90-06-11	90-06-19
Brownsburg vl	Argenteuil	—	91-02-18	—	—	—	—	—
Bryson vl	Pontiac	90-04-02	—	—	—	—	—	—
Buckingham v	Communauté urbaine de l'Outaouais	—	90-08-20	—	—	90-12-06	90-12-10	—
Bury sd	Le Haut-Saint-François	87-02-09	87-08-10	88-01-04	88-06-27	—	88-09-14	88-10-25
Cabano v	Témiscouata	—	89-09-07	89-11-06	89-11-29	—	—	90-03-05
Calixa-Lavallée p	Lajemmerais	—	88-01-11	88-02-08	88-03-15	—	83-06-14	88-05-16
Calumet vl	Argenteuil	89-07-04	90-05-07	—	—	—	—	—
Candiac v	Roussillon	88-05-16	88-05-26	88-06-20	89-03-31	—	—	89-12-11
Cantley sd	Collines-de-l'Outaouais	90-11-06	—	—	—	—	—	—
Cap-Chat v	Denis-Riverin	90-09-04	—	—	—	—	—	—
Cap-Rouge v	Communauté urbaine de Québec	86-03-03	—	86-12-01	—	87-10-06	—	—
Cap-Saint-Ignace sd	Montmagny	88-09-06	—	90-05-30	—	—	—	—
Cap-Santé sd	Portneuf	90-02-05	90-05-07	90-11-12	90-01-10	—	—	—
Cap-à-l'Aigle vl	Charlevoix-Est	—	—	—	89-06-13	—	—	89-08-30
Cap-aux-Meules vl	Les Îles-de-la-Madeleine	90-02-26	—	—	—	—	—	—
Cap-de-la-Madeleine v	Francheville	89-03-06	90-03-19	90-08-20	90-09-24	—	—	—
Caplan sd	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Carignan v	La Vallée-du-Richelieu	90-07-04	90-08-01	90-10-03	—	—	—	—
Carleton v	Avignon	88-11-07	90-04-02	90-05-28	90-08-14	—	90-05-28	—
Causapscal v	La Matapédia	—	—	—	89-10-11	—	—	89-10-11
Chambord sd	Le Domaine-du-Roy	88-12-19	—	—	—	—	—	—
Champlain sd	Francheville	—	90-05-07	—	90-07-24	90-07-24	90-10-18	90-12-05
Champneuf sd	Abitibi	90-09-06	90-11-01	—	—	—	—	—
Chapeau vl	Pontiac	—	—	90-05-22	—	—	90-05-22	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Charette sd	Le Centre-de-la-Mauricie	—	90-08-20	90-10-01	90-11-15	—	—	—
Charlemagne v	L'Assomption	—	—	—	90-07-11	—	—	90-11 29
Charlesbourg v	Communauté urbaine de Québec	—	—	88-07-18	—	—	88-09-06	—
Charny v	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-02-06	91-01-21	91-03-11	—	—	91-03-11	—
Chartierville sd	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-09-01	88-02-29	88-06-27	—	88-09-12	88-12-02
Châteauguay v	Roussillon	89-01-24	89-02-07	89-03-21	—	—	—	—
Chatham ct	Argenteuil	90-06-18	90-06-18	90-07-24	—	—	91-02-04	—
Chénéville vl	Papineau	—	—	—	89-05-19	—	—	89-09-29
Chertsey ct	Matawinie	—	90-04-17	—	90-10-10	—	—	—
Chester-Est ct	Arthabaska	—	89-05-01	89-06-05	89-06-29	—	89-06-05	89-06-29
Chester-Nord sd	Arthabaska	—	88-10-03	89-03-06	89-03-21	—	89-03-06	89-03-21
Chesterville sd	Arthabaska	—	89-04-03	—	—	—	—	—
Chichester ct	Pontiac	—	—	90-05-07	—	—	90-05-07	—
Chute-Saint-Philippe sd	Antoine-Labelle	—	—	—	89-04-20	—	—	89-06-01
Chute-aux-Outardes vl	Manicouagan	89-08-14	90-03-12	90-05-14	90-10-10	—	—	—
Clarendon ct	Pontiac	—	—	90-10-30	—	—	—	—
Clermont v	Charlevoix-Est	—	90-06-19	90-08-09	90-08-29	90-08-29	90-10-09	90-11-29
Cleveland ct	Le Val-Saint-François	90-04-02	90-10-01	—	91-03-12	—	91-01-03	91-03-12
Clifton-Partie-Est ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-04	88-02-15	88-06-27	—	88-09-12	88-10-20
Cloutier sd	Rouyn-Noranda	89-12-11	—	—	—	—	—	—
Coaticook v	Coaticook	88-06-13	88-10-11	88-11-14	88-11-28	—	88-12-21	89-02-20
Compton ct	Coaticook	88-01-19	88-01-19	88-03-09	88-06-22	—	88-03-09	—
Compton vl	Coaticook	88-05-02	88-10-24	88-12-12	88-12-20	88-12-20	89-03-13	89-04-24
Compton-Station sd	Coaticook	88-05-04	88-11-02	88-12-07	88-12-20	88-12-20	82-11-03	89-04-24
Cookshire v	Le Haut-Saint-François	88-06-27	88-07-05	88-09-06	88-09-22	—	89-05-02	89-06-01
Côte-Saint-Luc c	Communauté urbaine de Montréal	89-06-05	89-12-04	90-06-18	90-10-16	90-10-16	—	—
Coteau-Station vl	Vaudreuil-Soulanges	—	—	90-07-03	90-12-04	—	90-07-03	90-12-04
Crabtree vl	Joliette	88-11-14	90-04-02	—	—	—	—	—
D'Alembert sd	Rouyn-Noranda	89-12-05	90-12-19	—	—	—	—	—
Danville v	Asbestos	86-10-14	87-03-12	87-08-26	87-10-28	87-10-28	—	89-10-25
Daveluyville vl	Arthabaska	89-02-06	89-05-01	89-06-05	89-06-29	—	89-06-05	89-06-29
Deauville vl	Sherbrooke	—	—	—	—	89-02-14	—	90-09-13
Dégelis v	Témiscouata	88-10-18	90-02-05	90-03-08	90-03-19	—	90-04-02	90-05-25
Delisle sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-05-02	—	—	—	—	—	—
Delson v	Roussillon	88-05-10	88-05-31	88-09-27	88-10-31	88-10-31	88-09-27	—
Des Ruisseaux sd	Antoine-Labelle	—	—	89-02-06	90-05-29	90-05-29	90-08-08	90-11-19
Desbiens v	Lac-Saint-Jean-Est	87-12-07	—	—	—	—	—	—
Deschaillons vl	Bécancour	—	—	88-07-05	88-08-30	—	88-11-01	88-12-01
Deschaillons-sur-Saint-Laurent vl	Bécancour	—	88-04-19	88-06-07	88-06-30	88-06-30	88-09-06	88-10-05

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Deschambault vl	Portneuf	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Deschambault sd	Portneuf	90-07-03	—	—	—	—	—	—
Deux-Montagnes v	Deux-Montagnes	90-01-11	90-03-08	—	90-07-09	90-07-09	—	90-10-10
Disraeli p	L'Amiante	90-10-22	90-11-19	90-12-17	91-01-09	—	—	—
Disraeli v	L'Amiante	90-08-06	—	90-12-03	91-01-09	—	—	—
Ditton ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-09-08	88-02-16	88-12-02	88-12-02	81-06-22	89-02-25
Dixville vl	Coaticook	87-09-02	87-09-08	87-10-19	—	88-02-18	87-10-19	—
Dollard-des-Ormeaux v	Communauté urbaine de Montréal	89-04-11	89-09-12	89-12-05	90-06-29	90-06-29	82-06-01	91-02-28
Donnacona v	Portneuf	90-02-12	90-08-13	90-10-09	90-10-22	90-10-22	90-12-10	—
Dorval c	Communauté urbaine de Montréal	—	90-04-02	90-05-28	90-08-22	90-08-22	—	—
Drummondville v	Drummond	—	—	87-05-04	—	—	—	—
Dubuisson sd	Vallée-de-l'Or	90-03-05	90-03-05	90-09-04	90-09-26	90-09-26	90-11-05	91-01-10
Dudswell ct	Le Haut-Saint-François	88-02-02	87-09-18	88-01-04	88-10-20	—	88-12-05	89-01-20
Duhamel sd	Papineau	89-07-07	89-07-07	—	89-11-29	89-11-29	90-02-02	90-03-20
Dundee ct	Le Haut-Saint-Laurent	—	88-11-07	—	89-01-12	—	—	89-05-11
Durham-Sud sd	Drummond	88-05-02	89-08-21	89-10-11	89-12-06	—	89-10-11	90-02-15
East Angus v	Le Haut-Saint-François	—	—	—	89-10-18	89-10-27	90-09-04	90-09-27
East Broughton sd	L'Amiante	90-10-09	90-10-01	90-11-05	90-12-04	—	90-11-05	91-01-09
East Broughton Station vl	L'Amiante	90-10-23	90-11-05	90-12-03	91-01-09	—	91-02-04	91-03-18
East Hereford sd	Coaticook	88-05-31	—	88-11-07	88-11-28	—	—	88-12-20
Eastman vl	Memphrémagog	88-03-07	—	90-07-03	88-10-20	—	—	—
Eaton ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-24	88-09-28	88-10-20	—	89-03-06	89-05-17
Elgin ct	Le Haut-Saint-Laurent	89-08-07	89-04-03	89-07-03	89-09-14	—	89-10-02	89-10-12
Entrelacs sd	Les Pays-d'en-Haut	—	—	89-04-14	89-06-08	—	90-03-09	89-12-20
Esprit-Saint sd	Rimouski-Neigette	—	89-02-03	89-10-06	90-03-19	—	90-06-01	90-07-12
Estérel v	Les Pays-d'en-Haut	—	89-01-13	89-12-16	90-01-11	90-01-11	90-03-09	90-05-10
Évain sd	Rouyn-Noranda	89-11-13	—	90-06-11	90-12-07	—	90-04-23	—
Farnham v	Brome-Missisquoi	—	—	—	90-01-16	90-01-16	89-05-01	90-04-17
Fassett sd	Papineau	87-10-05	—	—	89-05-19	—	—	89-11-29
Fatima sd	Les Îles-de-la-Madeleine	90-05-14	—	—	—	—	—	—
Ferme-Neuve vl	Antoine-Labelle	—	89-01-17	89-02-21	89-04-20	89-04-20	89-05-02	89-06-29
Ferme-Neuve p	Antoine-Labelle	—	—	—	89-02-09	—	—	89-04-20
Fermont v	Caniapiscau	87-08-20	89-03-13	89-05-03	89-06-19	89-06-19	89-06-12	—
Fiedmont-et-Barraute sd	Abitibi	90-11-12	—	—	—	—	—	—
Fleurimont sd	Sherbrooke	90-09-17	90-09-17	90-11-19	90-12-14	90-12-11	90-11-19	90-01-11
Fontainebleau sd	Le Haut-Saint-François	87-02-03	87-09-02	88-09-23	88-10-20	—	88-12-20	89-01-20
Fort-Coulonge vl	Pontiac	90-05-07	—	—	—	—	—	—
Fortierville vl	Bécancour	—	88-10-17	88-12-07	88-12-22	88-12-22	—	89-03-23
Fossambault-sur-le-Lac v	La Jacques-Cartier	89-03-06	—	—	90-08-15-	—	—	91-02-19
Franklin sd	Le Haut-Saint-Laurent	89-06-05	89-10-10	90-01-07	90-01-11	—	90-03-12	90-04-12

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Franquelin sd	Manicouagan	—	—	—	90-12-14	—	—	—
Frontenac sd	Le Granit	—	90-08-07	90-09-18	90-09-20	90-09-20	90-10-02	90-10-18
Gallix sd	Sept-Rivières	89-02-13	90-06-18	90-06-22	90-11-19	—	—	—
Garthby ct	L'Amiante	90-02-19	90-05-01	—	90-08-13	90-08-13	83-10-04	90-12-04
Gatineau v	Communauté urbaine de l'Outaouais	—	—	—	90-08-16	—	—	—
Gayhurst-Partie-Sud-Est ct	Le Granit	91-03-04	—	—	—	—	—	—
Godbout vl	Manicouagan	—	90-03-12	90-05-14	90-10-10	90-10-10	—	—
Godmanchester ct	Le Haut-Saint-Laurent	87-11-02	89-09-19	89-12-04	89-12-14	—	—	90-02-15
Gore ct	Argenteuil	88-07-20	—	90-02-05	—	—	90-04-02	—
Granby ct	La Haute-Yamaska	89-05-03	—	—	89-07-04	—	—	89-08-16
Granby v	La Haute-Yamaska	90-10-29	—	—	—	—	—	—
Grand-Mère v	Le Centre-de-la-Mauricie	89-08-28	90-04-02	90-05-07	90-05-10	—	90-05-07	90-06-14
Grand-Métis sd	La Mitis	—	89-07-26	90-04-03	90-09-10	90-09-10	90-10-01	90-11-28
Grand-Saint-Esprit sd	Nicolet-Yamaska	87-06-01	—	—	—	—	—	—
Grande-Entrée sd	Les Îles-de-la-Madeleine	90-02-05	—	—	—	—	—	—
Grandes-Piles vl	Mékinac	89-05-01	89-07-03	89-10-13	90-05-16	90-05-16	89-10-13	—
Grantham sd	Drummond	88-06-06	90-02-05	90-03-19	90-12-13	90-12-13	90-03-19	—
Greenfield Park v	Champlain	88-04-05	—	89-06-27	—	89-09-19	—	90-02-28
Grenville ct	Argenteuil	90-01-05	—	—	—	90-07-31	90-12-17	—
Grenville vl	Argenteuil	—	—	89-07-03	—	—	89-07-23	—
Grondines sd	Portneuf	89-02-06	—	—	—	—	—	—
Halifax-Nord ct	L'Érable	89-12-04	90-05-07	90-09-04	90-09-24	—	90-09-04	90-09-24
Halifax-Sud ct	L'Érable	89-04-05	—	89-08-02	89-09-20	—	89-08-02	89-09-20
Ham-Nord ct	Arthabaska	—	89-10-02	90-02-05	90-04-09	—	90-03-05	90-04-09
Hampden ct	Le Haut-Saint-François	—	87-09-09	88-09-12	89-02-02	—	—	89-06-01
Hampstead v	Communauté urbaine de Montréal	—	—	90-12-13	91-02-28	—	—	—
Harrington ct	Argenteuil	89-08-04	—	89-12-01	—	—	—	—
Hatley ct	Memphrémagog	88-05-12	88-05-19	88-06-28	88-08-11	—	—	88-12-15
Hatley vl	Memphrémagog	88-12-05	88-12-05	89-04-03	89-05-11	89-05-11	89-07-03	89-09-14
Haute-Mauricie sd	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	89-02-14	89-03-13	—	89-04-11	89-06-19
Havelock ct	Le Haut-Saint-Laurent	—	88-11-07	89-03-06	89-04-13	—	89-06-05	89-10-12
Havre-Saint-Pierre sd	Minganie	88-09-12	90-02-15	90-03-07	90-03-14	—	90-04-02	90-05-01
Havre-aux-Maisons sd	Les Îles-de-la-Madeleine	90-02-26	—	—	—	—	—	—
Hébertville sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-04-05	89-12-18	90-01-15	—	—	90-01-15	—
Hébertville-Station vl	Lac-Saint-Jean-Est	—	89-11-13	—	—	—	—	—
Hemmingford vl	Les Jardins-de-Napierville	88-08-02	90-01-09	—	—	—	—	—
Hemmingford ct	Les Jardins-de-Napierville	89-04-03	90-11-26	—	—	—	—	—
Henryville vl	Le Haut-Richelieu	90-11-06	—	—	—	—	—	—
Hérouxville p	Mékinac	90-02-16	90-04-02	90-05-14	90-11-30	—	—	91-03-20

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Hinchinbrook ct	Le Haut-Saint-Laurent	—	—	89-11-14	89-11-23	—	89-11-14	90-02-15
Honfleur sd	Bellechasse	—	89-02-06	89-09-05	—	—	89-10-02	89-10-30
Hope ct	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Hope Town sd	Bonaventure	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Howick vl	Le Haut-Saint-Laurent	—	—	—	—	—	—	89-10-12
Huberdeau sd	Les Laurentides	88-10-03	89-02-06	89-09-05	89-12-08	89-12-08	89-09-05	90-05-29
Hull v	Communauté urbaine de l'Outaouais	—	90-01-23	90-09-18	—	—	90-09-18	—
Huntingdon v	Le Haut-Saint-Laurent	—	—	—	—	—	—	89-01-12
Iberville v	Le Haut-Richelieu	89-12-18	—	—	—	—	—	—
Inverness ct	L'Érable	89-01-03	89-09-05	89-10-02	90-02-15	—	89-10-02	90-02-15
Inverness vl	L'Érable	89-10-02	90-02-05	90-03-05	90-03-26	—	90-04-02	90-04-20
Irlande sd	L'Amiante	90-05-07	90-10-23	—	90-12-04	—	—	91-01-09
Ivry-sur-le-Lac sd	Les Laurentides	89-06-05	90-04-03	90-06-05	90-07-25	—	90-10-23	90-12-05
Joliette v	Joliette	—	89-11-20	—	—	—	—	—
Jonquière v	Le Fjord-du-Saguenay	—	90-10-09	—	—	—	—	—
Kamouraska sd	Kamouraska	89-02-06	90-10-01	90-12-03	—	90-12-17	—	—
Kiamika ct	Antoine-Labelle	—	—	89-02-06	89-04-20	89-04-20	88-10-03	89-06-01
Kingsey ct	Drummond	88-04-05	89-10-02	89-12-14	90-02-15	90-02-15	89-12-04	90-04-17
Kingsey Falls sd	Arthabaska	—	90-09-04	90-10-01	90-12-17	—	90-10-01	90-12-17
Kinnear's Mills sd	L'Amiante	89-03-06	90-02-05	90-04-02	—	—	—	90-08-13
Kirkland v	Communauté urbaine de Montréal	—	90-02-12	90-03-26	90-06-29	90-06-29	—	91-02-28
L'Acadie sd	Le Haut-Richelieu	90-06-18	90-09-04	90-10-22	—	—	—	—
L'Ange-Gardien vl	Rouville	—	90-08-07	90-09-05	90-10-19	90-10-19	90-12-07	91-01-23
L'Annonciation vl	Antoine-Labelle	—	—	—	90-05-29	—	—	90-07-11
L'Anse-Saint-Jean sd	Le Fjord-du-Saguenay	—	—	89-12-04	90-02-13	—	—	89-12-18
L'Ascension p	Antoine-Labelle	—	—	—	90-05-29	90-05-29	—	90-11-19
L'Ascension-de-Notre-Seigneur p	Lac-Saint-Jean-Est	88-01-04	—	89-08-07	—	—	—	—
L'Assomption v	L'Assomption	89-08-14	90-04-17	90-06-18	90-07-11	—	90-06-18	90-09-26
L'Assomption p	L'Assomption	—	90-08-20	90-09-17	90-09-26	—	—	90-11-29
L'Avenir sd	Drummond	88-04-05	89-09-05	89-11-06	90-09-12	90-09-12	89-11-06	—
L'Épiphanie v	L'Assomption	90-05-14	90-07-04	—	90-09-26	90-09-26	90-09-04	90-11-29
L'Épiphanie p	L'Assomption	90-11-05	—	90-12-03	91-01-23	—	—	—
L'Île-Dorval v	Communauté urbaine de Montréal	89-11-07	90-08-29	90-09-22	91-01-08	—	—	—
L'Île-d'Anticosti sd	Minganie	88-08-01	—	—	90-10-01	—	—	91-03-04
L'Île-du-Havre-Aubert sd	Les Îles-de-la-Madeleine	90-01-08	—	—	—	—	—	—
L'Isle-Verte vl	Rivière-du-Loup	89-12-06	90-05-02	—	90-08-29	90-08-29	—	—
L'Isle-aux-Allumettes ct	Pontiac	—	—	90-05-01	—	—	90-05-01	—
L'Islet v	L'Islet	89-08-07	90-02-05	90-03-26	90-05-14	—	90-08-06	90-09-10
L'Islet-sur-Mer sd	L'Islet	90-03-13	90-02-05	90-03-29	90-05-14	—	—	90-09-10
La Baie v	Le Fjord-du-Saguenay	90-04-17	—	—	—	—	—	—
La Baleine sd	Charlevoix	—	89-11-19	89-12-11	—	—	90-04-23	90-06-20
La Bostonnais sd	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	89-03-14	89-04-17	—	89-04-17	89-08-09

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
La Conception sd	Les Laurentides	88-11-22	90-07-16	90-10-09	91-01-28	—	—	—
La Corne sd	Abitibi	90-08-06	90-12-03	—	—	—	—	—
La Doré p	Le Domaine-du-Roy	90-10-01	90-10-01	—	—	—	—	—
La Durantaye p	Bellechasse	—	89-02-06	89-08-14	—	—	89-08-14	89-10-30
La Guadeloupe vl	Beauce-Sartigan	91-01-07	—	—	—	—	—	—
La Macaza sd	Antoine-Labelle	—	89-02-06	90-03-05	90-04-11	—	90-03-05	90-05-29
La Malbaie v	Charlevoix-Est	—	90-03-12	90-04-17	90-05-10	—	90-05-14	90-06-27
La Martre sd	Denis-Riverin	90-09-04	—	—	—	—	—	—
La Morandière sd	Abitibi	90-10-09	90-11-12	—	—	—	—	—
La Motte sd	Abitibi	90-09-04	—	—	—	—	—	—
La Patrie vl	Le Haut-Saint-François	—	87-09-15	88-01-27	88-06-27	—	81-10-07	89-06-01
La Pêche sd	Collines-de-l'Outaouais	—	—	89-06-05	—	—	89-06-05	—
La Plaine p	Les Moulins	90-08-07	—	—	—	—	—	—
La Pocatière v	Kamouraska	90-10-18	90-10-01	90-10-25	—	90-11-30	90-12-04	—
La Prairie v	Roussillon	89-08-01	91-01-30	—	—	—	—	—
La Présentation p	Les Maskoutains	89-10-02	—	—	—	—	90-06-04	—
La Rédemption p	La Mitis	—	—	89-10-02	89-11-23	89-11-23	89-10-02	89-11-23
La Trinité-des-Monts p	Rimouski-Neigette	—	89-02-03	89-10-06	90-03-19	—	90-06-01	90-07
La Tuque v	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	—	89-08-09	—	—	89-09-13
La Visitation-de-Yamaska sd	Nicolet-Yamaska	88-06-06	89-07-03	89-09-05	—	89-09-21	89-11-06	—
La Visitation-de-l'Île-Dupas sd	D'Autray	—	88-04-18	89-11-06	90-02-01	90-02-01	90-02-05	90-03-21
Labelle sd	Les Laurentides	89-07-17	90-05-07	91-01-21	91-03-21	—	—	—
Labrecque sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-01-21	—	89-11-06	—	—	89-11-06	—
Lac-Beauport sd	La Jacques-Cartier	—	90-03-05	90-06-04	90-08-15	—	—	91-02-27
Lac-Brome v	Brome-Missisquoi	91-01-14	—	—	—	—	—	—
Lac-Carré vl	Les Laurentides	88-12-02	—	89-04-07	89-05-11	—	—	89-10-10
Lac-Delage v	La Jacques-Cartier	90-02-12	90-03-12	90-05-14	90-06-13	—	—	91-03-14
Lac-Drolet sd	Le Granit	—	90-07-03	90-09-05	90-09-20	90-09-20	90-10-02	90-10-18
Lac-Dufault sd	Rouyn-Noranda	89-12-12	—	—	—	—	—	—
Lac-Édouard sd	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	89-02-06	89-03-13	—	89-04-03	89-05-15
Lac-Etchemin v	Les Etchemins	—	90-11-27	91-02-26	—	—	—	—
Lac-Frontière sd	Montmagny	88-07-04	90-03-05	—	—	90-07-11	—	—
Lac-Nominingue sd	Antoine-Labelle	—	90-08-27	—	90-11-19	90-11-19	—	91-02-19
Lac-Paré p	Matawinie	—	90-04-14	—	90-07-06	90-07-06	—	—
Lac-Poulin vl	Beauce-Sartigan	89-06-13	89-06-19	89-08-08	—	—	89-08-08	—
Lac-Saguay vl	Antoine-Labelle	—	—	88-11-01	89-04-20	—	88-11-01	89-06-29
Lac-Saint-Charles sd	Communauté urbaine de Québec	87-03-02	88-04-18	88-05-09	—	88-08-29	88-11-25	—
Lac-Saint-Joseph v	La Jacques-Cartier	—	—	—	89-12-06	89-10-17	89-12-17	90-02-15
Lac-Saint-Paul sd	Antoine-Labelle	—	—	90-04-02	90-05-29	90-05-29	—	90-09-05
Lac-Simon sd	Papineau	87-09-04	88-09-09	—	89-04-25	89-04-25	89-05-12	89-06-27
Lac-Supérieur sd	Les Laurentides	—	89-02-03	—	—	—	—	—
Lac-Tremblant-Nord sd	Les Laurentides	—	—	—	88-09-13	—	—	89-02-08

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Lac-à-la-Croix sd	Lac-Saint-Jean-Est	87-12-07	90-05-07	90-07-03	—	—	90-09-04	—
Lac-à-la-Tortue sd	Le Centre-de-la-Mauricie	88-11-07	—	90-03-05	90-04-12	—	90-04-02	90-09-13
Lac-au-Saumon vl	La Matapédia	89-02-06	89-06-05	89-08-07	89-08-10	—	89-08-21	89-10-11
Lac-aux-Sables p	Mékinac	89-05-10	89-08-08	89-12-12	89-12-14	89-12-14	90-01-09	90-02-01
Lac-des-Aigles sd	Témiscouata	88-10-03	89-12-18	90-03-05	90-03-19	90-03-19	90-06-04	90-09-04
Lac-des-Écorces vl	Antoine-Labelle	—	—	89-02-06	89-04-20	89-04-20	—	89-06-01
Lac-des-Plages sd	Papineau	87-10-02	—	—	89-06-27	—	—	91-01-11
Lac-des-Seize-Îles sd	Les Pays-d'en-Haut	89-02-11	89-07-21	90-04-14	90-05-10	90-05-10	90-07-13	90-08-13
Lac-du-Cerf sd	Antoine-Labelle	—	—	—	89-04-20	89-04-20	89-05-01	89-06-01
Lachine v	Communauté urbaine de Montréal	89-12-11	90-03-26	90-05-28	90-08-22	90-08-22	—	—
Lacolle vl	Le Haut-Richelieu	89-10-03	90-09-04	—	—	—	—	—
Lafontaine vl	La Rivière-du-Nord	91-01-14	91-02-27	—	—	—	—	—
Lamarche sd	Lac-Saint-Jean-Est	87-12-07	89-09-05	89-12-04	—	—	—	—
Lambton sd	Le Granit	—	89-05-02	90-01-09	90-02-16	90-02-16	90-01-09	90-06-22
Landrienne ct	Abitibi	90-09-07	91-02-04	—	—	—	—	—
Langelier ct	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	89-02-06	89-03-13	—	89-04-03	89-05-15
Lanoraie-d'Autray sd	D'Autray	90-05-07	91-03-04	—	—	—	—	—
Lantier sd	Les Laurentides	—	—	88-12-05	88-11-29	—	89-01-03	89-03-17
LaSalle v	Communauté urbaine de Montréal	89-04-24	—	89-06-26	89-10-18	89-10-18	90-03-26	90-04-27
Laterrière v	Le Fjord-du-Saguenay	90-03-05	—	—	—	—	—	—
Launay ct	Abitibi	90-10-05	90-11-02	—	—	—	—	—
Laurier-Station vl	Lotbinière	88-10-03	89-10-10	89-11-06	—	—	89-11-06	—
Laurierville vl	L'Érable	88-06-06	89-04-03	89-06-05	89-06-20	—	89-06-05	89-06-20
Lavaltrie vl	D'Autray	90-02-05	90-03-05	90-04-02	90-05-24	90-05-24	90-11-19	—
Lawrenceville vl	Le Val-Saint-François	88-02-01	—	—	—	—	—	—
Le Bic sd	Rimouski-Neigette	—	89-05-01	—	90-03-19	—	90-03-12	90-05-17
Le Gardeur v	L'Assomption	89-09-05	89-11-20	90-01-15	90-03-28	90-03-28	90-01-15	90-07-11
Leclercville vl	Lotbinière	89-10-02	90-11-05	90-12-17	—	—	90-12-17	—
Lefebvre sd	Drummond	88-04-05	89-11-13	90-02-05	90-03-20	90-03-20	90-02-05	90-05-14
Lejeune sd	Témiscouata	—	90-01-19	90-03-02	90-03-19	—	90-05-04	90-05-25
LeMoyne v	Champlain	89-05-10	89-06-15	89-07-12	—	—	90-07-10	90-08-21
Lemieux sd	Bécancour	—	88-04-12	88-05-30	88-06-30	88-06-30	88-08-01	88-08-30
Lennoxville v	Sherbrooke	89-07-10	89-08-14	89-09-11	—	89-10-12	89-09-11	—
Léry v	Roussillon	88-05-09	89-05-01	90-03-05	—	—	—	—
Les Boules sd	La Mitis	—	90-03-01	—	—	—	—	—
Leslie-Clapham-et-Huddersfield cu	Pontiac	90-04-03	—	—	—	—	—	—
Lingwick ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-12	88-02-22	88-06-27	—	88-09-14	88-10-21
Linière vl	Beauce-Sartigan	—	91-03-04	—	—	—	—	—
Litchfield ct	Pontiac	89-12-04	90-12-03	—	—	—	—	—
Lochaber ct	Papineau	—	89-03-06	89-05-01	89-05-19	—	89-08-17	89-10-02
Lochaber-Partie-Ouest ct	Papineau	88-06-06	89-08-07	89-09-12	89-10-20	—	—	90-09-24
Longue-Pointe sd	Minganie	88-08-01	90-05-25	90-09-04	90-07-17	—	90-10-22	90-12-06

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Longueuil v	Champlain	87-02-04	89-02-15	89-05-17	—	—	89-08-16	89-10-20
Loretteville v	Communauté urbaine de Québec	—	88-09-06	—	—	—	—	—
Lorraine v	Thérèse-de-Blainville	89-10-24	89-11-16	89-12-12	—	—	—	—
Lotbinière sd	Lotbinière	89-11-06	—	—	—	—	—	—
Louiseville v	Maskinongé	—	90-08-27	90-09-26	90-11-02	—	—	—
Lyster sd	L'Érable	—	—	90-06-11	90-08-20	—	90-06-11	90-08-20
Maddington ct	Arthabaska	89-08-01	—	90-04-03	90-06-28	90-06-05	90-06-05	90-06-28
Magog v	Memphrémagog	89-11-06	89-11-20	90-02-05	90-03-15	90-03-15	90-05-22	90-07-12
Magog ct	Memphrémagog	90-11-05	90-12-17	91-01-28	91-02-14	—	—	—
Malartic v	Vallée-de-l'Or	—	—	90-07-23	91-01-23	—	—	—
Manseau vl	Bécancour	—	88-08-22	88-10-25	88-11-01	—	88-11-14	88-12-01
Maple Grove v	Beauharnois-Salaberry	90-05-01	—	—	—	—	—	—
Marbleton vl	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-25	88-09-26	88-10-20	—	88-12-06	89-01-20
Marchand sd	Antoine-Labelle	—	—	88-11-08	89-11-02	—	88-11-08	90-09-05
Maria sd	Avignon	89-05-01	89-05-01	89-06-12	89-08-08	—	89-06-12	—
Maricourt sd	Le Val-Saint-François	90-03-05	91-03-04	—	—	—	—	—
Marieville v	Rouville	90-12-03	91-02-04	—	—	—	—	—
Marsoui vl	Denis-Riverin	90-07-03	—	—	—	—	—	—
Marston ct	Le Granit	—	90-03-05	90-05-07	90-06-22	—	85-04-03	90-10-18
Martinville sd	Coaticook	88-02-01	88-07-04	88-08-15	88-09-27	88-09-27	88-08-15	88-10-26
Mascouche v	Les Moulins	89-04-04	90-01-15	—	90-03-13	90-03-13	90-05-07	90-06-27
Maskinongé vl	Maskinongé	—	89-05-03	90-09-19	90-11-02	—	—	—
Massueville vl	Le Bas-Richelieu	90-08-06	90-09-04	—	90-11-29	90-11-29	—	—
Matagami v	S.O.	90-02-13	—	90-06-07	—	—	90-06-07	—
Mayo sd	Papineau	87-10-06	89-03-20	—	89-05-19	—	89-07-04	89-08-22
McMasterville vl	La Vallée-du-Richelieu	88-11-28	—	—	—	—	—	—
McWatters sd	Rouyn-Noranda	88-12-05	—	—	—	—	—	—
Mercier v	Roussillon	89-05-09	—	—	—	—	—	—
Métabetchouan v	Lac-Saint-Jean-Est	88-04-05	89-10-16	—	—	—	89-12-04	—
Milan sd	Le Granit	—	90-04-02	90-06-04	90-06-22	90-06-22	90-07-03	90-08-21
Mille-Isles sd	Argenteuil	—	—	90-03-19	—	—	90-04-23	—
Mirabel v	Mirabel	—	—	87-05-12	—	—	—	—
Moisie v	Sept-Rivières	—	90-06-05	90-06-21	90-11-19	—	—	—
Mont-Carmel sd	Kamouraska	88-12-19	90-04-02	—	—	90-06-19	90-09-04	—
Mont-Laurier v	Antoine-Labelle	89-05-02	89-09-19	90-01-09	90-02-05	—	—	90-04-11
Mont-Lebel sd	Rimouski-Neigette	—	89-02-06	89-09-05	90-03-19	90-03-19	90-05-07	90-07-12
Mont-Rolland vl	Les Pays-d'en-Haut	—	—	—	90-08-13	—	—	90-12-13
Mont-Royal v	Communauté urbaine de Montréal	89-01-16	90-01-29	90-06-18	91-01-08	91-01-08	—	—
Mont-Saint-Hilaire v	La Vallée-du-Richelieu	89-04-03	90-08-20	90-10-01	—	—	—	—
Mont-Saint-Michel sd	Antoine-Labelle	—	88-12-05	89-02-06	89-04-20	89-04-20	—	89-06-01
Mont-Saint-Pierre vl	Denis-Riverin	90-10-01	—	—	—	—	—	—
Mont-Tremblant sd	Les Laurentides	—	—	89-08-18	89-11-30	89-11-30	87-07-10	90-12-05
Montbeillard sd	Rouyn-Noranda	89-12-05	—	—	—	—	—	—
Montcalm ct	Les Laurentides	—	—	89-08-04	89-05-11	89-10-10	89-09-01	89-11-30

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Montebello vl	Papineau	87-10-19	88-08-22	88-10-11	—	—	89-01-16	89-03-08
Montmagny v	Montmagny	88-08-01	90-06-04	90-08-06	—	—	90-08-06	—
Montpellier sd	Papineau	—	—	—	90-09-21	90-09-21	—	90-01-11
Montréal-Est v	Communauté urbaine de Montréal	89-08-21	90-03-19	90-09-17	91-01-08	91-01-08	—	—
Montréal-Nord v	Communauté urbaine de Montréal	90-12-11	—	—	—	—	—	—
Montréal-Ouest v	Communauté urbaine de Montréal	90-02-06	90-05-01	90-11-06	—	—	—	—
Morin-Heights sd	Les Pays-d'en-Haut	—	89-07-18	—	90-10-11	—	—	90-01-10
Mulgrave-et-Derry cu	Papineau	87-10-09	89-03-21	—	89-05-19	—	89-07-07	89-08-22
Namur sd	Papineau	87-12-07	—	—	89-01-20	89-01-20	89-04-14	89-06-27
Nantes sd	Le Granit	—	90-06-04	90-08-06	90-08-21	90-08-21	90-09-04	90-09-20
Natashquan ct	Minganie	88-08-01	—	90-08-06	90-10-01	—	90-09-04	—
Neuville vl	Portneuf	89-01-12	89-03-02	90-01-11	90-02-26	90-02-26	90-05-17	90-07-05
New Carlisle sd	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
New Richmond v	Bonaventure	—	89-10-02	90-10-29	90-11-29	90-11-28	91-01-21	91-03
Newport ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-09-14	88-09-06	88-09-22	—	88-12-05	88-12-02
Nicolet v	Nicolet-Yamaska	—	89-09-05	89-11-06	—	89-11-22	89-12-18	90-01-18
Nicolet-Sud sd	Nicolet-Yamaska	—	—	88-12-12	—	—	89-01-09	—
Norbertville vl	Arthabaska	—	89-03-06	89-06-05	89-06-29	—	89-06-05	89-06-29
North Hatley vl	Memphrémagog	89-10-02	90-03-05	90-07-03	91-01-10	—	—	—
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland p	Bellechasse	88-12-05	89-11-28	—	90-03-23	—	90-04-02	90-04-26
Notre-Dame-de-Bon-Secours sd	Rouville	90-10-01	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-de-Bon-Secours-Partie-Nord p	Papineau	87-10-07	89-04-05	—	89-06-27	—	—	90-01-22
Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet p	L'Islet	89-08-07	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-de-Lourdes p	Joliette	91-03-13	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-de-Lourdes p	L'Érable	—	89-09-21	—	90-03-20	—	90-06-04	90-06-21
Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham sd	Arthabaska	—	89-04-03	—	89-06-29	—	89-06-05	89-06-29
Notre-Dame-de-Montauban sd	Mékinac	89-07-14	90-03-09	90-05-11	90-05-16	—	90-07-03	90-08-16
Notre-Dame-de-Pontmain sd	Antoine-Labelle	—	89-01-03	89-05-01	89-06-01	89-06-01	89-05-01	89-06-29
Notre-Dame-de-Portneuf p	Portneuf	90-02-05	90-05-07	90-11-05	90-11-30	90-11-30	91-01-14	—
Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe p	Les Maskoutains	89-10-04	90-09-05	90-11-07	—	—	91-01-07	—
Notre-Dame-de-Stanbridge p	Brome-Missisquoi	90-06-04	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-de-la-Merci sd	Matawinie	—	—	90-08-03	90-08-24	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Notre-Dame-de-la-Paix p	Papineau	88-07-04	89-02-20	—	89-04-25	89-04-25	89-05-10	89-06-27
Notre-Dame-de-la-Salette sd	Collines-de-l'Outaouais	—	90-03-05	90-05-14	—	—	90-05-14	—
Notre-Dame-des-Monts sd	Charlevoix-Est	—	89-10-03	90-08-07	90-08-29	—	—	90-12-17
Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles p	Les Basques	89-06-07	90-09-05	90-10-03	—	—	—	—
Notre-Dame-des-Pins p	Beauce-Sartigan	90-04-02	—	90-06-04	90-11-15	—	90-06-04	—
Notre-Dame-des-Prairies p	Joliette	89-06-19	89-09-18	—	—	—	—	—
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs p	Rivière-du-Loup	—	89-06-02	—	90-07-09	—	—	90-12-14
Notre-Dame-du-Bon-Conseil p	Drummond	88-04-04	89-08-07	89-09-18	89-10-24	—	—	90-06-12
Notre-Dame-du-Bon-Conseil vl	Drummond	88-04-05	89-09-18	89-11-13	90-01-23	—	89-11-13	90-02-15
Notre-Dame-du-Lac v	Témiscouata	88-10-03	90-01-03	90-02-05	90-03-07	—	90-04-02	90-05-15
Notre-Dame-du-Laus sd	Antoine-Labelle	90-05-01	90-07-03	—	90-09-05	—	90-08-07	90-11-19
Notre-Dame-du-Mont-Carmel p	Le Centre-de-la-Mauricie	88-07-04	89-09-26	89-10-16	89-11-09	—	89-10-16	89-12-14
Notre-Dame-du-Mont-Carmel p	Le Haut-Richelieu	90-04-14	—	—	—	—	—	—
Notre-Dame-du-Portage p	Rivière-du-Loup	89-02-06	90-05-28	90-07-03	90-08-29	—	90-08-20	90-10-01
Notre-Dame-du-Rosaire sd	Montmagny	88-07-04	90-03-05	—	—	90-07-11	90-05-28	—
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun p	Lotbinière	88-10-03	90-04-03	—	—	—	—	—
Noyan sd	Le Haut-Richelieu	90-11-05	—	—	—	—	—	—
Ogden sd	Memphrémagog	—	—	—	90-11-29	—	—	—
Oka p	Deux-Montagnes	90-09-04	91-02-18	—	—	—	—	—
Oka sd	Deux-Montagnes	90-09-04	—	—	—	—	—	—
Omerville vl	Memphrémagog	—	88-02-23	88-04-06	88-05-12	—	88-04-06	88-06-09
Ormstown vl	Le Haut-Saint-Laurent	88-03-07	88-12-05	—	89-04-13	—	89-06-12	89-09-14
Outremont v	Communauté urbaine de Montréal	89-12-04	90-05-07	90-11-05	—	—	—	—
Packington p	Témiscouata	88-11-04	90-01-05	90-03-02	90-03-19	—	90-06-15	90-09-04
Padoue sd	La Mitis	89-04-07	89-08-22	90-04-06	90-06-11	—	—	90-09-10
Papineauville vl	Papineau	—	89-08-17	89-09-18	89-10-20	—	—	90-07-24
Parent vl	Le Haut-Saint-Maurice	—	—	89-02-06	89-03-13	—	89-04-10	89-05-15
Parisville p	Bécancour	—	88-03-28	88-04-21	88-05-05	88-05-05	—	88-06-30
Paspébiac-Ouest sd	Bonaventure	89-09-12	—	—	—	—	—	—
Petit-Saguenay sd	Le Fjord-du-Saguenay	—	—	89-09-18	89-10-11	—	89-09-18	—
Petite-Rivière-Saint-François sd	Charlevoix	—	89-12-11	90-03-05	—	90-04-18	90-04-21	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Philipsburg vl	Brome-Missisquoi	90-08-28	—	—	—	—	—	—
Piedmont sd	Les Pays-d'en-Haut	90-03-13	—	90-04-17	90-05-22	—	—	91-02-14
Pierrefonds v	Communauté urbaine de Montréal	88-07-11	89-06-19	89-07-24	89-10-18	—	—	90-03-02
Pierreville vl	Nicolet-Yamaska	88-06-13	89-07-17	89-09-11	—	89-09-21	89-12-11	—
Pintendre sd	Desjardins	—	90-10-22	—	—	—	—	—
Piopolis sd	Le Granit	—	90-05-07	90-06-14	90-06-22	90-06-22	90-07-09	90-08-21
Plaisance sd	Papineau	87-12-07	88-03-07	88-04-25	88-06-20	—	88-12-05	89-01-26
Plessisville v	L'Érable	89-02-20	89-03-20	89-05-01	89-05-24	—	89-05-01	89-08-15
Plessisville p	L'Érable	—	90-04-02	—	90-06-21	90-06-21	90-06-04	—
Pohénégamook v	Témiscouata	—	88-09-19	88-12-19	89-02-16	—	89-06-05	89-11-29
Pointe-Calumet vl	Deux-Montagnes	90-08-22	90-09-12	—	90-12-05	—	—	—
Pointe-Claire v	Communauté urbaine de Montréal	89-10-02	89-11-20	—	90-06-29	—	—	91-02-21
Pointe-Fortune vl	Vaudreuil-Soulanges	—	90-10-01	—	91-03-25	—	—	91-03-25
Pointe-Lebel vl	Manicouagan	89-05-09	90-02-12	90-06-11	90-11-15	90-11-15	—	91-03-15
Pointe-au-Père v	Rimouski-Neigette	—	89-04-03	89-12-04	90-03-19	—	90-06-04	90-07-12
Pointe-au-Pic vl	Charlevoix-Est	89-01-02	—	90-01-03	90-01-31	—	90-02-26	90-03-29
Pointe-aux-Outardes vl	Manicouagan	88-11-17	90-04-03	90-05-17	90-10-10	—	—	—
Pointe-aux-Trembles p	Portneuf	89-01-09	89-03-06	90-01-15	90-02-26	90-02-26	90-06-04	90-08-03
Pointe-du-Lac sd	Francheville	—	90-06-11	90-06-28	90-08-29	90-08-29	90-11-12	90-12-05
Ponsonby ct	Papineau	87-10-06	—	89-04-29	89-05-19	—	—	89-09-25
Pont-Rouge vl	Portneuf	90-02-05	90-09-04	90-10-01	90-11-30	90-11-30	91-01-14	—
Pontbriand sd	L'Amiante	89-03-06	90-02-19	90-04-09	—	—	90-04-09	90-08-13
Pontiac sd	Collines-de-l'Outaouais	—	—	—	90-08-30	—	—	—
Port-Cartier v	Sept-Rivières	89-02-13	—	90-07-09	—	—	—	—
Port-Daniel-Partie-Ouest ct	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Portage-du-Fort vl	Pontiac	90-03-07	—	—	—	—	—	—
Portneuf v	Portneuf	—	90-08-13	90-11-19	90-01-10	—	91-01-14	—
Potton ct	Memphrémagog	89-05-01	90-05-17	—	90-09-13	—	—	91-03-15
Preissac sd	Abitibi	90-08-06	—	—	—	—	—	—
Prévost sd	La Rivière-du-Nord	88-05-24	88-05-24	88-06-27	88-07-21	—	86-05-06	89-04-25
Price vl	La Mitis	—	89-05-01	89-06-19	89-08-14	89-08-14	89-06-19	89-09-12
Princeville v	L'Érable	88-10-03	89-01-16	—	89-02-15	—	89-02-06	89-03-14
Princeville p	L'Érable	—	—	89-05-18	89-06-20	—	—	89-06-20
Racine sd	Le Val-Saint-François	89-06-06	—	—	—	—	—	—
Ragueneau p	Manicouagan	88-11-14	90-02-12	90-03-20	90-06-13	—	91-02-11	90-03-15
Rainville sd	Brome-Missisquoi	—	90-05-07	—	90-08-21	90-08-27	90-10-01	90-10-18
Rapides-des-Joachims sd	Pontiac	90-03-06	—	—	—	—	—	—
Rawdon vl	Matawinie	89-01-10	89-01-24	89-03-06	89-03-09	—	89-04-18	89-05-12
Repentigny v	L'Assomption	90-10-01	91-01-21	—	—	—	—	—
Richelieu v	Rouville	—	91-02-04	—	—	—	—	—
Rimouski-Est vl	Rimouski-Neigette	—	89-08-01	—	90-03-19	90-03-19	90-03-19	90-03-19
Ripon vl	Papineau	—	89-04-05	—	89-06-27	—	—	89-11-29
Ripon ct	Papineau	—	89-06-28	89-08-02	89-10-20	—	89-10-24	90-01-22

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Risborough-et-Partie-de-Marlow cu	Le Granit	—	90-04-03	90-06-05	90-06-22	90-06-22	90-08-07	91-03-21
Rivière-Blanche sd	L'Amiante	90-10-22	90-11-05	90-12-03	91-01-09	—	91-01-21	91-02-19
Rivière-Bleue sd	Témiscouata	—	—	—	90-09-14	—	—	90-12-18
Rivière-Éternité sd	Le Fjord-du-Saguenay	91-02-04	—	—	—	—	—	—
Rivière-Héva sd	Vallée-de-l'Or	90-09-04	—	90-11-05	91-01-23	—	—	91-02-26
Rivière-Malbaie sd	Charlevoix-Est	90-02-13	90-02-13	90-05-08	90-05-10	—	90-05-08	90-05-30
Rivière-Ouelle sd	Kamouraska	88-11-14	90-10-01	90-11-21	—	90-12-03	91-02-04	—
Rivière-Pentecôte sd	Sept-Rivières	89-03-08	90-06-13	90-06-22	91-02-25	—	—	—
Rivière-Saint-Jean sd	Minganie	88-08-01	90-05-23	90-08-06	90-10-01	90-10-01	90-09-04	90-12-06
Rivière-à-Claude sd	Denis-Riverin	90-06-08	—	—	—	—	—	—
Rivière-à-Pierre sd	Portneuf	90-01-08	91-02-04	91-03-04	—	—	—	—
Rivière-au-Tonnerre sd	Minganie	—	90-05-22	90-07-03	90-07-17	—	90-08-06	90-10-01
Rivière-du-Gouffre sd	Charlevoix	89-11-06	90-09-04	90-09-28	—	—	—	—
Rivière-du-Loup v	Rivière-du-Loup	89-03-13	91-01-14	91-02-18	—	—	91-03-25	—
Robertsonville vl	L'Amiante	89-02-08	—	89-03-06	89-08-16	—	89-03-06	89-08-16
Rochebaucourt sd	Abitibi	90-11-05	90-12-03	—	—	—	—	—
Rollet sd	Rouyn-Noranda	89-12-06	—	—	—	—	—	—
Rosemère v	Thérèse-de-Blainville	89-05-08	—	—	—	—	—	—
Rouyn-Noranda v	Rouyn-Noranda	90-02-12	90-04-23	90-07-09	90-08-23	90-08-23	90-10-12	91-01-22
Roxboro v	Communauté urbaine de Montréal	89-08-07	—	89-12-11	90-06-29	—	—	—
Roxton ct	Acton	89-03-06	—	—	91-01-18	—	—	—
Roxton Falls vl	Acton	88-04-05	89-08-14	90-03-13	90-10-22	—	90-10-22	90-12-05
Roxton Pond vl	La Haute-Yamaska	90-10-01	—	90-12-10	91-01-11	—	—	—
Roxton Pond p	La Haute-Yamaska	91-01-08	—	—	—	—	—	—
Sacré-Coeur-de-Crabtree sd	Joliette	89-01-09	89-11-06	—	90-01-15	90-01-15	90-06-11	90-07-27
Sacré-Coeur-de-Jésus p	L'Amiante	—	90-04-02	90-06-04	—	—	90-07-02	90-08-13
Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud p	L'Amiante	90-04-02	—	90-07-03	90-08-13	90-08-08	90-09-04	90-10-15
Saint-Adalbert sd	L'Islet	—	90-02-05	90-03-30	90-05-14	—	91-09-21	90-09-10
Saint-Adelphe p	Mékinac	89-09-05	90-01-03	90-04-09	90-04-18	90-04-18	90-06-04	90-06-20
Saint-Adolphe-d'Howard sd	Les Pays-d'en-Haut	89-01-23	89-02-06	—	89-07-13	89-07-13	—	89-10-13
Saint-Adrien sd	Asbestos	—	87-03-17	87-06-16	87-08-26	87-08-26	—	—
Saint-Adrien-d'Irlande sd	L'Amiante	90-04-02	90-04-02	90-07-03	90-08-13	90-08-08	90-09-04	90-10-10
Saint-Agapit sd	Lotbinière	90-02-05	90-05-07	90-06-04	—	—	—	—
Saint-Aimé p	Le Bas-Richelieu	90-06-18	90-07-03	—	90-09-21	90-09-21	91-03-04	—
Saint-Aimé-des-Lacs sd	Charlevoix-Est	—	—	—	90-05-10	—	—	90-06-27
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sd	Antoine-Labelle	—	89-03-22	89-05-01	89-06-01	89-06-01	—	89-06-29

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Alban vl	Portneuf	90-02-05	90-11-05	91-02-04	91-03-07	—	—	—
Saint-Alban p	Portneuf	90-02-12	90-10-15	90-12-10	91-01-10	—	—	91-03-07
Saint-Albert-de-Warwick p	Arthabaska	—	90-06-04	90-08-06	90-09-28	—	90-08-06	90-09-28
Saint-Alexandre sd	Le Haut-Richelieu	90-02-05	90-03-05	90-05-01	90-12-21	90-12-21	90-05-28	—
Saint-Alexandre p	Kamouraska	—	90-06-04	90-10-01	—	90-12-03	91-02-20	—
Saint-Alexandre-des-Lacs p	La Matapédia	—	88-10-04	—	88-12-14	—	89-02-07	89-02-08
Saint-Alexis p	Montcalm	90-04-23	90-04-23	90-05-23	90-07-12	90-07-12	86-10-14	91-01-17
Saint-Alexis-des-Monts p	Maskinongé	89-06-05	90-06-14	90-09-10	90-10-26	—	90-01-07	91-02-19
Saint-Alfred sd	Robert-Cliche	—	89-09-05	—	90-09-19	—	—	90-09-19
Saint-Alphonse sd	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Alphonse-de-Rodriguez sd	Matawinie	—	89-11-13	—	90-03-15	90-03-15	90-06-11	90-12-05
Saint-Amable sd	Lajemmerais	89-02-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Ambroise sd	Le Fjord-du-Saguenay	—	—	89-10-02	89-10-11	—	89-10-02	—
Saint-Ambroise-de-Kildare p	Joliette	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Anaclet-de-Lessard p	Rimouski-Neigette	—	89-04-03	—	90-03-19	90-03-19	90-04-09	90-05-04
Saint-André sd	Kamouraska	89-01-09	90-10-10	—	—	—	—	—
Saint-André-Avellin p	Papineau	87-10-01	88-10-17	88-12-01	89-01-20	—	—	89-04-25
Saint-André-Avellin vl	Papineau	87-10-05	88-09-19	88-12-05	89-01-20	—	—	89-04-25
Saint-André-Est vl	Argenteuil	90-08-30	90-08-30	—	—	90-12-04	—	—
Saint-André-d'Acton p	Acton	—	—	—	90-10-16	—	—	90-10-16
Saint-André-d'Argenteuil p	Argenteuil	90-08-30	90-08-30	—	—	90-12-04	—	—
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean vl	Le Domaine-du-Roy	90-09-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Ange-Gardien p	Rouville	—	90-11-05	—	91-03-25	—	—	—
Saint-Anicet p	Le Haut-Saint-Laurent	—	88-03-07	88-09-06	—	—	—	89-02-09
Saint-Anselme vl	Bellechasse	—	90-03-06	85-04-02	—	—	90-06-06	90-06-13
Saint-Anselme p	Bellechasse	—	—	—	90-04-26	90-04-26	85-04-18	90-06-15
Saint-Antoine v	La Rivière-du-Nord	—	—	89-11-06	90-09-24	—	—	91-01-21
Saint-Antoine-de-Lavaltrie p	D'Autray	89-06-12	90-03-12	—	—	—	—	
Saint-Antoine-de-Tilly p	Lotbinière	—	91-01-14	—	—	—	—	—
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues p	Montmagny	—	90-03-06	—	—	90-07-11	—	—
Saint-Antonin p	Rivière-du-Loup	89-04-03	90-08-16	90-11-12	90-12-11	90-12-11	91-02-11	—
Saint-Apollinaire sd	Lotbinière	89-12-12	—	—	—	—	—	—
Saint-Arsène p	Rivière-du-Loup	89-02-06	—	—	—	—	—	
Saint-Athanase p	Le Haut-Richelieu	90-03-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Athanase sd	Témiscouata	—	90-06-04	—	90-09-14	90-09-14	—	90-12-18
Saint-Aubert sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	90-03-26	90-05-14	—	90-08-06	90-09-10

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Augustin-de-Desmaures p	Communauté urbaine de Québec	—	—	87-07-06	—	—	—	—
Saint-Augustin-de-Woburn p	Le Granit	—	89-02-06	89-04-03	89-05-30	89-05-30	89-04-03	89-10-23
Saint-Barnabé p	Les Maskoutains	89-04-04	89-08-14	89-11-07	—	90-02-19	90-04-03	—
Saint-Barnabé p	Maskinongé	—	—	90-09-04	91-03-18	—	—	—
Saint-Barthélemy p	D'Autray	—	89-12-04	90-02-05	90-03-21	—	—	90-05-03
Saint-Basile p	Portneuf	90-02-05	90-08-06	90-11-05	90-11-30	—	90-12-03	91-03-07
Saint-Basile-Sud vl	Portneuf	90-02-19	—	—	—	—	—	—
Saint-Basile-le-Grand v	La Vallée-du-Richelieu	90-11-19	—	—	—	—	—	—
Saint-Benjamin sd	Les Etchemins	90-07-06	90-10-19	91-02-15	—	—	—	—
Saint-Benoît-Joseph-Labre p	La Matapédia	—	88-08-02	88-10-04	88-10-12	—	88-11-01	88-12-14
Saint-Benoît-Labre p	Beauce-Sartigan	—	90-11-05	90-01-07	91-01-30	—	—	—
Saint-Bernard-Partie-Sud p	Les Maskoutains	89-06-05	90-04-02	90-11-05	—	—	—	—
Saint-Bernard-de l'Isle-aux Coudres sd	Charlevoix	87-05-04	89-11-13	89-12-04	—	—	90-01-27	
Saint-Blaise p	Le Haut-Richelieu	90-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Bonaventure p	Drummond	88-04-05	89-11-20	90-02-05	90-03-20	90-03-20	90-02-05	90-08-15
Saint-Boniface-de-Shawinigan vl	Le Centre-de-la-Mauricie	89-09-05	90-03-05	90-03-29	90-04-12	—	90-03-29	90-05-10
Saint-Bruno sd	Lac-Saint-Jean-Est	87-12-21	—	—	—	—	—	—
Saint-Bruno-de-Kamouraska sd	Kamouraska	88-12-05	90-04-17	90-07-03	—	90-08-1	90-10-01	—
Saint-Bruno-de-Montarville v	La Vallée-du-Richelieu	90-02-06	90-11-06	90-12-18	—	—	—	—
Saint-Cajetan-d'Armagh p	Bellechasse	89-01-10	89-05-31	89-08-08	89-12-05	89-12-05	89-08-08	90-03-15
Saint-Calixte sd	Montcalm	90-03-05	90-03-05	90-06-04	90-10-17	—	—	—
Saint-Camille ct	Asbestos	86-10-06	87-02-26	87-06-18	87-08-26	87-08-26	—	—
Saint-Camille-de-Lellis p	Les Etchemins	90-07-03	90-10-01	90-11-20	—	—	91-02-04	—
Saint-Casimir sd	Portneuf	90-01-08	91-02-11	—	—	—	—	—
Saint-Casimir p	Portneuf	90-02-13	90-04-02	90-11-05	90-11-30	90-12-03	91-03-07	
Saint-Célestin sd	Nicolet-Yamaska	—	89-08-07	89-09-05	—	89-09-21	89-10-17	—
Saint-Célestin vl	Nicolet-Yamaska	—	—	89-02-06	89-03-02	—	87-05-05	—
Saint-Césaire v	Rouville	—	—	89-08-21	—	—	—	
Saint-Césaire p	Rouville	91-03-11	—	—	—	—	—	—
Saint-Charles p	La Vallée-du-Richelieu	89-04-17	—	—	—	—	—	—
Saint-Charles vl	Bellechasse	—	89-04-03	89-05-01	89-08-24	—	—	89-09-27
Saint-Charles-Boromée p	Bellechasse	—	89-04-04	89-05-23	89-08-24	—	89-05-23	89-09-27
Saint-Charles-Borromée sd	Joliette	89-02-06	89-10-23	90-01-08	90-01-17	—	—	—
Saint-Charles-Garnier p	La Mitis	—	89-08-24	90-03-16	—	—	90-05-25	90-06-26
Saint-Charles-de-Bourget sd	Le Fjord-du-Saguenay	—	—	90-04-23	90-06-12	90-06-12	—	90-08-14

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Charles-de-Drummond sd	Drummond	—	90-01-22	90-04-09	90-10-05	—	90-04-09	—
Saint-Charles-de-Mandeville sd	D'Autray	—	89-11-06	90-03-26	90-05-24	—	90-04-09	90-05-24
Saint-Christophe-d'Arthabaska p	Arthabaska	—	89-04-10	—	—	—	—	—
Saint-Chrysostome vl	Le Haut-Saint-Laurent	88-09-01	89-09-27	90-12-04	89-12-14	—	90-02-05	90-02-15
Saint-Claude sd	Le Val-Saint-François	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Cléophas p	La Matapédia	88-12-02	89-04-07	89-06-02	89-08-10	—	89-09-01	89-09-13
Saint-Colomban p	La Rivière-du-Nord	90-02-12	90-03-12	90-05-14	90-12-04	90-11-28	—	91-02-27
Saint-Côme p	Matawinie	89-04-14	89-05-12	—	89-08-14	—	90-04-21	90-07-06
Saint-Côme-de-Kennebec p	Beauce-Sartigan	—	91-03-06	—	—	—	—	—
Saint-Constant v	Roussillon	88-05-09	89-01-30	89-03-13	—	—	—	—
Saint-Cuthbert p	D'Autray	89-10-02	90-03-05	90-03-28	90-05-03	90-05-03	90-07-02	90-10-04
Saint-Cyprien sd	Rivière-du-Loup	89-01-30	—	—	90-12-11	—	—	—
Saint-Cyprien p	Les Etchemins	90-04-06	91-01-24	91-02-27	—	—	—	—
Saint-Cyprien-de-Napierville p	Les Jardins-de-Napierville	89-07-04	90-11-05	—	—	—	—	—
Saint-Cyrille-de-Lessard p	L'Islet	89-08-07	90-02-05	90-03-28	90-05-14	90-05-14	—	90-09-10
Saint-Cyrille-de-Wendover sd	Drummond	—	89-12-18	90-03-19	90-05-14	—	—	—
Saint-Damase vl	Les Maskoutains	89-01-09	90-05-14	90-10-01	—	—	—	—
Saint-Damase p	Les Maskoutains	89-01-04	89-03-20	89-06-07	—	89-12-04	90-03-07	—
Saint-Damase p	La Matapédia	—	89-05-01	89-07-04	89-08-10	—	89-08-07	89-09-13
Saint-Damase-de-L'Islet sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	90-03-19	90-05-14	—	—	90-09-10
Saint-Damien p	Matawinie	—	90-10-05	—	—	—	—	—
Saint-Damien-de-Buckland p	Bellechasse	89-02-06	89-05-23	89-08-07	—	—	89-08-07	89-10-30
Saint-David p	Le Bas-Richelieu	90-07-03	90-12-18	91-02-04	91-03-20	—	—	—
Saint-Denis p	Kamouraska	89-01-02	90-06-04	90-08-06	—	90-08-15	90-11-05	—
Saint-Denis vl	La Vallée-du-Richelieu	90-04-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis p	La Vallée-du-Richelieu	91-03-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-de-Brompton p	Le Val-Saint-François	90-05-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Didace p	D'Autray	—	—	—	89-04-03	—	—	89-05-10
Saint-Dominique sd	Les Maskoutains	89-01-09	90-08-07	90-10-02	—	—	—	—
Saint-Dominique-du-Rosaire sd	Abitibi	90-09-17	90-11-05	—	—	—	—	—
Saint-Donat sd	Matawinie	90-09-04	90-09-26	—	91-01-17	91-01-17	—	—
Saint-Donat p	La Mitis	—	90-03-09	90-05-07	90-08-13	90-08-13	91-01-07	90-09-10
Saint-Edmond sd	La Matapédia	—	—	89-02-06	89-03-08	—	—	89-04-12
Saint-Edmond-de-Grantham p	Drummond	88-04-05	89-11-18	90-02-05	—	—	—	—
Saint-Édouard-de-Lotbinière p	Lotbinière	89-04-03	90-11-20	90-12-13	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Édouard-de-Maskinongé sd	Maskinongé	—	—	89-12-05	90-06-18	—	90-09-04	90-11-02
Saint-Élie p	Le Centre-de-la-Mauricie	89-07-03	90-04-12	90-05-09	90-06-14	—	—	90-08-09
Saint-Éloi p	Les Basques	90-09-04	91-01-23	91-02-19	—	—	—	—
Saint-Elphège p	Nicolet-Yamaska	—	—	89-08-07	—	—	89-09-18	—
Saint-Elzéar sd	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Elzéar sd	Témiscouata	—	90-01-23	90-03-05	90-03-19	90-03-19	—	90-06-20
Saint-Émile sd	Communauté urbaine de Québec	—	88-07-04	88-08-15	—	—	—	—
Saint-Éphrem-d'Upton p	Acton	89-04-03	90-02-05	90-03-15	—	90-04-17	90-03-15	90-07-03
Saint-Éphrem-de-Beauce p	Beauce-Sartigan	90-09-13	—	—	—	—	—	—
Saint-Éphrem-de-Tring vl	Beauce-Sartigan	91-01-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Épiphane p	Rivière-du-Loup	89-02-06	90-09-04	90-11-05	90-12-11	90-12-11	91-03-04	—
Saint-Esprit p	Montcalm	89-10-02	90-09-11	90-11-05	91-01-17	—	—	—
Saint-Étienne-de-Beauharnois sd	Beauharnois-Salaberry	89-08-07	89-09-25	—	—	—	—	—
Saint-Étienne-de-Beaumont p	Bellechasse	—	89-08-07	—	89-12-05	—	—	—
Saint-Étienne-de-Bolton sd	Memphrémagog	88-09-02	—	—	89-03-09	—	—	—
Saint-Étienne-de-Lauzon sd	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-08-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Étienne-des-Grès p	Francheville	90-04-02	90-05-22	90-06-29	90-07-24	90-07-24	90-10-22	90-12-05
Saint-Eugène p	L'Islet	—	90-02-05	90-03-26	90-05-14	—	—	90-09-10
Saint-Eugène sd	Drummond	—	89-12-18	90-02-21	90-08-15	—	91-02-21	—
Saint-Eugène-de-Ladrière p	Rimouski-Neigette	—	89-02-06	—	90-03-19	90-03-19	—	90-05-04
Saint-Eusèbe p	Témiscouata	—	90-01-03	90-03-05	90-03-19	—	90-05-07	90-06-28
Saint-Eustache v	Deux-Montagnes	90-05-14	90-08-27	90-10-09	90-10-31	90-10-31	84-07-16	91-01-14
Saint-Évariste-de-Forsyth sd	Beauce-Sartigan	90-11-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Fabien p	Rimouski-Neigette	—	89-04-03	89-12-18	90-03-19	90-03-19	90-05-07	90-07-12
Saint-Fabien-de-Panet p	Montmagny	—	—	90-07-11	—	—	90-06-01	—
Saint-Faustin sd	Les Laurentides	—	—	—	89-03-17	89-03-17	89-05-02	—
Saint-Félix-d'Otis sd	Le Fjord-du-Saguenay	91-02-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Félix-de-Valois p	Matawinie	89-05-08	90-03-12	90-05-14	90-07-06	—	—	—
Saint-Félix-de-Valois vl	Matawinie	—	—	88-09-22	89-03-09	89-03-09	88-09-22	89-08-14
Saint-Fidèle-de-Mont-Murray p	Charlevoix-Est	—	90-06-11	90-08-10	90-08-29	90-08-29	90-11-22	90-12-17
Saint-Flavien p	Lotbinière	88-09-06	90-11-15	90-12-19	—	—	—	—
Saint-Flavien vl	Lotbinière	88-10-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Fortunat sd	L'Amiante	90-04-02	—	90-07-03	90-08-13	90-08-13	90-09-10	90-10-15
Saint-François-Ouest sd	Robert-Cliche	—	89-07-03	—	90-05-10	90-05-10	90-05-07	90-05-10

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-François-Xavier-de-Brompton p	Le Val-Saint-François	—	90-04-02	—	—	—	—	—
Saint-François-Xavier-de-Viger sd	Rivière-du-Loup	89-02-06	90-08-06	90-11-05	90-12-11	—	91-01-07	—
Saint-François-Xavier-des-Hauteurs p	La Mitis	90-05-07	90-06-07	90-09-11	90-10-09	90-10-09	90-12-03	90-01-18
Saint-François-de-Beauce sd	Robert-Cliche	—	89-07-04	89-10-30	90-05-10	—	90-05-01	90-05-10
Saint-François-de-Sales sd	Le Domaine-du-Roy	91-02-01	91-01-07	—	—	—	—	—
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sd	Montmagny	88-07-04	90-03-14	90-05-28	—	—	—	—
Saint-François-du-Lac vl	Nicolet-Yamaska	88-06-13	89-06-12	89-07-06	—	89-08-07	83-10-17	—
Saint-François-du-Lac p	Nicolet-Yamaska	88-07-04	89-08-07	89-10-02	—	—	—	—
Saint-Frédéric p	Robert-Cliche	—	89-06-12	89-09-05	90-09-19	—	90-09-04	90-09-19
Saint-Gabriel sd	La Mitis	89-05-01	90-05-07	—	91-03-12	91-03-11	—	—
Saint-Gabriel v	D'Autray	90-01-08	90-02-05	90-05-15	90-10-15	—	—	—
Saint-Gabriel-Lalemant sd	Kamouraska	—	90-08-06	90-11-05	—	90-12-03	91-02-18	—
Saint-Gabriel-de-Brandon p	D'Autray	89-02-13	89-11-13	89-12-12	90-02-01	—	90-08-13	—
Saint-Gabriel-de-Valcartier sd	La Jacques-Cartier	89-05-01	—	90-06-04	90-06-13	90-06-13	90-06-04	90-07-11
Saint-Gédéon sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-08-01	89-09-05	89-10-16	—	—	89-10-16	—
Saint-Georges vl	Le Centre-de-la-Mauricie	89-03-22	89-04-03	89-05-08	—	—	—	89-10-12
Saint-Georges v	Beauce-Sartigan	90-02-12	90-03-20	90-05-07	—	—	90-05-07	—
Saint-Georges-Est p	Beauce-Sartigan	—	—	—	91-01-30	—	—	—
Saint-Georges-Ouest v	Beauce-Sartigan	88-11-21	89-02-06	89-03-06	—	—	89-03-06	—
Saint-Georges-de-Cacouna vl	Rivière-du-Loup	89-08-01	90-05-01	90-06-05	90-08-29	90-08-29	90-11-06	91-01-16
Saint-Georges-de-Cacouna p	Rivière-du-Loup	—	90-09-13	90-10-16	90-12-11	90-12-11	91-02-13	—
Saint-Georges-de-Windsor vl	Asbestos	86-10-01	87-02-04	87-06-03	87-06-23	87-06-23	—	—
Saint-Georges-de-Windsor ct	Asbestos	86-10-06	87-02-10	87-06-01	87-08-26	87-08-26	—	—
Saint-Gérard vl	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-20	88-09-19	88-10-20	—	89-02-06	89-05-17
Saint-Gérard-Majella p	Le Bas-Richelieu	—	90-09-04	—	91-02-14	—	—	—
Saint-Gérard-des-Laurentides p	Le Centre-de-la-Mauricie	89-02-06	89-09-05	89-11-06	89-11-23	—	90-02-05	90-05-10
Saint-Germain p	Kamouraska	88-12-05	89-12-04	90-04-02	—	90-06-19	90-09-04	—
Saint-Germain-de-Grantham vl	Drummond	88-04-05	90-02-05	90-03-13	90-05-14	—	90-03-13	90-06-12

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Germain-de-Grantham p	Drummond	89-04-05	89-09-05	89-11-06	90-05-14	90-05-14	77-10-24	90-12-13
Saint-Gilbert p	Portneuf	90-02-05	90-05-07	90-11-05	90-11-30	—	90-12-03	91-02-01
Saint-Gilles p	Lotbinière	88-12-05	90-11-12	—	—	—	—	—
Saint-Godefroi ct	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Grégoire-le-Grand p	Le Haut-Richelieu	90-10-01	—	—	—	—	—	—
Saint-Guillaume p	Drummond	88-04-05	89-11-07	90-01-03	90-04-17	—	78-12-12	90-08-15
Saint-Guillaume vl	Drummond	88-04-05	90-01-08	90-02-21	90-04-17	—	81-10-05	90-10-15
Saint-Guillaume-de-Granada sd	Rouyn-Noranda	89-12-11	—	—	—	—	—	—
Saint-Guy sd	Les Basques	89-06-05	90-09-04	90-10-01	—	—	—	—
Saint-Henri sd	Desjardins	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Henri-de-Taillon sd	Lac-Saint-Jean-Est	89-02-08	—	89-11-06	—	—	—	—
Saint-Herménégilde sd	Coaticook	88-11-07	88-11-14	88-12-14	88-12-20	89-02-20	88-12-14	89-04-24
Saint-Hilarion p	Charlevoix	—	89-11-20	89-12-12	—	—	—	—
Saint-Hippolyte p	La Rivière-du-Nord	88-10-07	89-03-10	89-05-12	90-04-18	—	90-07-13	91-02-27
Saint-Honoré sd	Témiscouata	88-10-03	90-01-15	—	90-06-04	—	90-07-03	90-09-13
Saint-Honoré p	Beauce-Sartigan	90-03-06	90-03-06	90-04-03	—	—	90-04-03	—
Saint-Hubert v	Champlain	88-05-17	88-06-21	—	88-12-15	—	—	89-03-30
Saint-Hubert p	Rivière-du-Loup	—	—	90-11-05	90-12-11	—	—	—
Saint-Hugues sd	Les Maskoutains	89-06-05	90-04-02	90-06-18	—	—	90-09-04	—
Saint-Hyacinthe v	Les Maskoutains	91-03-18	—	—	—	—	—	—
Saint-Hyacinthe-le-Confesseur p	Les Maskoutains	88-12-05	—	90-05-07	—	90-06-19	90-10-01	—
Saint-Ignace-de-Loyola p	D'Autray	—	88-04-05	—	90-04-18	90-04-18	90-04-03	90-05-24
Saint-Ignace-de-Stanbridge p	Brome-Missisquoi	—	90-03-05	—	90-06-19	90-06-19	90-06-11	90-08-21
Saint-Irénée p	Charlevoix-Est	88-06-06	90-06-04	90-08-06	90-08-29	—	90-11-05	90-12-17
Saint-Isidore p	Roussillon	88-05-25	88-06-06	—	88-11-23	—	88-07-11	89-01-26
Saint-Isidore-d'Auckland sd	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-09-08	88-03-07	88-06-27	88-06-27	81-08-03	89-06-01
Saint-Jacques vl	Montcalm	90-03-12	90-03-12	—	—	—	—	—
Saint-Jacques p	Montcalm	90-04-02	90-04-02	90-04-30	90-07-05	90-07-05	83-01-04	90-12-17
Saint-Jacques-de-Horton sd	Arthabaska	—	90-08-06	90-10-01	90-12-05	—	90-10-01	90-12-05
Saint-Jacques-de-Leeds sd	L'Amiante	90-11-05	90-11-21	90-12-17	91-01-09	—	91-03-04	91-03-18
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal p	La Matapédia	89-02-01	—	89-09-06	89-10-11	—	89-10-12	89-11-23
Saint-Jacques-le-Majeur-Wolfestown p	L'Amiante	—	90-04-02	90-07-09	90-08-13	—	90-09-10	90-10-15
Saint-Jacques-le-Mineur p	Les Jardins-de-Napierville	—	90-05-07	90-06-04	—	—	—	—
Saint-Janvier-de-Joly sd	Lotbinière	88-10-03	89-02-06	90-03-05	—	—	90-03-05	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Jean p	L'Île-d'Orléans	90-12-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Jean-Baptiste sd	La Mitis	—	90-04-05	90-08-20	90-10-09	90-10-09	90-12-03	91-01-18
Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet p	Nicolet-Yamaska	88-11-21	89-11-20	89-12-18	—	90-01-08	90-02-05	—
Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte sd	Rivière-du-Loup	—	—	—	90-12-11	—	—	—
Saint-Jean-Chrysostome p	Le Haut-Saint-Laurent	88-10-04	89-04-04	89-08-01	89-09-14	—	89-10-03	89-11-23
Saint-Jean-Chrysostome v	Les Chutes-de-la-Chaudière	88-11-22	89-12-18	90-05-22	—	90-07-06	90-08-20	—
Saint-Jean-Port-Joli sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	90-03-27	90-05-14	90-05-14	—	90-09-10
Saint-Jean-de-Brébeuf sd	L'Amiante	90-10-15	90-10-01	—	90-12-03	90-11-28	90-12-03	91-01-09
Saint-Jean-de-Dieu sd	Les Basques	89-06-05	90-10-22	90-11-26	—	—	—	—
Saint-Jean-de-Matha p	Matawinie	—	90-08-06	—	90-10-26	90-10-26	91-01-14	—
Saint-Jean-de-la-Lande p	Beauce-Sartigan	90-04-02	90-05-07	90-06-11	—	—	90-06-11	—
Saint-Jean-de-la-Lande sd	Témiscouata	—	90-01-08	90-05-04	90-06-27	90-06-27	90-09-14	90-12-17
Saint-Jean-des-Piles sd	Le Centre-de-la-Mauricie	—	88-05-16	88-06-20	88-08-11	—	88-11-07	88-12-16
Saint-Jean-sur-Richelieu v	Le Haut-Richelieu	90-05-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Jérôme v	La Rivière-du-Nord	—	87-12-21	88-02-15	—	—	88-06-17	88-06-17
Saint-Joachim-de-Courval p	Drummond	88-04-05	89-12-04	90-02-13	—	90-08-01	90-02-13	91-02-12
Saint-Joachim-de-Shefford p	La Haute-Yamaska	90-04-03	90-07-03	90-09-04	90-09-18	—	—	—
Saint-Joseph-de-Beauce p	Robert-Cliche	89-09-11	89-09-11	—	—	—	—	—
Saint-Joseph-de-Beauce v	Robert-Cliche	91-03-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Joseph-de-Blandford p	Bécancour	—	88-08-22	88-10-04	88-11-01	88-12-01	88-11-08	88-12-01
Saint-Joseph-de-Cléricy sd	Rouyn-Noranda	90-01-22	—	—	—	—	—	—
Saint-Joseph-de-Coleraine sd	L'Amiante	—	—	90-12-03	91-09-09	—	—	91-03-18
Saint-Joseph-de-Deschambault p	Portneuf	89-04-03	—	—	—	—	—	—
Saint-Joseph-de-Ham-Sud p	Asbestos	—	87-03-04	87-07-21	87-08-26	—	—	—
Saint-Joseph-de-Kamouraska p	Kamouraska	89-01-02	90-04-02	—	—	90-06-19	90-09-10	—
Saint-Joseph-de-Lanoraie p	D'Autray	—	—	90-03-29	90-05-03	—	90-10-29	—
Saint-Joseph-de-Lepage p	La Mitis	—	90-04-05	90-09-04	90-10-09	90-10-09	90-12-03	91-01-18
Saint-Joseph-de-Maskinongé p	Maskinongé	89-03-06	90-07-03	90-09-04	90-10-26	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Joseph-de-Sorel v	Le Bas-Richelieu	—	90-08-13	90-09-17	90-10-18	—	90-09-17	90-12-04
Saint-Joseph-de-la-Rive vl	Charlevoix	88-05-02	88-09-06	88-11-22	88-12-20	—	88-11-22	89-01-17
Saint-Joseph-des-Érables sd	Robert-Cliche	89-09-05	89-10-12	90-10-02	90-10-17	—	90-10-02	90-10-17
Saint-Joseph-du-Lac p	Deux-Montagnes	90-09-04	90-11-22	91-01-11	91-02-08	—	91-03-04	—
Saint-Jovite v	Les Laurentides	89-08-28	—	90-07-30	—	—	—	—
Saint-Jovite p	Les Laurentides	—	88-08-01	89-01-16	89-03-17	89-03-17	89-02-06	89-07-28
Saint-Jude p	Les Maskoutains	89-07-03	90-10-01	90-12-03	—	—	91-02-04	—
Saint-Jules sd	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Jules p	Robert-Cliche	—	—	90-06-11	90-07-05	—	90-06-11	90-07-05
Saint-Julien p	L'Amiante	90-04-02	90-10-29	—	90-10-15	—	—	91-02-19
Saint-Just-de-Bretenières sd	Montmagny	88-07-04	90-03-02	—	—	90-07-11	—	—
Saint-Juste-du-Lac sd	Témiscouata	88-11-07	90-01-03	90-02-05	90-03-19	90-03-19	90-05-07	90-07-03
Saint-Justin p	Maskinongé	89-03-06	90-08-20	90-09-17	90-11-02	—	—	—
Saint-Lambert v	Champlain	88-12-19	89-03-20	89-05-15	—	—	89-12-18	90-02-02
Saint-Lambert-de-Lauzon p	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-02-06	90-10-29	—	—	—	—	—
Saint-Laurent v	Communauté urbaine de Montréal	89-05-09	—	90-06-28	—	—	—	—
Saint-Lazare p	Bellechasse	—	89-05-29	89-09-20	—	—	89-11-20	89-12-05
Saint-Léon-de-Standon p	Bellechasse	—	—	90-05-07	90-05-29	—	90-05-04	90-09-05
Saint-Léon-le-Grand p	Maskinongé	—	88-05-12	90-09-04	90-10-31	—	—	—
Saint-Léon-le-Grand p	La Matapédia	—	88-09-06	88-11-07	88-12-14	—	89-02-06	89-02-08
Saint-Léonard sd	Nicolet-Yamaska	88-07-06	89-07-05	89-09-06	—	—	—	—
Saint-Léonard v	Communauté urbaine de Montréal	89-10-10	89-10-30	89-12-12	90-03-02	—	90-05-22	90-08-22
Saint-Léonard-d'Aston vl	Nicolet-Yamaska	87-10-05	89-03-06	89-05-01	—	—	89-05-01	—
Saint-Léonard-de-Portneuf sd	Portneuf	90-02-05	90-10-22	91-02-04	—	—	—	—
Saint-Liboire p	Les Maskoutains	89-05-04	91-02-06	—	—	—	—	—
Saint-Liboire vl	Les Maskoutains	89-05-04	91-02-04	—	—	—	—	—
Saint-Liguori p	Montcalm	—	89-05-23	89-06-27	89-08-02	89-08-02	89-10-02	90-03-15
Saint-Lin p	Montcalm	90-09-10	—	—	—	—	—	—
Saint-Louis p	Les Maskoutains	89-05-01	89-10-02	89-12-04	—	—	90-06-12	—
Saint-Louis-de-Blandford p	Arthabaska	—	88-09-06	89-02-06	89-03-21	—	89-02-06	89-03-21
Saint-Louis-de-France p	Francheville	—	90-05-23	90-06-18	90-07-24	90-07-24	90-12-03	90-12-21
Saint-Louis-de-Gonzague sd	Les Etchemins	90-03-09	90-02-02	90-08-03	—	90-09-12	90-12-07	—
Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres p	Charlevoix	88-04-05	90-01-11	90-04-17	—	—	90-07-03	—
Saint-Louis-du-Ha! Ha! p	Témiscouata	88-10-03	90-01-02	90-03-05	90-03-19	90-03-19	90-10-26	90-12-14

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Luc p	Francheville	90-05-07	90-05-07	90-06-18	90-07-24	90-07-24	90-10-15	—
Saint-Luc v	Le Haut-Richelieu	90-05-07	89-03-20	90-07-03	—	—	—	—
Saint-Lucien p	Drummond	88-04-05	90-01-08	90-02-22	90-05-14	—	90-02-22	90-09-12
Saint-Ludger vl	Le Granit	—	90-06-05	90-08-07	90-08-21	90-08-21	90-09-04	90-10-18
Saint-Ludger-de-Milot sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-06-03	89-09-25	89-10-20	—	—	89-10-20	—
Saint-Magloire-de-Bellechasse sd	Les Etchemins	90-08-06	90-09-10	—	—	—	—	—
Saint-Majorique-de-Grantham p	Drummond	88-04-05	—	89-10-06	89-12-06	—	89-10-06	90-01-23
Saint-Malachie p	Bellechasse	88-02-01	89-04-18	89-06-07	90-10-19	—	89-06-07	89-10-30
Saint-Malachie-d'Ormstown p	Le Haut-Saint-Laurent	89-07-11	89-09-06	—	89-11-23	—	89-10-18	90-03-15
Saint-Malo sd	Le Haut-Saint-François	88-06-02	88-06-07	88-10-04	88-12-06	—	88-10-04	89-02-21
Saint-Marc-de-Figuery p	Abitibi	90-10-02	90-10-25	—	—	—	—	—
Saint-Marc-des-Carrières vl	Portneuf	—	—	—	91-01-10	91-01-10	—	—
Saint-Marc-du-Lac-Long p	Témiscouata	—	90-01-03	90-03-05	90-03-19	90-03-19	90-05-07	90-07-03
Saint-Marcel sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	90-03-26	90-05-14	90-05-14	—	90-09-10
Saint-Marcel-de-Richelieu sd	Les Maskoutains	89-10-05	90-10-30	90-12-03	—	91-01-29	91-01-07	—
Saint-Marcellin p	Rimouski-Neigette	—	89-02-06	—	90-07-12	90-07-12	90-05-07	90-07-12
Saint-Martin p	Beauce-Sartigan	90-11-05	91-03-18	—	—	—	—	—
Saint-Mathias-sur-Richelieu sd	Rouville	90-11-12	—	—	—	—	—	—
Saint-Mathieu p	Abitibi	90-08-06	90-08-06	—	—	—	—	—
Saint-Mathieu p	Le Centre-de-la-Mauricie	—	—	—	90-08-09	—	—	90-10-11
Saint-Mathieu sd	Roussillon	—	—	—	90-11-30	—	—	—
Saint-Mathieu-de-Beloeil p	La Vallée-du-Richelieu	90-03-19	90-10-22	—	—	—	—	—
Saint-Mathieu-de-Dixville sd	Coaticook	89-02-06	89-02-06	89-04-03	89-05-24	—	89-04-03	89-06-26
Saint-Mathieu-de-Rioux p	Les Basques	—	—	90-10-22	—	—	—	—
Saint-Maurice p	Francheville	—	90-05-07	90-06-26	90-07-24	90-07-24	90-10-12	—
Saint-Maxime-du-Mont-Louis sd	Denis-Riverin	90-10-01	—	—	—	—	—	—
Saint-Médard sd	Les Basques	89-06-02	90-09-28	90-10-26	—	—	—	—
Saint-Méthode-de-Frontenac sd	L'Amiante	90-11-05	90-11-19	90-12-19	91-01-09	—	91-02-04	91-03-18
Saint-Michel p	Bellechasse	—	89-02-06	89-04-03	89-08-24	89-08-24	89-04-03	90-02-15
Saint-Michel p	Les Jardins-de-Napierville	—	—	89-01-03	—	—	—	—
Saint-Michel-d'Yamaska p	Le Bas-Richelieu	90-06-26	90-07-03	—	91-03-20	—	—	—
Saint-Michel-des-Saints sd	Matawinie	90-05-07	90-12-03	—	—	—	—	—
Saint-Michel-du-Squatec p	Témiscouata	88-10-03	90-01-03	90-02-13	90-03-15	—	90-03-19	90-06-20
Saint-Modeste p	Rivière-du-Loup	89-02-06	90-10-01	90-11-05	90-12-11	90-12-11	91-02-04	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Moïse p	La Matapédia	—	—	88-05-19	88-06-08	—	88-07-02	88-08-10
Saint-Narcisse p	Francheville	90-04-02	90-05-07	90-06-26	90-07-24	90-07-24	90-10-18	90-12-05
Saint-Narcisse-de-Beaurivage p	Lotbinière	89-05-01	90-09-04	90-10-11	—	—	—	—
Saint-Narcisse-de-Rimouski p	Rimouski-Neigette	—	89-02-06	89-10-02	90-03-19	90-03-19	—	90-05-17
Saint-Nazaire sd	Lac-Saint-Jean-Est	87-12-07	89-05-01	89-08-07	—	—	89-08-07	—
Saint-Nazaire-d'Acton p	Acton	88-12-05	90-02-05	—	90-07-16	90-07-16	—	90-07-16
Saint-Nazaire-de-Dorchester p	Bellechasse	—	—	—	89-09-07	—	—	89-10-30
Saint-Nérée p	Bellechasse	—	—	90-10-01	90-10-25	—	—	—
Saint-Nicolas v	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-02-20	90-01-15	90-04-17	—	—	90-12-03	—
Saint-Noël vl	La Matapédia	89-03-06	89-07-03	89-09-05	89-10-11	—	89-10-13	89-11-23
Saint-Norbert p	D'Autray	—	89-09-05	89-10-02	89-11-30	89-11-22	89-12-04	90-02-22
Saint-Norbert-d'Arthabaska p	Arthabaska	88-11-07	89-09-11	89-10-23	89-12-05	—	89-10-23	89-12-05
Saint-Norbert-de-Mont-Brun sd	Rouyn-Noranda	89-12-11	—	—	—	—	—	—
Saint-Octave-de-Dosquet p	Lotbinière	88-12-06	90-11-06	—	—	—	—	—
Saint-Octave-de-Métis p	La Mitis	—	90-03-29	90-09-04	90-11-28	90-11-28	—	91-03-22
Saint-Odilon-de-Cranbourne p	Robert-Cliche	90-02-05	—	—	90-07-05	—	—	90-07-05
Saint-Omer sd	L'Islet	—	90-02-02	90-03-09	90-05-14	90-05-14	90-08-03	90-09-10
Saint-Onésime-d'Ixworth p	Kamouraska	88-12-05	90-03-05	90-05-07	—	90-06-19	90-09-17	—
Saint-Ours p	Le Bas-Richelieu	90-04-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Pacôme sd	Kamouraska	88-10-03	90-08-20	90-10-01	—	90-10-31	91-01-08	—
Saint-Pamphile v	L'Islet	—	90-02-05	90-03-30	90-05-14	—	90-08-06	90-09-10
Saint-Pascal v	Kamouraska	89-03-06	90-06-04	90-11-21	—	—	—	—
Saint-Pascal sd	Kamouraska	—	90-09-10	90-11-05	—	90-12-03	91-02-04	—
Saint-Patrice-de-Beaurivage sd	Lotbinière	89-04-03	90-11-05	—	—	—	—	—
Saint-Patrice-de-Sherrington p	Les Jardins-de-Napierville	90-01-29	—	90-02-05	—	—	90-07-03	—
Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup p	Rivière-du-Loup	89-04-03	—	89-06-19	90-01-24	—	89-07-03	90-07-09
Saint-Paul sd	Joliette	89-11-15	—	—	—	—	—	—
Saint-Paul-de-Châteauguay sd	Beauharnois-Salaberry	89-03-06	89-03-21	89-05-01	—	89-06-14	—	—
Saint-Paul-de-Montminy sd	Montmagny	88-07-04	90-03-05	—	—	90-07-11	—	—
Saint-Paul-de-la-Croix p	Rivière-du-Loup	89-02-06	90-08-06	90-11-05	90-12-11	—	91-01-28	—
Saint-Paulin sd	Maskinongé	89-08-07	90-08-06	90-11-15	90-12-19	—	—	—
Saint-Philémon p	Bellechasse	—	89-12-04	90-02-16	90-03-23	—	90-04-02	90-04-26
Saint-Philibert sd	Beauce-Sartigan	89-08-02	90-07-04	90-09-05	90-11-15	—	—	—
Saint-Philippe p	Roussillon	—	89-03-06	—	—	—	—	—
Saint-Philippe-de-Néri p	Kamouraska	88-10-03	90-03-05	90-05-07	—	90-06-19	90-09-04	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Pie vl	Les Maskoutains	89-05-01	90-03-05	90-06-04	—	90-07-03	90-08-06	—
Saint-Pie p	Les Maskoutains	90-05-02	90-09-24	—	—	—	—	—
Saint-Pie-de-Guire p	Drummond	88-04-05	89-11-13	89-12-18	—	—	89-12-18	90-12-13
Saint-Pierre vl	Joliette	89-04-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Pierre v	Communauté urbaine de Montréal	90-04-17	90-05-08	90-06-12	90-08-22	—	90-06-12	91-01-07
Saint-Pierre-Baptiste p	L'Érable	89-04-04	90-02-06	90-03-14	90-04-20	—	90-03-14	90-05-17
Saint-Pierre-de-Broughton sd	L'Amiante	90-04-03	90-04-03	90-07-03	90-08-13	90-08-13	90-08-14	90-09-13
Saint-Pierre-de-Lamy sd	Témiscouata	—	—	90-03-09	90-03-19	—	90-06-04	90-09-04
Saint-Pierre-de-Sorel p	Le Bas-Richelieu	—	88-11-07	89-02-06	89-03-10	—	89-05-01	89-06-16
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud p	Montmagny	88-08-01	90-03-05	90-05-30	—	90-07-11	90-05-30	—
Saint-Placide p	Deux-Montagnes	90-05-15	—	90-08-06	90-08-28	—	90-11-05	91-01-10
Saint-Placide vl	Deux-Montagnes	90-02-13	90-10-09	—	91-01-10	—	—	—
Saint-Polycarpe sd	Vaudreuil-Soulanges	90-07-09	—	—	—	—	—	—
Saint-Prime vl	Le Domaine-du-Roy	90-08-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Prosper sd	Les Etchemins	90-07-03	90-10-01	90-11-19	—	—	—	—
Saint-Prosper p	Francheville	90-04-09	90-04-09	90-06-28	90-07-24	90-07-24	90-10-09	—
Saint-Raphaël vl	Bellechasse	88-07-05	89-05-24	—	—	—	—	89-12-05
Saint-Raphaël p	Bellechasse	—	89-02-06	89-06-05	90-02-15	—	89-06-05	90-04-26
Saint-Raphaël-Partie-Sud p	Nicolet-Yamaska	88-06-06	89-03-03	89-08-07	—	—	89-08-07	—
Saint-Raphaël-d'Albertville p	La Matapédia	—	88-10-03	88-12-05	88-12-14	—	—	89-02-08
Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard p	Communauté urbaine de Montréal	89-05-15	—	—	90-07-03	—	—	91-01-14
Saint-Raymond v	Portneuf	90-03-05	—	—	90-10-22	—	—	91-03-07
Saint-Rédempteur v	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-03-06	—	—	—	—	—	—
Saint-Rémi v	Les Jardins-de-Napierville	90-04-02	90-11-12	—	—	—	—	—
Saint-Rémi-de-Tingwick p	Arthabaska	—	88-07-04	88-09-06	88-10-04	—	88-10-03	88-11-24
Saint-René p	Beauce-Sartigan	—	—	—	90-11-15	90-10-31	—	—
Saint-Robert p	Le Bas-Richelieu	90-06-04	90-06-04	90-08-06	90-09-21	90-09-21	82-09-07	91-01-23
Saint-Robert-Bellarmin sd	Le Granit	—	90-07-03	90-09-04	90-09-20	90-09-20	90-11-05	90-12-05
Saint-Roch-Ouest sd	Montcalm	90-02-05	90-03-05	90-05-07	90-07-05	90-07-05	—	91-01-17
Saint-Roch-de-Mékinac p	Mékinac	90-03-07	90-05-02	90-07-04	90-08-16	90-08-16	—	91-02-21
Saint-Roch-de-Richelieu p	Le Bas-Richelieu	90-07-03	90-12-04	91-01-16	91-02-14	—	—	—
Saint-Roch-de-l'Achigan p	Montcalm	89-10-02	—	—	—	—	—	—
Saint-Roch-des-Aulnaies p	L'Islet	89-08-07	90-02-05	90-03-26	90-05-14	90-05-14	—	90-09-10

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Romain sd	Le Granit	—	90-05-14	90-07-09	90-08-21	90-08-21	90-08-27	90-09-20
Saint-Romuald v	Les Chutes-de-la-Chaudière	—	89-11-06	89-12-18	—	—	90-12-03	—
Saint-Rosaire p	Arthabaska	—	—	89-06-05	89-06-29	—	89-06-05	89-06-29
Saint-Samuel p	Arthabaska	—	88-07-04	—	89-12-05	—	89-08-22	89-12-05
Saint-Sauveur p	Les Pays-d'en-Haut	—	89-07-26	—	90-03-08	90-03-08	90-05-30	90-10-11
Saint-Sauveur-des-Monts vl	Les Pays-d'en-Haut	—	—	88-11-28	89-01-12	—	88-11-28	89-05-11
Saint-Sébastien p	Le Haut-Richelieu	90-06-14	—	—	—	—	—	—
Saint-Sébastien sd	Le Granit	—	90-02-05	90-03-20	90-03-29	90-03-29	90-04-17	90-06-22
Saint-Sévère p	Maskinongé	—	—	90-09-04	90-11-02	—	—	—
Saint-Séverin p	Robert-Cliche	89-08-07	—	—	90-09-19	90-09-12	90-06-04	90-09-19
Saint-Siméon p	Bonaventure	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Siméon vl	Charlevoix-Est	—	90-05-11	90-06-11	90-06-27	—	90-09-24	90-10-31
Saint-Siméon p	Charlevoix-Est	—	90-07-11	90-10-09	90-10-31	—	—	—
Saint-Simon p	Les Basques	89-06-05	90-10-15	90-11-19	—	—	—	—
Saint-Simon p	Les Maskoutains	89-10-03	90-09-04	90-11-06	—	—	—	—
Saint-Simon-les-Mines sd	Beauce-Sartigan	—	90-10-01	—	91-01-30	—	—	—
Saint-Sixte sd	Papineau	87-10-07	89-03-06	89-04-03	89-05-19	—	—	89-08-18
Saint-Stanislas sd	Francheville	90-04-02	90-05-07	90-06-26	90-07-24	90-07-24	90-10-11	—
Saint-Stanislas sd	Maria-Chapdelaine	90-05-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Stanislas-de-Kostka p	Beauharnois-Salaberry	89-04-04	90-03-05	90-07-03	90-09-25	—	90-07-03	—
Saint-Sulpice p	L'Assomption	89-04-17	89-05-01	89-06-05	89-09-21	—	—	90-07-11
Saint-Sylvère sd	Bécancour	—	88-04-25	88-08-01	88-08-30	88-08-30	88-10-03	88-11-01
Saint-Sylvestre p	Lotbinière	88-09-06	90-05-07	90-06-05	—	—	90-11-19	—
Saint-Sylvestre vl	Lotbinière	89-09-05	90-10-01	—	—	—	—	—
Saint-Tharcisius p	La Matapédia	—	90-06-04	88-05-02	88-06-08	—	88-07-04	88-08-10
Saint-Théodore-d'Acton p	Acton	89-12-04	90-01-08	—	90-03-16	90-03-16	90-11-05	90-12-05
Saint-Théophile sd	Beauce-Sartigan	91-02-05	—	—	—	—	—	—
Saint-Thomas p	D'Autray	89-12-04	—	—	—	—	—	—
Saint-Thomas-Didyme sd	Maria-Chapdelaine	—	—	90-08-06	—	—	—	—
Saint-Thomas-d'Aquin p	Les Maskoutains	89-05-01	89-05-15	—	—	90-10-10	—	—
Saint-Thomas-de-Pierreville p	Nicolet-Yamaska	88-06-06	89-08-07	89-10-02	—	—	90-01-09	—
Saint-Thuribe p	Portneuf	90-02-05	90-04-02	90-11-05	90-11-30	90-11-30	90-12-03	91-02-01
Saint-Tite v	Mékinac	89-05-02	90-01-02	90-04-03	90-04-18	90-04-18	90-04-03	90-05-16
Saint-Tite p	Mékinac	—	89-06-05	90-05-07	90-05-16	—	—	90-06-20
Saint-Ubalde sd	Portneuf	90-02-12	90-05-14	90-11-12	90-11-30	—	91-02-11	—
Saint-Ulric-de-Matane p	Matane	—	—	—	—	—	88-07-04	—
Saint-Urbain p	Charlevoix	—	90-06-15	—	—	—	—	—
Saint-Urbain-Premier p	Beauharnois-Salaberry	89-03-06	89-03-20	89-05-01	89-06-14	89-06-14	89-05-01	—
Saint-Valentin p	Le Haut-Richelieu	90-05-07	—	—	—	—	—	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Saint-Valère sd	Arthabaska	—	89-01-03	—	89-03-21	—	89-02-06	89-03-21
Saint-Valérien p	Rimouski-Neigette	—	89-02-06	—	90-03-19	90-03-19	90-06-04	90-07-12
Saint-Valérien-de-Milton ct	Les Maskoutains	90-05-07	90-07-03	90-11-05	—	—	90-11-05	—
Saint-Vallier vl	Bellechasse	88-07-04	89-05-08	—	—	—	89-08-14	89-10-30
Saint-Vallier p	Bellechasse	—	89-02-06	89-07-03	—	—	89-07-03	89-10-30
Saint-Venant-de-Hereford p	Coaticook	88-11-04	—	—	88-12-20	—	89-02-03	89-02-20
Saint-Vianney sd	La Matapédia	—	88-11-14	89-03-06	89-03-08	—	89-04-03	89-05-10
Saint-Viateur p	D'Autray	—	89-12-11	90-02-12	90-03-21	—	—	90-05-03
Saint-Victor vl	Robert-Cliche	—	91-02-04	—	—	—	—	—
Saint-Wenceslas sd	Nicolet-Yamaska	88-11-07	—	—	—	—	—	—
Saint-Zénon p	Matawinie	—	90-12-19	—	—	—	—	—
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui p	La Matapédia	88-12-05	89-05-01	89-07-03	89-08-10	—	89-09-05	89-09-13
Saint-Zéphirin-de-Courval p	Nicolet-Yamaska	88-10-04	89-07-04	89-09-05	—	89-09-21	89-11-07	—
Sainte-Adèle v	Les Pays-d'en-Haut	88-05-02	90-06-18	90-07-24	90-08-10	—	90-09-17	90-10-11
Sainte-Agathe vl	Lotbinière	88-09-06	90-10-01	—	—	—	—	—
Sainte-Agathe p	Lotbinière	89-05-02	90-10-23	90-12-04	—	—	—	—
Sainte-Agathe-Nord sd	Les Laurentides	—	—	90-09-06	90-12-05	90-12-05	—	—
Sainte-Agathe-Sud vl	Les Laurentides	—	—	—	88-10-18	—	88-05-17	89-10-10
Sainte-Agathe-des-Monts v	Les Laurentides	—	—	88-06-21	88-10-25	—	88-05-24	89-07-21
Sainte-Agnès p	Charlevoix-Est	—	—	90-11-09	90-11-29	—	—	—
Sainte-Angèle-de-Mérici sd	La Mitis	—	90-12-18	—	—	—	—	—
Sainte-Angèle-de-Prémont sd	Maskinongé	—	—	90-09-05	90-11-02	—	91-02-06	—
Sainte-Angélique p	Papineau	87-09-29	89-02-28	89-04-11	89-04-25	—	—	89-08-18
Sainte-Anne-de-Bellevue v	Communauté urbaine de Montréal	—	88-03-28	89-12-22	90-04-27	—	90-07-23	90-10-19
Sainte-Anne-de-Sabrevois p	Le Haut-Richelieu	90-12-03	—	—	—	—	—	—
Sainte-Anne-de-Sorel p	Le Bas-Richelieu	—	—	—	90-09-21	—	—	90-12-04
Sainte-Anne-de-la-Pérade sd	Francheville	90-04-02	—	90-06-27	90-07-24	90-07-24	90-10-16	—
Sainte-Anne-de-la-Pocatière p	Kamouraska	88-12-05	90-10-01	90-11-05	—	—	—	—
Sainte-Anne-de-la-Rochelle sd	Le Val-Saint-François	89-06-05	—	—	—	—	—	—
Sainte-Anne-des-Lacs p	Les Pays-d'en-Haut	—	—	—	90-07-18	90-07-18	—	90-12-13
Sainte-Anne-des-Plaines v	Thérèse-de-Blainville	—	—	89-12-19	—	—	90-05-01	—
Sainte-Anne-du-Lac vl	L'Amiante	90-05-07	90-05-07	90-07-09	90-08-13	—	81-10-08	90-10-15
Sainte-Anne-du-Lac sd	Antoine-Labelle	—	89-04-03	89-05-03	89-06-01	89-06-01	89-05-08	89-06-29

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Sainte-Anne-du-Sault p	Arthabaska	89-08-07	89-08-07	89-11-06	89-12-05	—	89-11-06	89-12-05
Sainte-Apolline-de-Patton p	Montmagny	88-08-05	90-03-15	90-06-01	—	—	—	—
Sainte-Aurélie sd	Les Etchemins	90-05-04	90-08-23	90-11-20	—	—	91-03-07	—
Sainte-Barbe p	Le Haut-Saint-Laurent	—	—	—	—	—	—	89-02-09
Sainte-Béatrix p	Matawinie	90-02-16	—	90-05-23	90-07-06	—	90-12-03	—
Sainte-Blandine p	Rimouski-Neigette	—	89-04-03	—	90-03-19	90-03-19	90-04-02	90-05-17
Sainte-Brigide-d'Iberville sd	Le Haut-Richelieu	91-03-04	—	—	—	—	—	—
Sainte-Brigitte-de-Laval sd	La Jacques-Cartier	—	—	89-06-12	—	—	—	89-09-13
Sainte-Brigitte-des-Saults p	Drummond	88-04-05	89-12-12	90-02-05	90-03-20	90-03-29	90-02-05	90-06-12
Sainte-Catherine v	Roussillon	88-05-19	—	—	—	—	—	—
Sainte-Catherine-de-Hatley sd	Memphrémagog	89-04-03	—	—	90-03-15	—	—	90-09-13
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sd	La Jacques-Cartier	—	89-10-23	90-06-11	90-07-11	—	91-01-07	—
Sainte-Cécile-de-Lévrard p	Bécancour	87-04-06	88-04-21	88-06-06	88-06-30	88-07-04	88-09-12	88-10-05
Sainte-Cécile-de-Milton ct	La Haute-Yamaska	90-06-04	90-11-19	—	91-03-20	—	—	—
Sainte-Cécile-de-Whitton sd	Le Granit	—	90-05-21	90-07-03	90-08-21	90-08-21	90-10-15	90-12-05
Sainte-Christine p	Acton	88-08-15	—	88-10-17	90-03-16	—	90-04-17	90-05-10
Sainte-Christine p	Portneuf	90-02-05	90-10-01	—	—	—	—	—
Sainte-Claire sd	Bellechasse	—	—	90-05-29	90-05-29	—	90-06-04	90-06-13
Sainte-Clothilde-de-Horton p	Arthabaska	—	88-08-01	—	88-10-04	—	89-03-06	89-03-21
Sainte-Clotilde-de-Beauce p	L'Amiante	90-05-22	—	90-08-09	90-09-13	—	—	90-10-12
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay p	Les Jardins-de-Napierville	89-01-24	89-06-05	90-12-03	—	—	—	—
Sainte-Clotilde-de-Horton vl	Arthabaska	—	—	—	88-12-16	—	88-05-03	88-12-16
Sainte-Croix p	Lotbinière	89-05-01	90-11-15	90-12-17	—	—	—	—
Sainte-Croix vl	Lotbinière	90-05-01	—	—	—	91-01-14	—	—
Sainte-Edwidge-de-Clifton ct	Coaticook	88-02-01	88-02-08	88-04-11	88-06-22	—	88-04-11	—
Sainte-Élisabeth p	D'Autray	89-03-29	89-09-11	89-10-10	89-12-06	89-12-06	90-03-05	90-05-03
Sainte-Élisabeth-de-Warwick p	Arthabaska	—	90-01-08	90-03-05	90-04-09	—	90-03-05	90-04-09
Sainte-Émélie-de-l'Énergie p	Matawinie	89-04-14	89-08-07	89-11-13	89-11-30	—	—	90-12-05
Sainte-Emmélie p	Lotbinière	88-09-06	90-11-13	90-12-18	—	—	—	—
Sainte-Eulalie sd	Nicolet-Yamaska	88-07-04	89-07-03	89-08-07	—	—	89-12-04	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud sd	Montmagny	88-08-01	90-03-09	90-05-30	—	—	—	—
Sainte-Famille p	L'Île-d'Orléans	90-11-05	—	—	—	—	—	—
Sainte-Félicité sd	L'Islet	—	90-02-23	90-03-23	90-05-14	—	90-07-27	90-09-10
Sainte-Flavie p	La Mitis	—	89-11-01	90-08-06	90-08-13	90-08-13	91-02-18	—
Sainte-Florence sd	La Matapédia	89-02-06	89-07-03	89-08-05	89-10-11	—	89-10-12	89-11-23
Sainte-Françoise sd	Bécancour	—	88-05-02	88-06-20	88-06-30	—	88-08-01	88-08-30
Sainte-Geneviève v	Communauté urbaine de Montréal	89-08-14	—	90-04-09	90-06-29	—	—	—
Sainte-Geneviève-de-Batiscan p	Francheville	90-04-02	90-05-07	90-06-28	90-07-24	90-07-24	90-10-15	—
Sainte-Geneviève-de-Berthier p	D'Autray	88-11-07	90-03-05	90-08-27	—	—	—	—
Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin p	Les Etchemins	—	91-01-08	—	—	—	—	—
Sainte-Gertrude-Manneville sd	Abitibi	90-11-13	—	—	—	—	—	—
Sainte-Hélène p	Kamouraska	89-01-02	—	90-03-26	—	—	90-03-26	—
Sainte-Hélène-de-Bagot sd	Les Maskoutains	89-05-02	90-09-04	90-10-03	—	—	90-11-19	—
Sainte-Hélène-de-Breakeyville p	Les Chutes-de-la-Chaudière	89-02-06	90-12-17	91-02-25	—	—	—	—
Sainte-Irène p	La Matapédia	—	90-02-21	90-04-02	88-06-08	—	88-07-04	88-08-10
Sainte-Jeanne-d'Arc p	La Mitis	—	89-10-05	90-05-22	90-08-13	90-08-13	90-09-06	90-09-10
Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge sd	Portneuf	90-02-05	90-09-17	90-11-05	90-11-30	—	91-01-14	—
Sainte-Julie sd	L'Érable	—	89-12-11	90-02-12	90-02-15	—	90-02-12	90-02-15
Sainte-Julie v	Lajemmerais	—	91-01-15	91-02-25	—	—	—	—
Sainte-Justine p	Les Etchemins	90-05-03	90-05-31	90-10-04	—	90-11-30	91-02-26	—
Sainte-Louise p	L'Islet	89-08-07	90-02-05	—	90-05-14	90-05-14	90-08-06	90-09-10
Sainte-Luce p	La Mitis	89-11-14	—	—	—	—	—	—
Sainte-Lucie-de-Beauregard sd	Montmagny	88-07-04	90-03-05	—	—	90-07-11	—	—
Sainte-Lucie-des-Laurentides sd	Les Laurentides	88-08-05	89-01-06	89-05-05	—	89-07-21	89-07-07	89-10-10
Sainte-Madeleine vl	Les Maskoutains	89-01-03	89-02-27	90-05-02	—	90-07-03	90-06-21	—
Sainte-Marguerite sd	La Matapédia	—	88-11-04	89-02-06	89-03-08	—	89-04-03	89-04-12
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson p	Les Pays-d'en-Haut	—	89-09-05	—	—	—	—	90-07-12
Sainte-Marie v	La Nouvelle-Beauce	—	90-06-04	—	—	—	—	—
Sainte-Marie-Madeleine p	Les Maskoutains	90-02-05	90-04-09	—	—	90-09-12	90-05-16	—
Sainte-Marie-Salomé p	Montcalm	—	90-04-17	90-06-04	90-07-12	—	—	—
Sainte-Marie-de-Blandford sd	Bécancour	—	88-04-06	88-05-12	88-06-01	—	88-06-06	88-06-30

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine sd	Francheville	89-10-30	90-05-07	90-06-26	90-07-24	90-09-24	90-09-24	—
Sainte-Martine sd	Beauharnois-Salaberry	—	88-12-06	90-11-06	90-12-13	—	—	—
Sainte-Mélanie p	Joliette	89-11-06	—	—	—	—	—	—
Sainte-Monique sd	Lac-Saint-Jean-Est	88-01-05	—	—	—	—	—	—
Sainte-Monique vl	Nicolet-Yamaska	89-02-07	—	89-04-04	—	—	—	89-07-06
Sainte-Monique p	Nicolet-Yamaska	—	—	90-06-19	—	—	90-06-19	—
Sainte-Odile-sur-Rimouski p	Rimouski-Neigette	—	89-04-03	89-09-05	90-03-19	90-03-19	90-05-07	90-08-16
Sainte-Perpétue p	Nicolet-Yamaska	88-06-06	89-08-07	89-10-02	—	89-10-19	89-11-13	—
Sainte-Perpétue sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	90-03-26	90-05-14	—	—	90-09-10
Sainte-Philomène-de-Fortierville p	Bécancour	—	88-04-05	88-06-06	88-08-30	88-06-06	—	88-11-01
Sainte-Praxède p	L'Amiante	90-10-22	90-11-05	90-12-17	91-01-09	—	91-02-04	91-03-18
Sainte-Rita sd	Les Basques	89-06-02	90-09-07	90-10-30	—	—	—	—
Sainte-Rosalie p	Les Maskoutains	89-10-02	90-10-01	91-02-04	—	—	—	—
Sainte-Rosalie vl	Les Maskoutains	90-01-19	—	90-03-12	—	—	—	—
Sainte-Rose-de-Watford sd	Les Etchemins	90-06-04	91-01-07	91-02-27	—	—	—	—
Sainte-Sabine p	Les Etchemins	90-07-04	90-09-07	90-11-20	—	—	—	—
Sainte-Sabine p	Brome-Missisquoi	—	90-04-02	—	90-06-19	90-06-19	90-07-03	90-08-21
Sainte-Séraphine p	Arthabaska	—	—	—	88-12-16	—	88-04-05	88-12-16
Sainte-Sophie sd	L'Érable	89-12-05	90-04-03	90-07-03	90-08-20	—	90-07-03	90-08-20
Sainte-Sophie sd	La Rivière-du-Nord	—	—	—	90-06-22	—	—	—
Sainte-Sophie-de-Lévrard p	Bécancour	—	88-08-15	88-10-03	88-11-01	88-11-01	88-11-16	88-12-01
Sainte-Thècle sd	Mékinac	89-11-06	90-02-12	—	90-04-18	90-04-18	—	90-06-20
Sainte-Thérèse v	Thérèse-de-Blainville	88-12-19	89-11-06	—	—	90-02-21	—	—
Sainte-Ursule p	Maskinongé	89-03-06	90-07-30	90-09-04	90-11-02	—	—	—
Sainte-Véronique vl	Antoine-Labelle	—	89-01-11	89-03-07	89-04-20	—	—	89-06-29
Sainte-Victoire-d'Arthabaska p	Arthabaska	—	—	—	88-11-24	—	—	88-11-24
Saints-Gervais-et-Protais p	Bellechasse	—	89-03-06	89-06-05	89-08-24	89-08-24	89-06-05	89-09-27
Saints-Martyrs-Canadiens p	Arthabaska	—	89-03-06	—	90-12-17	—	90-12-10	90-12-17
Salaberry-de-Valleyfield v	Beauharnois-Salaberry	90-09-04	90-09-25	90-11-06	—	—	—	—
Sawyerville vl	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-18	88-02-24	88-05-24	88-05-24	88-12-05	89-01-20
Sayabec sd	La Matapédia	—	—	88-05-16	88-06-08	—	88-06-20	88-08-10
Scotstown v	Le Haut-Saint-François	87-02-03	87-08-20	88-09-26	88-10-20	—	—	89-02-21
Senneterre p	Vallée-de-l'Or	90-02-05	90-03-05	90-10-01	90-11-02	90-11-02	90-12-03	91-02-26
Senneville vl	Communauté urbaine de Montréal	—	—	—	90-04-27	—	—	91-02-28

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Sept-Îles v	Sept-Rivières	89-09-21	90-12-17	—	—	—	—	—
Shawville vl	Pontiac	91-02-26	—	—	—	—	—	—
Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff cu	Pontiac	89-06-06	90-05-01	—	—	—	—	—
Shefford ct	La Haute-Yamaska	88-12-06	89-05-02	89-06-06	89-06-22	—	89-07-04	89-07-14
Sherbrooke v	Sherbrooke	88-10-03	90-10-01	—	—	—	—	—
Shipshaw sd	Le Fjord-du-Saguenay	—	—	—	90-08-28	—	—	—
Shipton ct	Asbestos	86-10-06	87-03-02	87-07-13	87-08-26	87-08-26	—	—
Sillery v	Communauté urbaine de Québec	—	—	88-08-22	—	89-03-28	81-05-04	—
Sorel v	Le Bas-Richelieu	—	90-11-07	—	91-02-14	—	—	—
Stanbridge ct	Brome-Missisquoi	—	91-02-04	—	—	—	—	—
Stanstead ct	Memphrémagog	—	—	89-10-04	89-11-23	—	90-02-07	90-03-15
Stanstead-Est sd	Coaticook	87-08-24	88-08-01	88-09-12	88-10-26	—	—	88-11-28
Stanstead Plain vl	Memphrémagog	88-04-05	88-04-12	88-05-17	88-07-14	—	—	88-11-24
Stoke ct	Le Val-Saint-François	90-12-03	—	—	—	—	—	—
Stoneham-et-Tewkesbury cu	La Jacques-Cartier	—	89-11-20	90-03-05	90-03-14	—	90-05-07	90-05-10
Stornoway sd	Le Granit	—	90-06-04	90-08-06	90-08-21	90-08-29	90-09-04	90-10-18
Stratford ct	Le Granit	89-12-18	—	—	—	—	—	—
Stukely-Sud sd	Memphrémagog	88-07-08	90-01-13	90-03-17	90-04-12	90-04-12	90-05-18	90-06-14
Stukely-Sud vl	Memphrémagog	89-05-01	89-05-01	—	89-10-12	—	—	—
Suffolk-et-Addington cu	Papineau	87-10-05	—	89-04-28	89-06-27	—	—	89-11-29
Sullivan sd	Vallée-de-l'Or	—	90-07-04	90-09-05	90-09-26	90-09-26	90-05-02	90-12-03
Thetford Mines v	L'Amiante	89-12-04	89-12-18	90-06-18	90-08-13	—	—	90-12-03
Thetford-Partie-Sud ct	L'Amiante	90-03-12	90-03-12	—	90-10-15	—	—	90-12-04
Thorne ct	Pontiac	90-04-03	—	—	—	—	—	—
Thurso v	Papineau	88-03-21	—	88-04-25	88-05-24	—	88-04-26	88-06-20
Tingwick p	Arthabaska	—	88-05-03	88-06-07	88-10-04	88-10-04	88-10-04	88-11-24
Tourville sd	L'Islet	89-08-07	90-02-05	90-03-28	90-05-14	90-05-14	—	90-09-10
Tracy v	Le Bas-Richelieu	—	—	90-12-10	91-01-18	—	—	91-03-20
Trécesson ct	Abitibi	90-09-05	90-10-03	—	—	—	—	—
Très-Saint-Sacrement p	Le Haut-Saint-Laurent	89-02-07	89-05-02	—	89-09-14	—	—	89-10-12
Tring-Jonction vl	Robert-Cliche	—	89-08-07	—	90-05-10	90-05-10	90-05-07	90-05-10
Trois-Lacs sd	Asbestos	86-10-21	87-02-02	87-06-25	87-08-26	87-08-26	80-09-08	—
Trois-Pistoles v	Les Basques	89-06-12	—	—	—	—	—	—
Trois-Rivières v	Francheville	88-11-07	88-12-05	90-06-27	—	—	—	—
Trois-Rivières-Ouest v	Francheville	—	90-05-22	90-06-20	—	—	90-09-17	91-02-27
Ulverton sd	Drummond	88-05-02	—	89-11-06	89-12-06	89-12-06	89-09-12	90-05-14
Upton vl	Acton	89-04-04	90-02-06	90-03-15	—	90-04-17	90-03-15	90-07-03
Val-Alain sd	Lotbinière	—	90-10-01	90-12-03	—	—	90-12-03	—
Val-Barrette vl	Antoine-Labelle	—	—	—	89-04-20	89-04-20	89-05-01	89-06-01
Val-Bélair v	Communauté urbaine de Québec	—	—	88-09-21	—	—	88-10-04	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Val-Brillant sd	La Matapédia	88-11-07	90-05-07	90-07-03	90-08-09	—	90-08-06	90-08-09
Val-David vl	Les Laurentides	88-08-01	89-01-03	89-04-10	89-05-11	—	82-05-17	90-07-09
Val-Joli sd	Le Val-Saint-François	89-06-05	91-03-04	—	—	—	—	—
Val-Morin sd	Les Laurentides	89-04-10	90-03-12	90-04-09	90-07-25	90-07-25	90-10-09	—
Val-Racine p	Le Granit	—	90-07-03	90-08-13	90-08-21	90-08-21	90-08-27	91-01-23
Val-Senneville sd	Vallée-de-l'Or	90-09-04	—	—	—	—	—	—
Val-d'Or v	Vallée-de-l'Or	—	90-03-05	—	—	—	—	—
Val-des-Bois sd	Papineau	87-10-06	—	—	90-05-25	—	—	90-07-23
Val-des-Lacs sd	Les Laurentides	—	—	—	90-10-02	—	90-11-02	91-01-28
Val-des-Monts sd	Collines-de-l'Outaouais	—	—	89-03-06	—	—	89-03-06	—
Valcourt v	Le Val-Saint-François	89-12-13	90-09-04	—	—	—	—	—
Vallée-Jonction sd	La Nouvelle-Beauce	—	90-11-05	—	—	—	—	—
Vanier v	Communauté urbaine de Québec	87-06-15	87-09-08	87-10-14	—	88-01-26	88-10-03	—
Varennes v	Lajemmerais	89-09-05	—	—	—	—	—	—
Vassan sd	Vallée-de-l'Or	89-10-11	89-10-16	89-12-18	90-02-26	90-02-26	90-05-14	90-07-17
Vaudreuil-sur-le-Lac vl	Vaudreuil-Soulanges	—	90-06-04	90-08-06	90-10-22	—	90-08-06	90-11-06
Venise-en-Québec sd	Le Haut-Richelieu	90-03-02	—	—	—	—	—	—
Verchères sd	Lajemmerais	90-05-07	—	91-02-05	—	—	91-02-05	—
Verdun v	Communauté urbaine de Montréal	88-08-30	88-10-25	89-11-28	90-04-18	—	89-02-14	90-10-19
Vianney sd	L'Érable	89-11-06	90-02-05	90-03-05	90-04-20	—	90-03-05	90-08-21
Victoriaville v	Arthabaska	90-12-17	—	—	—	—	—	—
Villeroy sd	L'Érable	88-04-06	89-11-15	90-01-03	90-01-17	—	81-05-01	90-01-17
Vinoy sd	Papineau	87-10-05	89-03-10	—	89-04-25	89-04-25	—	89-08-18
Waltham-et-Bryson cu	Pontiac	89-12-04	—	—	—	—	—	—
Warden vl	La Haute-Yamaska	90-06-05	—	—	—	—	—	—
Warwick v	Arthabaska	89-06-19	89-07-03	89-07-31	89-08-23	—	89-07-31	89-08-23
Warwick ct	Arthabaska	—	90-04-02	90-05-07	90-06-28	—	90-05-07	90-06-28
Waterloo v	La Haute-Yamaska	88-05-02	88-05-09	—	—	—	—	—
Waterville v	Sherbrooke	—	—	—	90-12-06	—	—	—
Weedon ct	Le Haut-Saint-François	87-02-05	87-08-06	88-03-03	88-09-22	88-09-22	88-10-06	88-12-02
Weedon-Centre vl	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-08-31	88-02-25	88-06-27	—	85-07-02	88-10-25
Wentworth ct	Argenteuil	—	90-03-09	—	—	—	90-09-04	—
Wentworth-Nord sd	Les Pays-d'en-Haut	90-01-19	90-01-19	—	90-05-10	90-05-10	90-07-07	90-09-13
Westbury ct	Le Haut-Saint-François	87-02-02	87-05-18	87-12-07	88-06-29	—	89-01-03	88-02-17
Westmount v	Communauté urbaine de Montréal	88-12-05	—	90-06-11	90-08-22	90-08-22	—	—
Wickham sd	Drummond	89-11-06	89-12-19	90-02-05	90-06-12	90-06-12	90-07-03	90-10-31
Windsor v	Le Val-Saint-François	89-11-06	90-02-05	90-04-02	90-05-28	90-05-28	90-04-02	—
Wotton ct	Asbestos	86-10-06	87-02-12	87-08-11	87-09-23	87-09-23	—	—

Municipalité	MRC	Résolution préparation du PU	Projet de plan d'urbanisme	Plan d'urbanisme	C. de conf. du PU par la MRC	Plan d'urbanisme en vigueur	Règlement d'urbanisme	C. de conf. du RU par la MRC
Wottonville vl	Asbestos	87-01-12	87-04-13	87-06-08	87-08-26	87-08-26	90-04-02	90-05-23
Yamachiche sd	Maskinongé	—	—	—	90-12-19	—	—	—
Yamaska vl	Le Bas-Richelieu	90-06-18	—	90-09-19	90-10-18	—	—	—
Yamaska-Est vl	Le Bas-Richelieu	90-06-06	90-06-11	90-10-01	90-10-18	—	90-11-05	90-12-04

Total : 1140 municipalités

Tableau III

Statistiques des enregistrements pour les municipalités et les MRC du 1er avril 1990 au 31 mars 1991 (partiel) et cumulatives de 1980 au 31 mars 1991 (global)

Article	Description	Partiel	Global
	Plan (PU) et règlements (RU) d'urbanisme avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement (SA)		
81	Rés - Entreprise de la préparation d'un PU	5	426
112.1-81	Rés - Abrogation de la rés autorisant la préparation d'un PU		10
81	Rés - Modification de la rés décrétant la préparation d'un PU		10
91	Rés - Proposition préliminaire d'urbanisme		17
95-91	Rés - Projet de plan d'urbanisme	3	169
99	Règ - Plan d'urbanisme	2	30
99-87	Rés - Description des travaux		4
99	Règ - Plan d'urbanisme en vigueur		89
99-87	Rés - Description des travaux		85
102	Règ - Zonage, lotissement ou construction		93
239-102	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Zonage, lotiss ou cons		6
239-102	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Zonage, lotiss ou const		10
102	Règ - Modification d'un RU		2
225-104	Avis - Conformité d'un RU		3
106	Règ - Modification d'un RU pour le rendre conforme		2
239-106	Déc-Prol dél ou terme/Règ-Mod RU pour le rendre conform		2
107-104	Avis - Conformité d'un RU mod pour le rendre conforme		1
111-67	Règ - Contrôle intérimaire (RCI)		44
111-71.1	Rés - Modification du RCI		12
111-71	Ord - Désaveu du RCI		5
111-72-67	Règ - Modification du RCI		12
111-72-71	Ord - Désaveu d'un règ modifiant le RCI		1
	Sous-total	**10**	**1033**
	Modification du plan (PU) ou d'un règlement (RU) d'urbanisme avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement (SA)		
109-95-91	Rés - Projet de règ modifiant le PU		154
109-99	Règ - Modification du PU		1
109-99	Règ - Modification du PU en vigueur		168
109-99-87	Rés - Description des travaux		7
102	Règ - Modification d'un RU		174
239-102	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Zonage, lotiss ou const		1
109-67	Rés - Application des mesures réglementaires de CI		1
	Sous-total	**0**	**506**

Article	Description	Partiel	Global
	Plan (PU) et règlements (RU) d'urbanisme après l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement (SA)		
81	Rés - Entreprise de la préparation d'un PU	202	764
81	Rés - Modification de la rés décrétant la préparation d'un PU	8	63
91	Rés - Proposition préliminaire de PU	4	20
95-91	Rés - Projet de plan d'urbanisme	366	794
95-91	Rés - Modification de la rés adoptant le projet de PU	3	6
43-42	Règ - Modification d'un plan ou règlement d'urbanisme	1	1
33	Règ - Plan d'urbanisme	393	758
37	Dem avis - Conformité d'un plan ou règlement d'urbanisme		1
44	Cert - Conformité du plan d'urbanisme	390	720
239-44	Déc-Prol d'un délai ou terme/Cert de conf du PU	28	36
239-44	Déc-Nouveau délai ou terme/Cert de conf du PU	7	11
239-33	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Plan d'urbanisme	476	611
239-33	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Plan d'urbanisme	90	149
239-37	Déc-Nouveau délai ou terme/Dem avis-Conformité PU ou RU	2	4
33-87	Rés - Description des travaux	67	127
34	Règ - Plan d'urbanisme	6	45
44	Cert - Conformité du plan d'urbanisme	3	38
239-34	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Plan d'urbanisme	1	2
239-34	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Plan d'urbanisme	1	2
34-87	Rés - Description des travaux	1	1
225-38	Avis - Conformité d'un plan ou règlement d'urbanisme		2
225-38	Décision - Suite à une demande d'avis de conformité	7	13
239-38	Déc-Prol d'un délai ou terme/Avis-Conformité PU ou RU		1
40	Règ - Modification d'un PU ou RU pour le rendre conform	114	182
44	Cert - Conf règ mod le PU ou un RU pour le rendre conf	12	14
239-40	Déc-Prol d'un dél ou terme/Mod PU ou RU pour rend conf	1	1
42	Règ - Modification d'un PU ou RU pour le rendre conform	1	2
99	Règ - Plan d'urbanisme en vigueur	215	313
99-87	Rés - Description des travaux	12	17
239-100	Déc-Prol dél ou terme/Résum-Trans ou pub résum du PU ev		1
239-100	Déc-Nouv dél ou terme/Trans ou pub résum du PU ev	1	1
102	Règ - Règlement d'urbanisme	1215	1998
44	Cert - Conformité d'un règlement d'urbanisme	859	1366
239-44	Déc-Prol dél ou terme/Cert. de conf. d'un RU	24	25
239-44	Déc-Nouveau délai ou terme/Cert. de conf. d'un RU	3	5
239-102	Déc-Prol dél ou terme/Règ - Zonage, lotiss ou const	61	73
239-102	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ - Zonage, lotiss ou cons	34	47
264.1.10-102	Règ - Règlement de circulation	13	13
264.1-44	Cert - Conformité du règlement de circulation	6	6
	Sous-total	**4627**	**8233**
	Modification du plan (PU) et d'un règlement (RU) d'urbanisme après l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement (SA)		
59-58-130	Règ - Modification d'un règlement d'urbanisme	312	555
44	Cert - Conformité d'un règ modifiant un règ d'urbanisme	296	405
239-44	Déc - Prol dél ou terme/Cert de conf d'un règ mod un RU	5	5

Article	Description	Partiel	Global
58-109-95-91	Rés - Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme	36	61
59-58-109-97	Règ - Modification du plan d'urbanisme	61	104
59-58-44	Cert - Conformité du règlement modifiant le PU	48	62
58-109-99	Règ - Modification du plan d'urbanisme en vigueur	11	24
59-58-102	Règ - Modification d'un règlement d'urbanisme	23	48
59-58-102-44	Cert - Conformité d'un règ modifiant un règ d'urbanisme	13	31
	Sous-total	**805**	**1295**
	Modification d'un plan (PU) ou d'un règlement (RU) d'urbanisme suite à la modification du schéma d'aménagement (SA) après son entrée en vigueur		
57-43-42	Règ - Modification du plan ou d'un règlement d'urbanism	2	2
57-109-97	Règ - Modification du plan ou d'un règlement d'urbanism	18	24
57-109-97-44	Cert - Conformité du règlement modifiant le PU	1	1
	Sous-total	**21**	**27**
	Modification du plan (PU) ou d'un règlement (RU) d'urbanisme après la révision du schéma d'aménagement (SA)		
57-109-95-91	Rés - Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme	1	1
57-109-97	Règ - Modification du plan ou d'un règlement d'urbanism	4	4
44	Cert - Conf règ mod le PU ou un RU pour le rendre conf		1
58-112-67	Règ - Contrôle intérimaire	1	1
	Sous-total	**6**	**7**
	Programme particulier d'urbanisme « centre-ville » (PPUC)		
85.1-81	Rés - Entreprise de la préparation d'un PPUC	1	57
85.1-81	Rés - Modification du délai de l'adoption d'un PPUC		3
85.1-91	Rés - Proposition préliminaire de PPUC		1
85.1-95-91	Rés - Projet de programme particul d'urb pour le centre	4	69
85.1-99	Règ - Programme particulier d'urb pour le centre en vig	2	64
85.1-99-87	Rés - Description des travaux		17
102	Règ - Zonage, lotissement ou construction		32
239-102	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Zonage, lotiss ou cons		7
239-102	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Zonage, lotiss ou const		6
102	Règ - Modification d'un RU		36
	Sous-total	**7**	**292**
	Modification du programme particulier d'urbanisme « centre-ville» (PPUC)		
85.1-109-95-91	Rés - Projet de règ modifiant le PPUC	1	21
85.1-109-99	Règ - Modification du PPUC en vigueur	3	22
102	Règ - Modification d'un RU	1	7
	Sous-total	**5**	**50**
	Schéma d'aménagement (SA)		
4	Rés - Entreprise de la préparation du SA		94
239-3	Déc-Prol d'un délai ou terme/Rés-Entrep de la préparation du SA		27
239-3	Déc-Nouveau délai ou terme/Rés-Entrep de la préparation du SA		28
12	Rés - Proposition préliminaire d'aménagement		92
239-14	Déc-Prol d'un délai ou terme/Rés-Avis sur la PPA		10
15	Rés - Proposition d'aménagement		94
16	Avis - Orientations, projets et objections du gouvernem		94

Article	Description	Partiel	Global
18	Rés - Version définitive du SA		93
18	Rés - Modif de la rés de la version définitive du SA		2
25	Règ - Schéma d'aménagement		98
239-25	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Schéma d'aménagement		46
239-25	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Schéma d'aménagement		44
25-7	Rés - Coût des équip. et infrastructures intermunicipaux		2
25-7	Doc - Modalités et conclusions de la consultation		6
27	Avis - Demande de modification du SA		93
28	Règ - Modification du SA	3	167
239-28	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Modification du SA		394
239-28	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Modification du SA		2
30	Règ - Schéma d'aménagement en vigueur	3	46
239-31	Déc-Prol dél ou terme/Résum-Trans ou pub résum du SA ev		1
239-31	Déc-Nouv dél ou terme/Résum-Trans ou pub résum du SA ev		5
29	Décret - Modification du SA		1
30	Décret - Schéma d'aménagement en vigueur		1
67	Règ - Contrôle intérimaire		96
71.1	Rés - Modification du RCI		103
71.1	Rés - Abrogation d'une résolution modifiant le RCI		1
71	Ord - Modification ou désaveu partiel du RCI		6
71	Ord - Désaveu du RCI		3
72-67	Règ - Nouveau RCI		20
72-71.1	Rés - Modification du nouveau RCI		9
72-71.1	Rés - Modification d'une rés modif un règ modif le RCI		2
72-67	Règ - Modification du RCI	64	944
72-71.1	Rés - Modification d'un règlement modifiant le RCI	2	222
72-71.1	Rés - Modification d'une rés modif un règ modif le RCI		2
72-71	Ord - Modificat ou désaveu partiel d'un règ modif le RC	3	64
72-71	Ord - Désaveu d'un règlement modifiant le RCI	3	25
149	Avis - Intervention gouvernementale projetée	45	1338
150	Rés - Conformité d'une intervention projetée au RCI	41	390
239-150	Déc-Prol d'un délai ou terme/Conf d'une inter projetée	1	1
150	Rés - Mod de la rés sur la conformité d'une IGP au RCI		1
225	Avis - Suite à une demande d'avis de conformité au RCI		1
	Sous-total	**165**	**4668**
	Modification du schéma d'aménagement (SA) après son entrée en vigueur		
49	Rés - Projet de règ modifiant le SA	79	223
1990, c.50, a.16	Rés - Fin du processus de modification du SA	3	3
48*	Rés - Projet de règ modifiant le SA l'affecte ou non		5
51*	Avis - Modification affecte ou non le SA		1
51*	Décision - Suite à dem d'avis si mod affecte le SA		3
51*	Déc-Prol dél ou terme/Déc-Suite dem avis si mod aff SA		1
51	Avis - Orientations, projets et objections du gouvernement	17	43
53.6	Règ - Modification du SA	59	113
53.7-51	Avis - Orientations, projets et objections du gouvernement	4	4
52*, 49*	Rés - Version définitive de la modification du SA	18	40

Article	Description	Partiel	Global
52*, 49*	Règ - Modification du SA	34	66
53.12	Avis - Demande de modification du règ modifiant le SA	5	9
239-53.8	Déc-Prol délai ou terme/Règ-Modif du règ mod le SA	1	5
239-53.8	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-Modif du règ mod le SA	1	1
53.11-53.9	Règ - Modification du SA en vigueur	17	31
53*	Déc-Nouv dél ou terme/Résum-Trans ou pub rés du règ mod	1	1
	Sous-total	**239**	**549**
	* Ces articles ont été modifiés par le projet de loi 39 (1990, c.50) adopté le 20 novembre 1990		
	Révision du schéma d'aménagement (SA)		
55	Rés - Proposition de SA révisé		3
55*	Avis - Orientations et projets du gouvernement		3
56-18	Rés - Version définitive du SA révisé		3
56-25	Règ - Schéma d'aménagement révisé		3
239-56-25	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-SA révisé	2	9
239-56-25	Déc-Nouveau délai ou terme/Règ-SA révisé		5
56-27	Avis - Demande de modification du règ révisant le SA		3
56-28	Règ - Modification du règ révisant le SA		3
239-56-28	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ-Modif du règ rév le SA		2
56-30	Règ - Schéma d'aménagement révisé en vigueur		1
239-56	Déc-Prol dél ou terme/Résum-Trans ou pub rés SA rév ev		1
239-56	Déc-Nouv dél ou terme/Résum-Trans ou pub rés SA rév ev	1	1
	Sous-total	**3**	**37**
	* Cet article a été modifié par le projet de loi 39 (1990, c.50) adopté le 20 novembre 1990		
	Effet de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement (SA) pour les territoires non organisés (TNO)		
78-76	Règ - Zonage, lotissement ou construction	14	22
239-78-76	Déc-Prol d'un délai ou terme/Règ ZLCc	23	25
239-78-76	Décision - Nouveau délai ou terme/Règ ZLCc	11	14
	Sous-total	**48**	**61**
	Total global des enregistrements	**5936**	**16 758**

Chapitre 5
Requêtes déposées à la Commission

5.1 Requêtes en appel des décisions du ministre de l'Environnement

L'article 96 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) se lit comme suit :

96. Toute ordonnance émise par le ministre, à l'exception de celles visées aux articles 29 et 32.5, au deuxième alinéa de l'article 34, aux articles 35, 49.1, 57, 59, 61, 114, 114.1 et 120, peut être portée en appel par la municipalité ou la personne concernée devant la Commission municipale du Québec si les motifs de fait ou de droit invoqués au soutien d'une telle ordonnance sont erronés, si la procédure suivie est entachée d'une irrégularité grave ou si elle n'a pas été rendue avec impartialité.

Il en est de même dans tous les cas où le ministre refuse d'accorder ou révoque un certificat d'autorisation, un certificat, une autorisation, une approbation autre que celle visée au troisième alinéa de l'article 31.44, une permission ou un permis, refuse de renouveler un permis, signifie un avis en vertu de l'article 31.46, fixe à moins de cinq ans la durée du renouvellement d'un permis émis en vertu de l'article 55, exige une modification à une demande qui lui est faite, fixe ou répartit des coûts ou des frais autres que ceux visés aux articles 32.5 ou 35, détermine une indemnité en vertu de l'article 61, signifie une dénégation de conformité à l'initiateur du projet, refuse de délivrer ou modifie, suspend ou révoque une attestation d'assainissement ou refuse de modifier ou de révoquer l'attestation d'assainissement à la demande de son titulaire.

Dans le cas où le ministre approuve des taux avec modification en vertu de l'article 32.9, l'exploitant peut en appeler devant la Commission municipale.

Décisions et désistements à l'égard d'appels déposés au cours des exercices financiers suivants :

	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Appels reçus	7	8	7
Décisions confirmées	—	3	2
Décisions infirmées	2	—	1
Désistements	1	3	3
Causes pendantes	4	6	6

Les trois décisions rendues, en 1990-1991, concernaient les appels déposés, en 1989-1990, par :

— Safety Kleen Canada inc.
(Boisbriand)

— Aqueduc Grand St-Esprit inc.
(Grand-Saint-Esprit, sd)

— Ferme Gélitan inc.(E)
(Saint-Elzéar-de-Beauce, sd)

Les trois désistements reçus, en 1990-1991, concernaient les appels déposés, en 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991, par :

— Réal Henri
(Saint-Roch-Ouest, sd)

— Zéro-Flow
(Saint-Laurent)

— Fonderie Nova inc.
(Saint-Hyacinthe)

De plus, la Commission a rendu deux (2) décisions intérimaires concernant l'appel déposé, en 1989-1990, par :

— Albright & Wilson Amériques
Division de Tenneco Canada inc.
(Varennes)

5.2 Requêtes en appel de la part de fonctionnaires municipaux

Ces appels sont fondés principalement sur les articles 72 et 73.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), 181 et 182 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

a. 72 L.C.V. :

La résolution destituant un fonctionnaire ou employé visé au deuxième alinéa de l'article 71, le suspendant sans traitement ou réduisant son traitement, doit lui être signifiée en lui remettant copie en main propre. La personne ainsi destituée ou suspendue ou dont le traitement a été ainsi réduit peut, sous réserve de l'article 79 de la Loi de police (L.R.Q., chapitre P-13),interjeter appel d'une telle décision à la Commission municipale du Québec,qui décide, en dernier ressort, après enquête.

Cet appel doit être formé dans les quinze jours qui suivent le moment où la résolution du conseil a été signifiée.

(E) Évocation.

Si l'appel est maintenu, la Commission peut aussi ordonner à la municipalité de payer à l'appelant une somme d'argent qu'elle détermine pour l'indemniser des dépenses qu'il a faites pour cet appel. L'ordonnance à cette fin est homologuée, sur requête de l'appelant, par le tribunal de juridiction civile compétent. L'appelant peut ensuite exécuter le jugement contre la municipalité.

Lorsque la conduite du fonctionnaire ou de l'employé a été examinée par la Commission lors d'une enquête visée au paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., chapitre C-35), l'appel est interjeté à un juge de la Cour provinciale, qui décide en dernier ressort. Dans ce cas, l'appel est institué par requête signifiée à la municipalité et à la Commission et déposée au greffe de la Cour provinciale du district judiciaire où l'appelant a son domicile, dans les 15 jours de la signification de la résolution. Dès que la requête lui est signifiée, la Commission transmet à la Cour provinciale la partie de son rapport d'enquête qui porte sur la conduite de ce fonctionnaire ou employé.

a. 73.1 L.C.V. :

Les articles 71 à 73 ne s'appliquent à une suspension sans traitement que si elle :

1° est de plus de vingt jours ouvrables, ou

2° survient, quelle que soit sa durée, dans les douze mois qui suivent l'expiration d'une suspension sans traitement de plus de vingt jours ouvrables.

a. 181 C.M. :

La résolution destituant le secrétaire-trésorier, le suspendant sans traitement ou réduisant son traitement doit lui être signifiée en lui remettant copie en main propre. Le secrétaire-trésorier qui a été en fonction pendant au moins 12 mois consécutifs peut interjeter appel d'une telle décision à la Commission municipale du Québec qui décide en dernier ressort, après enquête.

Cet appel doit être formé dans les 15 jours qui suivent le moment où la décision du conseil de la corporation a été signifiée.

Si l'appel est maintenu, la Commission peut aussi ordonner à la corporation de payer à l'appelant une somme d'argent qu'elle détermine pour l'indemniser des dépenses qu'il a faites pour cet appel. L'ordonnance à cette fin est homologuée, sur requête de l'appelant, par le tribunal de juridiction civile compétent. L'appelant peut ensuite exécuter le jugement contre la corporation.

Lorsque la conduite du secrétaire-trésorier a été examinée par la Commission lors d'une enquête visée au paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., chapitre C-35), l'appel est interjeté à un juge de la Cour provinciale qui décide en dernier ressort. Dans ce cas, l'appel est institué par requête signifiée à la corporation municipale et à la Commission et déposée au greffe de la Cour provinciale du district judiciaire où l'appelant a son domicile, dans les 15 jours de la signification de la résolution. Dès que la requête lui est signifiée, la Commission transmet à la Cour provinciale la partie de son rapport d'enquête qui porte sur la conduite du secrétaire-trésorier.

Une disposition d'une charte d'une corporation qui abroge, remplace ou modifie directement ou indirectement l'article 180, en totalité ou en partie, ou qui édicte un article 181, n'exclut pas l'application du présent article.

a. 182 C.M. :

Les articles 180 et 181 ne s'appliquent à une suspension sans traitement que si elle :

1° est de plus de 20 jours ouvrables, ou

2° survient, quelle que soit sa durée, dans les 12 mois qui suivent l'expiration d'une suspension sans traitement de plus de 20 jours ouvrables.

Décisions rendues, en 1990-1991, concluant au droit à l'appel :

— Ville de Trois-Rivières
Roger Loisel, surintendant au service de la voirie

— Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande
Jacinthe Pelletier, secrétaire-trésorière

— Ville d'Anjou
Madeleine Tremblay, directrice du service des communications

— Ville d'Anjou (E)
Jean-Paul Rondeau, directeur du service des finances et trésorier

— Ville de Pointe-au-Père
Denis Côté, directeur général et secrétaire-trésorier

— Paroisse de Saint-Gérard-Majella (1)(E)
Diane Rassette, secrétaire-trésorière

— Municipalité régionale de comté de Pontiac
Jacques Ledoux, secrétaire-trésorier

Décisions rendues, en 1990-1991, concluant au rejet de l'appel :

— Municipalité régionale de comté d'Arthabaska (E)
Claude Aubert, secrétaire-trésorier

(1) La CMQ a compétence pour entendre l'appel.

(E) Évocation.

— Ville de Lévis-Lauzon
François Ménard, directeur adjoint au service des loisirs

— Ville d'Anjou[E]
Robert Roy, adjoint au directeur du service des finances

— Village de Kingsbury
Jacques-André Boucher, secrétaire-trésorier

— Paroisse de Saint-Armand-Ouest
Alice Benjamin, secrétaire-trésorière

Désistements reçus en 1990-1991 :

a) ***les personnes suivantes ont produit un désistement de leur appel auprès de la Commission municipale du Québec et ne sont plus à l'emploi des municipalités ci-dessous :***

— Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent
Lionel L. Bertrand, responsable de l'évaluation

— Paroisse de Macamic
Jocelyne Gauthier, secrétaire-trésorière

— Ville de Saint-Léonard
Robert Desjardins, directeur du service de prévention de l'incendie

— Paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur
Florent Rémillard, secrétaire-trésorier

— Ville de Bedford
Guy Fortin, responsable de l'usine de filtration

— Ville de Westmount
Jean Henry, administrateur du revenu

— Ville de Westmount
James A. Martin, préposé au personnel

— Ville de Roxboro[1]
Lionel Simard, directeur général et secrétaire-trésorier

— Ville de Chibougamau
Rémi Lapointe, directeur des travaux publics

— Ville de Lac-Mégantic
Jean-Yves Gagnon, trésorier

— Ville de Mont-Royal
Jean-Luc Émond, directeur, finances et administration

— Ville de Greenfield Park
Aliette Campbell, adjointe administrative au maire et conseillers et greffière adjointe

— Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande
Jacinthe Pelletier, secrétaire-trésorière

— Ville de La Prairie
Sylvie Dion, responsable de la bibliothèque

— Village de Sainte-Croix
Bernard Lepage, secrétaire-trésorier

— Ville de Richelieu
Sylvie Cloutier, directrice des loisirs

— Paroisse de Saint-Côme
Réjean Baillargeon, secrétaire-trésorier

b) ***les personnes suivantes ont produit un désistement de leur appel auprès de la Commission municipale du Québec et sont toujours à l'emploi des municipalités ci-dessous :***

— Ville de Saint-Romuald
Charles Legendre, responsable du service de l'entretien et opération à l'ameublement, bâtisses et parcs-signalisation

— Ville de Laval
Alexis-Michel Brunet, chef de division mécanique-électricité au service du génie

— Canton d'Orford
Raymond Préville, inspecteur municipal et secrétaire-trésorier adjoint

— Ville de Chicoutimi
Denis Mercier, chef de service du personnel[1]

— Ville de Dorion
Roger Lavigne, surintendant des travaux publics[1]

— Ville de Lévis-Lauzon
Robert Martel, directeur des services de l'inspection et de l'urbanisme

	1988-1989	1989-1990	1990-1991
— Nombre d'appels reçus	44	37	29
— Décisions ou désistements sur appels déposés entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988	10	2	—
— Décisions ou désistements sur appels déposés entre le 1er avril 1988 et le 31 mars 1989	32	10	2
— Décisions ou désistements sur appels déposés entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990	—	15	21
— Décisions ou désistements sur appels déposés entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991	—	—	14

(E) Évocation.

(1) Précédé d'une décision sur une objection préliminaire.

(1) Toujours à l'emploi de la municipalité, mais à d'autres fonctions.

Nombre des décisions et désistements des appels de fonctionnaires municipaux présentés à la Commission municipale, de 1974-1975 à 1990-1991

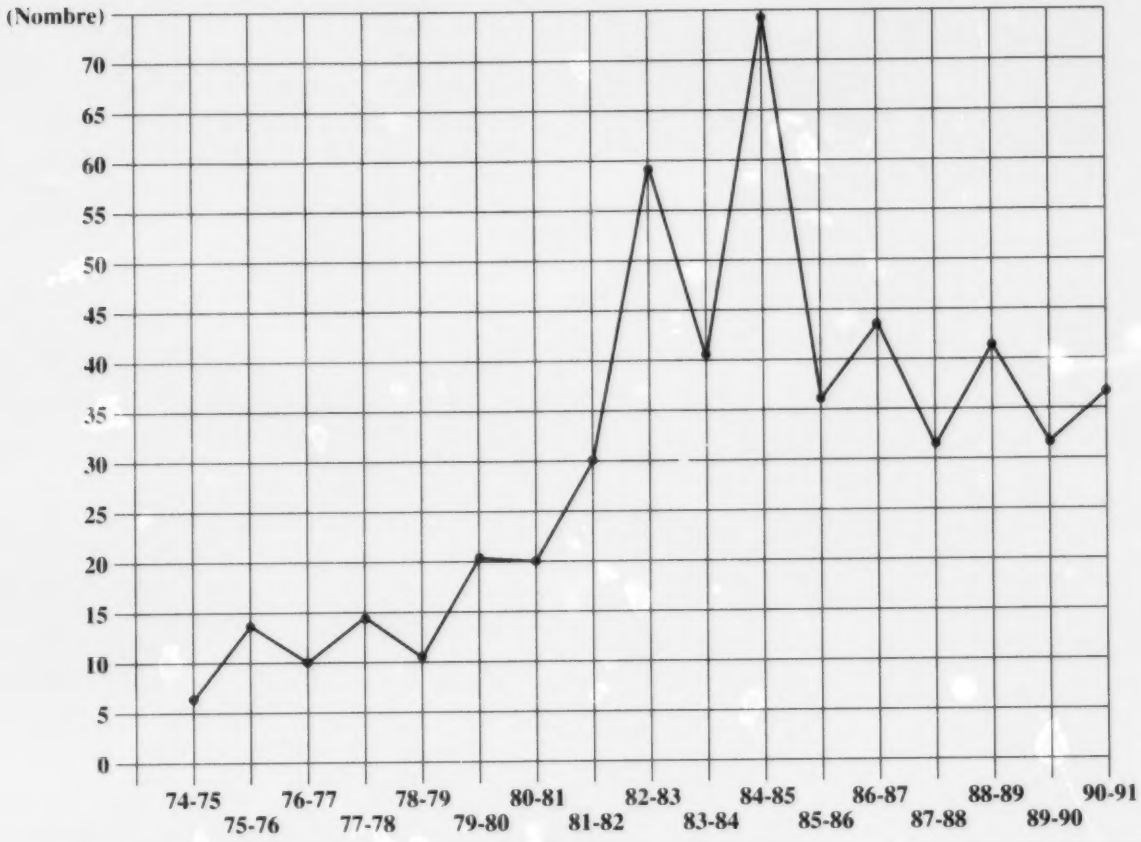

1974-1975	7	1980-1981	20	1986-1987	43
1975-1976	13	1981-1982	30	1987-1988	27
1976-1977	10	1982-1983	59	1988-1989	42
1977-1978	14	1983-1984	41	1989-1990	27
1978-1979	11	1984-1985	74	1990-1991	37
1979-1980	21	1985-1986	37		

5.3 Requêtes et révocations de reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières et de taxes d'affaires

5.3.1 Requêtes en reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières

Le paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) se lit comme suit :

Sont exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire : [...] Un immeuble qui appartient à une institution ou un organisme qui est reconnu par la Commission, après consultation de la corporation municipale, comme remplissant les conditions du présent paragraphe :

a) qui est à l'usage du public et utilisé sans but lucratif principalement à des fins culturelles, scientifiques, récréatives, charitables ou sociales, ou

b) qui est utilisé par une institution ou un organisme qui est un organisme de charité enregistré aux fins de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), pour y faire la charité ou pour y exercer des activités administratives dans la poursuite de cet objectif ; [...]

L'article 208.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) se lit comme suit :

Malgré l'article 208, la Commission peut, sur demande présentée par une institution ou un organisme qui est locataire ou occupant d'un immeuble visé à l'article 204 et qui n'est pas une personne mentionnée à cet article, reconnaître cette institution ou cet organisme, après consultation de la corporation municipale, à l'égard de l'immeuble remplissant l'une des conditions suivantes :

a) être à l'usage du public et utilisé sans but lucratif principalement à des fins culturelles, scientifiques, récréatives, charitables ou sociales ;

b) être utilisé par une institution ou un organisme qui est un organisme de charité enregistré aux fins de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3), pour y faire la charité ou pour y exercer des activités administratives dans la poursuite de cet objectif.

Cette institution ou cet organisme est censé visé par le paragraphe 10° de l'article 204 et l'immeuble est alors censé visé par le paragraphe de cet article qui mentionne son propriétaire. L'immeuble n'est alors pas censé visé par l'article 208.

Les requêtes agréées, en 1990-1991, ont touché les organismes et municipalités suivants :

— Comité des jeunes de Rosemont inc.[1]
-et-
Ville de Montréal

— Centre des loisirs St-Sacrement inc.
-et-
Paroisse de Saint-Raymond

— La maison du réconfort
-et-
Ville de Montréal

— La maison tangente inc.
-et-
Ville de Montréal

— Club de natation Westwood inc.
-et-
Ville de Dollard-des-Ormeaux

— L'harmonie de Disraëli inc.
-et-
Ville de Disraëli

— Fondation du centre Notre-Dame de l'enfant (Sherbrooke) inc.
-et-
Ville de Sherbrooke

— Centre des métiers du verre du Québec[1]
-et-
Ville de Montréal

— Chevaliers de Colomb, conseil 3107
-et-
Municipalité de Duparquet

— Auberge Madeleine
-et-
Ville de Montréal

— Centre des loisirs St-Sacrement inc.
-et-
Ville de Québec

— Le pivot des services populaires de St-Éphrem
-et-
Village de Saint-Éphrem-de-Tring

— Comité d'action touristique et culturelle de Saint-Hilaire de Dorset
-et-
Paroisse de Saint-Hilaire-de-Dorset

(1) Cette décision modifie une décision d'un exercice antérieur.

— Auberge transition
-et-
Ville de Montréal

— Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté
-et-
Ville de Québec

— Camp Kalalla ltée et sa version Camp Kalalla Ltd
-et-
Municipalité de la Pêche

— La société musée Laurier inc.
-et-
Ville d'Arthabaska

— Loisirs de St-Émile de Montcalm
-et-
Municipalité d'Entrelacs

— Atelier habitation Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Maison de Job
-et-
Ville de Québec

— Fondation Marie-Jeunesse inc.
-et-
Ville de Québec

— Club de l'âge d'or de Victoriaville inc.
-et-
Ville de Victoriaville

— Le théâtre parminou (La coopérative des travailleuses et travailleurs de théâtre des Bois-Francs)
-et-
Ville de Victoriaville

— La maison d'Ariane
-et-
Ville de Saint-Jérôme

— L'association des propriétaires de Grande Vallée inc.[1]
-et-
Canton de Chertsey

— Centre E.R.K. 58 inc.
-et-
Ville de Chicoutimi

— Club de ski norfond
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Club social le jouvenceau inc.
-et-
Ville de Dolbeau

— L'institut canadien de Québec (succursale Collège-des-Jésuites)
-et-
Ville de Québec

— IFACEF[1]
-et-
Municipalité de Vinoy

— Le club de l'âge d'or les aînés de Roberval inc.
-et-
Ville de Roberval

— Sun Youth Organization Incorporated
-et-
Canton de Marchand

— Les gens oubliés de Notre-Dame d'Hébertville inc.
-et-
Municipalité d'Hébertville

— Maison d'hébergement l'aquarelle inc.
-et-
Ville de Chibougamau

— Le club optimiste de St-Godefroi inc.
-et-
Canton de Saint-Godefroi

— Le comité des loisirs de Rivière-Ouelle inc.
-et-
Municipalité de Rivière-Ouelle

— Club de l'âge d'or de l'Isle-Verte
-et-
Village de L'Isle-Verte

— Aquarium des Îles de la Madeleine inc.
-et-
Municipalité de l'Île-du-Havre-Aubert

— Groupe scout-guide de Charny (F.S.C.P.Q. district de Québec)
-et-
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Beauce

— Regroupement des femmes la sentinelle inc.
-et-
Village de Cap-aux-Meules

— La maisonnée de Hauterive inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Action jeunesse St-Pie X de Longueuil inc.
-et-
Ville de Longueuil

— Corporation de développement communautaire du lac
-et-
Municipalité de Lac-des-Aigles

(1) Cette décision a été modifiée.

Cette décision a été modifiée.

— Le club du troisième âge de St-Joseph inc.
-et-
Paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska

— Tourisme de Lanaudière
-et-
Ville de Charlemagne

— Maison clair de lune
-et-
Ville de Buckingham

— Corporation de la gare de Montebello inc.
-et-
Village de Montebello

— Loisirs Champlain Gamache inc.
-et-
Ville de Longueuil

— L'ordre de Saint-Jean, conseil du Québec
-et-
Ville de Rimouski

— Institut canadien de Québec (succursale Saint-Albert)
-et-
Ville de Québec

— Les compagnards
-et-
Municipalité de Saint-Médard

— Loisirs du pavillon de la jeunesse inc.
-et-
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

— Le centre socio-culturel Manoir Leboutillier inc.
-et-
Ville de Gaspé

— Club bonne humeur de l'âge d'or de Trois-Pistoles inc.(1)
-et-
Ville de Trois-Pistoles

— La fondation du Centre Hospitalier Sainte-Thérèse de Shawinigan inc.
-et-
Ville de Shawinigan

— Association de personnes handicapées l'éveil des basques inc.
-et-
Ville de Trois-Pistoles

— La bouée régionale Lac-Mégantic inc.
-et-
Ville de Lac-Mégantic

— Maison de sobriété Trois-Rivières inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Regroupement populaire de Trois-Rivières
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Centre féminin du Saguenay inc.
-et-
Ville de Chicoutimi

— Maison d'animation populaire de Sorel incorporée(E)
-et-
Ville de Sorel

— Les scouts et les guides du district de Lanaudière inc.
-et-
Paroisse de Notre-Dame-des-Prairies

— L'association des propriétaires du Lac Maurice inc.
-et-
Paroisse de Sainte-Julienne

— La maison de l'action bénévole de l'or blanc inc.
-et-
Ville d'Asbestos

— Association québécoise des amateurs d'antiquités (A.Q.A.A.)
-et-
Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska

— Logifem inc.
-et-
Ville de Montréal

— Le comité des jeunes de Hunterstown inc.
-et-
Municipalité de Saint-Paulin

— Oeuvre des terrains de jeux de Saint-Paulin inc.
-et-
Municipalité de Saint-Paulin

— Comité des loisirs de St-Maurice de Dalquier
-et-
Ville d'Amos

— Parc du domaine des cèdres de St-Georges-de-Beauce inc.
-et-
Paroisse de Saint-Georges-Est

— Le club de l'âge d'or St-Charles du Lac Lemoyne
-et-
Ville de Val-d'Or

— La fédération des scouts catholiques de la province de Québec – district de l'Or
-et-
Ville de Val-d'Or

(1) Cette décision a été modifiée.

(E) Évocation.

— La maison « de connivence » inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Centre de plein air l'étape inc.
-et-
Ville de Val-d'Or

— Maison du tourisme de l'Estrie (MTE)
-et-
Paroisse de Saint-Alphonse

— Corporation du club de golf le Gaspésien de Ste-Anne-des-Monts
-et-
Ville de Sainte-Anne-des-Monts

— Regroupement populaire de Trois-Rivières
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Centre régional A.D.H. « Le Tremplin », maison de transition pour hommes
-et-
Ville de Matane

— L'arche l'étoile inc.
-et-
Ville de Québec

— Comité des loisirs de Port-aux-Quilles
-et-
Paroisse de Saint-Siméon

— Association pour la défense des droits sociaux de Huntingdon
-et-
Ville de Huntingdon

— Communauté Sépharade du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Le musée McCord d'histoire canadienne
-et-
Ville de Montréal

— Camp musical d'Asbestos inc.(1)
-et-
Municipalité de Trois-Lacs

— Corporation des loisirs de Preissac
-et-
Municipalité de Preissac

— Chambre de commerce Notre-Dame du Nord - Judge
-et-
Municipalité de Notre-Dame-du-Nord

— Centre des femmes de Forestville
-et-
Ville de Forestville

(1) Cette décision a été modifiée.

— Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue (REPAT)
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Tel-ressources inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association locale de sports de combat inc.
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Centre canadien d'architecture
-et-
Ville de Montréal

— L'association des propriétaires du Lac Sylvère
-et-
Municipalité de Saint-Donat

— Habitations l'escalier de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Habitation jeunesse de l'Ouest de l'Île *et sa version* West Island Youth Residence
-et-
Ville de Kirkland

— Fondation québécoise du cancer inc.
-et-
Municipalité de Fleurimont

— L'escale de l'Estrie inc.
-et-
Ville de Sherbrooke

— Société pour l'embellissement du village de North Hatley *et sa version* North Hatley Village Improvement Society
-et-
Village de North Hatley

— Maison réalité inc.
-et-
Ville de Hull

— Centre communautaire Melkite de Saint-Sauveur (Montréal)(1)
-et-
Ville de Montréal

— La société historique de Nouvelle-Beauce inc.
-et-
Ville de Sainte-Marie

— Les Chevaliers de Colomb du conseil de Terrebonne, no 3483
-et-
Ville de Terrebonne

(1) Cette décision modifiée une décision d'un exercice antérieur.

— Fondation Lionel Groulx
-et-
Ville d'Outremont

— « Maison pour hommes en difficultés de Valleyfield » M.H.D.V.
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

— Le cercle de fermières de St-Alfred de Beauce inc.
-et-
Municipalité de Saint-Alfred

— Café des deux pains de Valleyfield inc.
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

— Les petits frères des pauvres
-et-
Ville de Montréal

— Autono-groupes de Québec inc.
-et-
Ville de Québec

— Société de Saint-Vincent de Paul – Conseil national du Canada *-et sa version* – Society of Saint-Vincent de Paul – National Council of Canada
-et-
Ville de Québec

— Implanthéâtre
-et-
Ville de Québec

— La maison des jeunes de Port-Cartier inc.
-et-
Ville de Port-Cartier

— La ligue des répondants du corps de cadets 2785 de Rivière-du-Loup inc.
-et-
Paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup

— Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe inc.
-et-
Paroisse de Saint-Damase

— Moisson Mauricie
-et-
Ville de Trois-Rivières

— La méridienne (Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence)
-et-
Village de Weedon Centre

— Festival international de Lanaudière inc.
-et-
Ville de Joliette

— Club de l'âge d'or de Ste-Germaine-Station inc.
-et-
Paroisse de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin

— Bureau du tourisme et des congrès de Beauce-Sartigan inc.
-et-
Paroisse de Saint-Georges-Est

— Société Saint-Vincent-de-Paul de Black Lake
-et-
Ville de Black Lake

Les requêtes refusées, en 1990-1991, ont touché les organismes et municipalités suivants :

— Fondation de la faune du Québec
-et-
Paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures

— Fondation de la faune du Québec
-et-
Paroisse de Pointe-aux-Trembles

— Chevaliers de Colomb conseil 2814
-et-
Ville de Donnacona

— Entraide troisième âge[1]
-et-
Ville de Joliette

— Maisons l'écureuil Ste-Thècle inc.
-et-
Municipalité de Sainte-Thècle

— La fondation Richmond du Canada inc./Richmond Fellowship Foundation of Canada
-et-
Ville de Montréal

— Un toit pour moi inc.
-et-
Ville de Sherbrooke

— Service aux jeunes entreprises de Québec/Centre de création d'entreprises de Québec (C.E.C.E.Q.)
-et-
Ville de Québec

— Chevaliers de Colomb, conseil Frontenac N° 5791
-et-
Ville de Québec

— Les missionnaires de la Providence et de la Miséricorde
-et-
Paroisse de Sainte-Angélique

— The Latvian Relief Society of Canada « Daugavas Vanagi »
-et-
Canton de Chatham

(1) Cette requête a été refusée, car basée sur l'article 208 de la Loi sur la fiscalité municipale.

— Radio Communautaire F.M. de la Haute-Gatineau inc.
-et-
Ville de Maniwaki

— L'académie québécoise des pompiers
-et-
Ville de Mirabel

— Association des bienfaiteurs Marie Reine des coeurs inc.
-et-
Canton de Chertsey

— Garderie tirelou
-et-
Village de Rawdon

— L'association des pilotes (Manicouagan) inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Association récréative des employés du Canadien national du Saguenay Lac St-Jean inc.
-et-
Ville de Jonquière

— Club récréatif du parc de la colline inc.
-et-
Ville de Chicoutimi

— Légion royale canadienne, la filiale Riverbend (Québec No. 17)
-et-
Ville d'Alma

— Pavillon Robert Deschênes inc.
-et-
Ville de Beauport

— Corporation du moulin de la Chevrotière
-et-
Village de Deschambault

— Pavillon grand élan
-et-
Village de Mont-Rolland

— Club lions de Lac-au-Saumon inc.
-et-
Village de Lac-au-Saumon

— La p'tite épaule inc.
-et-
Ville de Sainte-Thérèse

— La maison du Pharillon(E)
-et-
Ville de Montréal

— Corporation intermunicipale des loisirs de l'Isle-Verte inc.
-et-
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte

— Les Chevaliers de Colomb du conseil de Trois-Pistoles no 3917
-et-
Ville de Trois-Pistoles

— Club chasse et pêche Rivière-du-Loup inc.
-et-
Paroisse de Saint-Modeste

— Club de canotage de Cartierville inc.
-et-
Ville de Montréal

— Chevaliers de Colomb, conseil St-Rémi no. 1822
-et-
Ville de Saint-Rémi

— Le club nautique de Sept-Îles inc.
-et-
Ville de Sept-Îles

— L'association des amis de la forêt du Lac Anais inc.
-et-
Paroisse de Saint-Michel-du-Squatec

— Villa Port-Cartier inc.
-et-
Ville de Port-Cartier

— Corporation de développement du port polyvalent de Rimouski-Est
-et-
Village de Rimouski-Est

— Fondation jeunesse 2000
-et-
Ville de Laval

— L'association des propriétaires de Pointe à Comeau
-et-
Ville de Grand-Mère

— Club passe-partout Roberval inc.
-et-
Ville de Roberval

— Centre d'interprétation de la Métabetchouane inc.
-et-
Ville de Desbiens

— Les Chevaliers de Colomb du conseil Macpès, numéro 9031
-et-
Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski

— Woodlands Recreation Association
-et-
Ville de Léry

— Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no : 1813
-et-
Ville de Saint-Eustache

(E) Évocation.

— Les élans de Sherbrooke inc.(E)
-et-
Ville de Sherbrooke

— Légion canadienne, filiale 31
-et-
Ville de La Tuque

— La société protectrice des animaux de la Mauricie inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Corélo inc. et Maison de transition Baie-Comeau inc.(E)
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Corélo inc. et L'âtre de Sept-Îles(E)
-et-
Ville de Sept-Îles

— Corélo inc. et Le centre de santé Saint-Jean-Eudes, à Havre-Saint-Pierre — Dispensaire de Rivière-Saint-Jean
-et-
Municipalité de Rivière-Saint-Jean

— Corélo inc. et Le centre de santé Saint-Jean-Eudes, à Havre-Saint-Pierre — Dispensaire de Baie-Johan-Beetz
-et-
Municipalité de Baie-Johan-Beetz

— Corélo inc. et Le centre de santé Saint-Jean-Eudes, à Havre-Saint-Pierre — Dispensaire de Port-Menier à l'Île-d'Anticosti
-et-
Municipalité de l'Île-d'Anticosti

— Corélo inc. et Le centre de santé Saint-Jean-Eudes, à Havre-Saint-Pierre — Dispensaire de Rivière-au-Tonnerre
-et-
Municipalité de Rivière-au-Tonnerre

— Corélo inc. et Le centre hospitalier régional Baie-Comeau (CHRBC) 635, boul. Joliet — Centre de jour, 52, Iberville
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Corélo inc. et Le centre des ressources institutionnelles Côte-Nord inc. (CRICN)
-et-
Ville de Forestville

— Corélo inc. et Le centre des ressources institutionnelles Côte-Nord inc. (CRICN) à Baie-Comeau — Service d'apprentissage aux habitudes de travail (SAHT) de Sept-Îles
-et-
Ville de Sept-Îles

— Corélo inc. et Le centre des ressources institutionnelles Côte-Nord inc. (CRICN) à Baie-Comeau — Foyer Lemaire, 40, rue Lemaire, Sept-Îles
-et-
Ville de Sept-Îles

— Corélo inc. et Le centre de santé de la Basse-Côte-Nord/Dispensaire : Aylmer-Sound, Rivière-Saint-Paul, Tête-à-la-Balcine
-et-
Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent

— Corélo inc. et Le centre de santé Saint-Jean-Eudes, à Havre-Saint-Pierre - Dispensaire de Natashquan
-et-
Canton de Natashquan

— Académie Lafontaine inc.
-et-
Village de Lafontaine

— Les Chevaliers de Colomb du conseil d'Asbestos no : 2823
-et-
Ville d'Asbestos

— Corélo inc. et Centre d'action bénévole le Nordest(E)
-et-
Ville de Forestville

— L'association de la famille Abruzzese
-et-
Ville de Montréal-Nord

— Co-op funéraire québécoise
-et-
Ville de Saint-Georges

— Association de chasse et de pêche de Lac-Saint-Paul inc.
-et-
Municipalité de Lac-Saint-Paul

— Les Chevaliers de Colomb du conseil de Mgr Gaspard Forest P.D. no : 2793
-et-
Ville de Val-d'Or

— Ambulance Marlow inc.
-et-
Village de Saint-Gédéon

(E) Évocation.

(E) Évocation.

— Villa Châteauneuf inc.
-et-
Ville de Sutton

— Aux berges du fleuve de Matane inc.
-et-
Ville de Matane

— École secondaire privée de Baie-Comeau inc.[1]
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Les ballets Kataline Molnar inc.
-et-
Ville de Québec

— Association Alti
-et-
Paroisse de Baie-Saint-Paul

— Centre d'étude des noirs (Québec) inc./Black Studies Center (Quebec) Inc.
-et-
Ville de Montréal

— Musée des beaux arts de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Mouvement national des Québécois (Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec)
-et-
Ville de Montréal

— Centre d'enracinement la défriche inc.
-et-
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton

— Association des retraités et retraitées de Reynolds (Cap-de-la-Madeleine et ses divisions)
-et-
Ville de Cap-de-la-Madeleine

— Club social de Ville Émard
-et-
Ville de Montréal

— Service prévention suicide de Trois-Rivières
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Association canadienne pour la santé mentale section Saguenay
-et-
Ville de Chicoutimi

— Cercle des fermières de la province de Québec
-et-
Paroisse de L'Ascension

— Radio MF Charlevoix
-et-
Paroisse de Saint-Hilarion

— Foster Pavilion Foundation Inc.
-et-
Ville de Lachine

— Le saule fragile inc.
-et-
Ville d'Amos

— Club nautique d'Amos inc.
-et-
Ville d'Amos

— Centre Pierre Granger inc./Le centre communautaire Yvonne Hubert
-et-
Ville de Montréal

— Club de tir de Baie-Comeau inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Résidences 445 Georges inc.
-et-
Ville de Magog

— Vivre avec inc.
-et-
Ville de Beloeil

— Cercle récréatif familial St-Barthélémy de Galdo
-et-
Paroisse de L'Épiphanie

— Centre de plein air l'estacade
-et-
Paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

— Les ateliers Lago inc.
-et-
Ville de Saint-Jérôme

— Radio centre-ville Saint-Louis
-et-
Ville de Montréal

— La corporation de la maison d'accueil St-Joseph
-et-
Ville de Sillery

— Le complexe des rapides
-et-
Ville de Matagami

— La société philharmonique de Saint-Hyacinthe
-et-
Ville de Saint-Hyacinthe

— Maison fontaine de vie
-et-
Ville de Victoriaville

— Réseau d'aide le tremplin inc.
-et-
Ville de Drummondville

---

(1) Cette requête a été refusée, car basée sur l'article 208 de la Loi sur la fiscalité municipale.

— Conseil no 5719 Nelson des Chevaliers de Colomb de Ste-Anastasie — Lyster
-et-
Municipalité de Lyster

— Les aigles de St-Lin inc.
-et-
Paroisse de Saint-Lin

— Légion royale canadienne filiale 108 Châteauguay
-et-
Ville de Châteauguay

— Coopérative d'habitation l'alizé
-et-
Ville de Québec

— Fondation des petits frères des pauvres
-et-
Ville de Montréal

— Maison de la fringale
-et-
Ville de Québec

— L'association des propriétaires du Lac Beaudry
-et-
Municipalité de Saint-Calixte

— La société St-Vincent de Paul de Montréal
-et-
Ville de Repentigny

— Fondation la maisonnée d'Oka inc.(1)
-et-
Municipalité d'Oka

— Fondation la maisonnée d'Oka inc.(1)
-et-
Paroisse d'Oka

— Les ateliers Lago inc.
-et-
Ville de Laval

— CAPEQ inc.
-et-
Ville d'Anjou

— Beauharnois Lodge No 1402 Loyal Order of Moose Inc.
-et-
Ville de Beauharnois

— Centre de la femme — rond point de la Mauricie
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Fondation grande ligne inc.
-et-
Paroisse de Saint-Blaise

Les désistements reçus, en 1990-1991, ont touché les organismes et municipalités suivants :

— Domaine du beau séjour inc.
-et-
Municipalité de Labelle

— Projet cité des retraités de l'Estrie inc.
-et-
Ville de Sherbrooke

— La fabrique de la paroisse de St-Aloysius
-et-
Ville de Montréal

— Fondation le renfort
-et-
Ville de Bedford

— Fondation le renfort
-et-
Village de Henryville

— La corporation de logement pour personnes en réadaptation du Lac St-Jean (C.L.P.R.)
-et-
Ville de Québec

— Association bouddhiste cambodgienne du Québec
-et-
Ville de Vanier

— Rendez-vous optimiste
-et-
Ville de Longueuil

— Domaine de l'espoir du Lac St-Charles
-et-
Municipalité de Lac-Saint-Charles

— Les Chevaliers de Colomb conseil de St-Romuald no 2981
-et-
Ville de Saint-Romuald

— La Corda Pazza (Troupe de théâtre italienne)
-et-
Ville de Montréal

— La fondation du Centre Hospitalier Sainte-Thérèse de Shawinigan inc.
-et-
Ville de Grand-Mère

— Carrefour communautaire de Rosemont l'entre-gens inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association des pompiers professionnels de Québec inc.
-et-
Ville de Québec

(1) Activité réputée exemptée en vertu de l'article 236.8° de la Loi sur la fiscalité municipale.

— Garderie Villeneuve
-et-
Ville de Montréal

— Centre de l'amitié de Nazareth inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Club optimiste Ste-Marthe-sur-le-Lac
-et-
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

— Foyer Saint-Joseph de Lévis/Centre d'accueil St-Joseph de Lévis
-et-
Ville de Lévis-Lauzon

— Pré-Maternelle et garderie du village inc.
-et-
Ville de Cap-Rouge

— Maison Charlemagne
-et-
Ville de Montréal

— Résidence Russel inc.
-et-
Ville de Mont-Royal

— Résidence d'accueil « aux trois pignons«
-et-
Ville de Beauport

— Résidence (presbytère) de Carol Mongeon
-et-
Ville de Gatineau

— Le centre évangélique de Gatineau
-et-
Ville de Gatineau

— Groupe espoir Dolbeau-Mistassini inc.
-et-
Ville de Dolbeau

— Maison Carignan inc.
-et-
Municipalité de Champlain

5.3.2 Requêtes en révocation de reconnaissance accordée en vertu du paragraphe 10 de l'article 204 ou en vertu de l'article 208.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) :

L'article 209 de cette loi se lit comme suit :

La Commission peut, après avoir consulté la corporation municipale, révoquer la reconnaissance accordée en vertu du paragraphe 10° de l'article 204 ou en vertu de l'article 208.1.

La corporation municipale peut demander à la Commission de révoquer une telle reconnaissance.

La Commission ou la corporation municipale peut exiger la production des états financiers d'une institution ou d'un organisme reconnu en vertu du paragraphe 10° de l'article 204 ou en vertu de l'article 208.1, ou qui demande d'être ainsi reconnu.

Le désistement reçu, en 1990-1991, a touché la municipalité et l'organisme suivants :

— Ville de Montréal
-et-
Young Men's Christian Association of Montreal

Nombre des décisions et désistements pour les exercices financiers suivants, à l'égard des requêtes formulées en vertu des articles 204.10, 208.1 et 209 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

	1988-1989				1989-1990				1990-1991			
Nombre de requêtes reçues	**211**				**235**				**198**			
	Accord	**Refus**	**Désist.**	**Total**	**Accord**	**Refus**	**Désist.**	**Total**	**Accord**	**Refus**	**Désist.**	**Total**
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1984 et 31 mars 1985	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1985 et 31 mars 1986	1	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1	2
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1986 et 31 mars 1987	11	8	1	20	—	—	—	—	—	—	—	—
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1987 et 31 mars 1988	94	38	10	142	15	5	2	22	1	3	2	6
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1988 et 31 mars 1989	14	8	7	29	84	60	16	160	9	7	5	21
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1989 et 31 mars 1990	—	—	—	—	28	14	5	47	77	72	11	160
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1990 et 31 mars 1991	—	—	—	—	—	—	—	—	34	25	7	66
Total global des décisions ou désistements pour l'exercice financier 1990-1991	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**122**	**108**	**26**	**256**

	Demandes agréées	Demandes refusées	Désistements	Total
1972-1973	6	25	—*	31
1973-1974	21	15	—*	36
1974-1975	25	45	—*	70
1975-1976	23	38	—*	61
1976-1977	29	56	—*	85
1977-1978	30	60	5	95
1978-1979	20	31	6	57
1979-1980	13	17	12	42
1980-1981	34	23	30	87
1981-1982	92	75	34	201
1982-1983	96	64	34	194
1983-1984	104	52	34	190
1984-1985	109	73	21	203
1985-1986	161	91	36	288
1986-1987	139	64	20	223
1987-1988	107	60	29	196
1988-1989	121	54	18	193
1989-1990	127	79	23	229
1990-1991	122	108	26	256
Total global	**1 379**	**1 030**	**328**	**2 737**

* Non disponible

Nombre des décisions et désistements, pour les exercices financiers 1974-1975 à 1990-1991, à l'égard des requêtes formulées en vertu des articles 204.10, 208.1 et 209 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

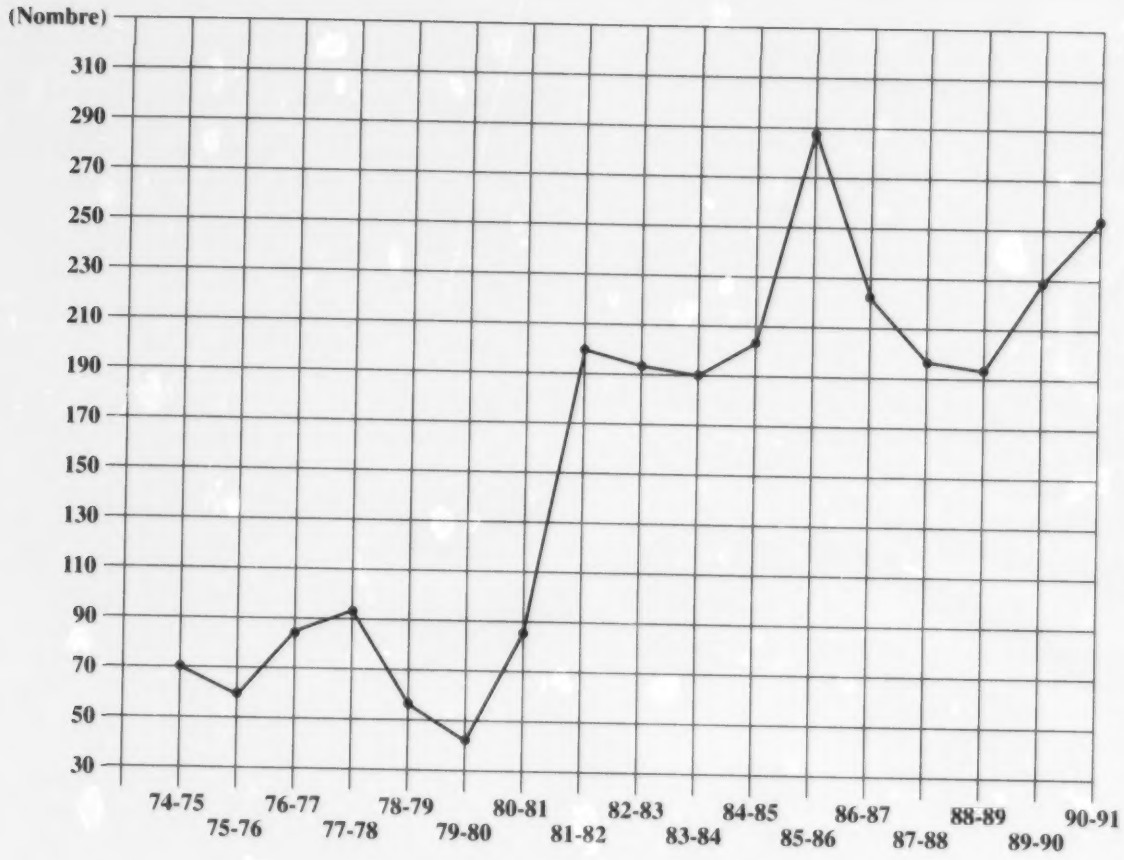

5.3.3 Requêtes en reconnaissance à des fins d'exemption de la taxe d'affaires

Les articles 236.1, 236.2 et 236.5°, 6°, 7° de la Loi sur la fiscalité municipale (1987, c. 42, a. 12) se lisent comme suit :

236.1 Sous réserve de l'article 236.2, une activité exercée dans une place d'affaires doit être reconnue par la Commission, après consultation de la corporation municipale, pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu des paragraphes 5° à 7° de l'article 236.
Les articles 204.2, 209 et 209.1 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à la reconnaissance prévue au premier alinéa.

236.2 Une activité visée au paragraphe 5° de l'article 236 est réputée reconnue aux fins de l'article 236.1, à l'égard de la place d'affaires où elle est exercée, lorsqu'elle donne lieu à une reconnaissance en vertu du paragraphe 10° de l'article 204 ou de l'article 208.1 à l'égard de l'immeuble correspondant à cette place d'affaires.

236. La taxe d'affaires ne peut être imposée à l'égard :
[...]

5° de l'activité exercée dans un but non lucratif principalement à des fins culturelles, scientifiques, écologiques, récréatives, charitables, sociales ou de protection des animaux dans un immeuble à l'usage du public ;

6° de l'activité administrative rattachée à la poursuite d'une activité exercée, conformément au paragraphe 5°, à des fins culturelles, scientifiques, écologiques, récréatives, charitables ou de protection des animaux même si cette activité administrative est exercée dans un immeuble distinct à l'usage du public ou non ;

7° de l'activité administrative rattachée à une activité exercée dans un but non lucratif principalement en vue de la défense des intérêts ou des droits d'un groupe de personnes formé en raison de la langue, de l'origine ethnique ou nationale, de l'âge ou d'un handicap ou en vue de lutter contre une forme de discrimination illégale ou en vue de venir en aide à des personnes socialement ou économiquement défavorisées ou à des personnes opprimées ;[..]

De plus, les articles 26 et 27 du chapitre 42 des lois de 1987 précisent ce qui suit :

26. Une demande de reconnaissance en vertu de l'article 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, édicté par l'article 12, doit être faite, aux fins de l'exercice financier de 1987, au plus tard le 23 juin 1988 et la Commission municipale du Québec peut décréter que la reconnaissance qu'elle accorde a effet à compter d'une date qui ne peut être antérieure au début de l'exercice financier de 1987.

27. L'article 236.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, édicté par l'article 12, s'applique à une activité exercée au cours de l'exercice financier de 1987 et l'exemption de la taxe d'affaires pour cet exercice prend effet à compter de la date à laquelle débute l'exemption reconnue en vertu du paragraphe 10° de l'article 204 ou de l'article 208.1 de cette loi aux fins de cet exercice.

Les requêtes agréées, en 1990-1991, ont touché les organismes et municipalités ci-dessous :

- Vues d'Afrique (anciennement dénommé Journées du cinéma africain au Québec)
  -et-
  Ville de Montréal
- Association générale étudiante des secteurs sciences humaines, arts, lettres, formation des maîtres de l'UQAM
  -et-
  Ville de Montréal
- Centre de recherche-action sur les relations raciales (Québec)
  -et-
  Ville de Montréal
- L'imagerie local des jeunes
  -et-
  Ville de Montréal
- Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec inc.
  -et-
  Ville de Montréal
- Front d'action populaire en réaménagement urbain FRAPPU inc.
  -et-
  Ville de Montréal
- Association pour l'éducation interculturelle du Québec
  -et-
  Ville de Montréal
- C.A.R. Région de Cowansville inc.
  -et-
  Ville de Cowansville
- Corporation forestière pour le développement international (CFDI)
  -et-
  Ville de Québec

— Alcooliques anonymes Grupo Central Hispano
-et-
Ville de Montréal

— La troupe de théâtre de la trame sonore de films « en direct » inc.
-et-
Ville de Montréal

— Maison des femmes Héritage/Heritage Women Center
-et-
Ville de Verdun

— Association des travailleurs grecs du Québec
-et-
Ville de Montréal

— L'entraide bazar-permanent
-et-
Ville de Montréal

— Relais — Femmes de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Association des chinois du Vietnam à Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre pour la région de Québec
-et-
Ville de Donnacona

— Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc.
-et-
Ville de Montréal

— Le centre copie-art inc.
-et-
Ville de Montréal

— Conseil québécois de l'estampe inc.
Conseil des arts textiles du Québec inc. (C.A.T.Q.)
-et-
Ville de Montréal

— Centrami
-et-
Ville de Montréal

— L'association des centres de services sociaux du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Entraide troisième âge
-et-
Ville de Joliette

— L'association de baseball amateur Jarry inc.
-et-
Ville de Montréal

— Service d'intégration à la collectivité inc.
-et-
Ville de Montréal

— Centre des arts actuels skol
-et-
Ville de Montréal

— Association France-Canada inc.
-et-
Ville de Montréal

— Centre de documentation d'Amérique latine (CEDAL) inc.
-et-
Ville de Montréal

— Le centre Maghrebin de recherche et d'information (CMRI)(1)
-et-
Ville de Montréal

— Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales (CHAIS)
-et-
Ville de Montréal

— Federation of Russian Canadians
-et-
Ville de Montréal

— La compagnie des arts exilio inc.
-et-
Ville de Montréal

— Office Franco-Québécois pour la jeunesse
-et-
Ville de Montréal

— L'envol : alternative en santé mentale inc.
-et-
Ville de Montréal

— Vidéographe inc.
-et-
Ville de Montréal

— Centre des métiers du verre du Québec(2)
-et-
Ville de Montréal

— Fédération des clubs de l'âge d'or de l'Abitibi-Témiscamingue
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Association régionale du nord-ouest pour le planning des naissances
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

---

(1) Cette décision a été modifiée.

(2) Cette décision modifie une décision d'un exercice antérieur.

— Centre ressources jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Centre alternatif le coup de pouce
-et-
Ville de Québec

— Théâtre nos voix, nos visages
-et-
Ville de Longueuil

— Service des loisirs Notre-Dame de l'Assomption de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Cercle montréalais du « sporting clube »
-et-
Ville de Montréal

— Les cadres disponibles E.A. inc.
-et-
Ville de Pierrefonds

— Fédération des coopératives d'habitation Montérégiennes
-et-
Ville de Longueuil

— Les loisirs de St-Jean-Vianney(1)
-et-
Ville de Longueuil

— Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec(E)
-et-
Ville de Montréal

— C.I.D.E. (Consortium intercollégial de développement en éducation)
-et-
Ville de Montréal

— Centre d'auto-perfectionnement des enseignants de français langue seconde inc.
-et-
Ville de Montréal

— Regroupement interculturel des artistes du Québec inc.
-et-
Ville de Saint-Laurent

— Femmes actives de Mercier (Centre de femmes)
-et-
Ville de Mercier

— Post script jeunesse
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

— Centre d'intervention jeunesse C.I.J.
-et-
Ville de La Prairie

— La maison des parents d'enfants handicapés de Laurentides/Launaudière -ET- Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides
-et-
Ville de Saint-Jérôme

— Programme de réintégration « ré-elles »
-et-
Ville de Saint-Eustache

— Radis inc.
-et-
Ville de Beloeil

— Centre émersion (Manicouagan) inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— École de lutherie artistique du noroît
-et-
Ville de Québec

— L'institut canadien de Québec (succursale Collège-des-Jésuites)(1)
-et-
Ville de Québec

— Association touristique régionale Manicouagan
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Corporation du festival de Baie-Comeau
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Comité inter-municipal de développement économique de Labelle inc.
-et-
Ville de Mont-Laurier

— Le réseau d'information et d'animation jeunesse du Lac St-Jean (R.I.A.J.)
-et-
Ville d'Alma

— Mirador des marmots
-et-
Ville de Chibougamau

— Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Télé-Italia (1985) inc.
-et-
Ville de Saint-Léonard

(1) Cette décision a été modifiée.

(E) Évocation.

(1) Activité réputée reconnue aux fins de l'article 236.1, et ce, par l'application de l'article 236.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

— Groupe scout-guide de Charny (F.S.C.P.Q. district de Québec)[1]
-et-
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Beauce

— Mesures de rechange jeunesse (Baie-Comeau) inc.[2]
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Centre de bénévolat Manicouagan inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Action jeunesse St-Pie X de Longueuil inc.[1]
-et-
Ville de Longueuil

— Les joyeux compagnons inc.
-et-
Ville de Québec

— L'association de protection de la rivière Moisie inc.
-et-
Ville de Sept-Îles

— Le cercle des jeunes naturalistes de l'est du Québec inc.
-et-
Ville de Rimouski

— Câble communautaire de Beauce inc.
-et-
Ville de Beauceville

— Fédération des associations Molisanes du Québec (1987) inc.
-et-
Ville de Montréal

— Centre communautaire sud-asiatique
-et-
Ville de Montréal

— L'association volontaire de Chinois du Québec/ Chinese Volunteer Association of Quebec
-et-
Ville de Montréal

— Alliance autochtone local # 12 Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Conseil québécois de la paix
-et-
Ville de Montréal

— Association nationale des étudiants du Québec
-et-
Ville de Montréal

(1) Activité réputée reconnue aux fins de l'article 236.1, et ce, par l'application de l'article 236.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

(2) Cette décision a été modifiée.

— Le club de l'âge d'or de Desbiens inc.
-et-
Ville de Desbiens

— Centre féminin du Saguenay inc.[1]
-et-
Ville de Chicoutimi

— NEX : nouvelle expression
-et-
Ville de Montréal

— Conseil de la peinture du Québec[2]
-et-
Ville de Montréal

— La Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre de la région de Québec
-et-
Ville de Saint-Georges

— La maison « de connivence » inc.[1]
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Galerie Lavalin
-et-
Ville de Montréal

— Grupo Nada Podemos Solos
-et-
Ville de Saint-Laurent

— Corporation du club de golf le Gaspésien de Ste-Anne-des-Monts
-et-
Ville de Sainte-Anne-des-Monts

— Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre des régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
-et-
Ville de Carleton

— Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre des régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
-et-
Ville de Matane

— Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre des régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
-et-
Ville d'Amqui

— Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre des régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
-et-
Ville de Rivière-du-Loup

(1) Activité reconnue aux fins de l'article 236.1, et ce, par l'application de l'article 236.2, de la Loi sur la fiscalité municipale.

(2) Cette décision a été modifiée.

— Centraide Côte-Nord
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Centre communautaire le rendez-vous (Laval) inc.
-et-
Ville de Laval

— Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM)
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Conseil régional des loisirs Côte-Nord inc.(1)
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Emploi jeunesse Longueuil
-et-
Ville de Longueuil

— Société de promotion du livre (S.P.L.) inc.
-et-
Ville de Montréal

— Alpha Haute-Yamaska inc.
-et-
Ville de Granby

— Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) inc.
-et-
Ville de Montréal

— Nouveau réveil inc./Nuevo Despertar inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association québécoise du transport et des routes inc.
-et-
Ville de Montréal

— La maison des jeunes de Rivière-des-Prairies
-et-
Ville de Montréal

— Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'ouest du Québec
-et-
Ville de Montréal

— La soupape, maison des jeunes inc.
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Chevaliers de Colomb, conseil Granby numéro 1093-5
-et-
Ville de Granby

— Les productions « virage » inc.
-et-
Ville de Montréal

— Commission de formation professionnelle de la Montérégie
-et-
Ville de Châteauguay

— Commission de formation professionnelle de la Montérégie
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

— Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue (REPAT)
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Association locale de sports de combat inc.
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Commission de formation professionnelle de la Montérégie
-et-
Ville de Longueuil

— Le regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
-et-
Ville de Montréal

— Le centre de loisir Notre-Dame-du-Rosaire inc. inc.
-et-
Ville de Montréal

— La revue Jasmu inc.
-et-
Ville de Montréal

— L'académie de ballet Vartanian
-et-
Ville de Montréal

— Association des immigrants latino-américains de la Côte-des-Neiges
-et-
Ville de Montréal

— Mouvement des chômeurs de l'Estrie inc.
-et-
Ville de Sherbrooke

— Les productions Lunatik Asylum inc.
-et-
Ville de Montréal

(1) Cette décision modifie une décision d'un exercice antérieur.

— Fondation québécoise du cancer inc. (1)
-et-
Municipalité de Fleurimont

— L'escale de l'Estrie inc.(1)
-et-
Ville de Sherbrooke

— Club 229 inc.
-et-
Ville de Magog

— Heptacom inc.
-et-
Ville de Montréal

— La giboulée d'Amos inc.
-et-
Ville d'Amos

— Carrefour multi-ethnique de Saint-Laurent
-et-
Ville de Saint-Laurent

— Collectif de recherche et d'interventions Kiskeya (C.R.I.K.)
-et-
Ville de Montréal

— Administration régionale CRIE
-et-
Ville de Val-d'Or

— Administration régionale CRIE
-et-
Ville de Val-d'Or

— CREE Council (Administration régionale CRIE)
-et-
Ville de Val-d'Or

— Le théâtre en fantaisie
-et-
Ville de Laval

— « Maison pour hommes en difficultés de Valleyfield » M.H.D.V. (1)
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

— Société nationale des québécois et des québécoises de la capitale
-et-
Ville de Québec

— SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international
-et-
Ville de Québec

— Le centre de bénévolat de Port-Cartier
-et-
Ville de Port-Cartier

— Passeport emploi
-et-
Ville de Québec

— The Engligh-Speaking Union of the Commonwealth (Montreal Branch)
-et-
Ville de Montréal

— Société de diffusion artistique et culturelle du Québec (Point Radian)
-et-
Ville de Montréal

— Post script jeunesse
-et-
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Les requêtes refusées, en 1990-1991, ont touché les organismes et les municipalités ci-dessous :

— Les productions vent d'Est inc.
-et-
Ville de Montréal

— Conférence internationale des arts de la scène de Montréal/Montreal International Performing Art Conference
-et-
Ville de Montréal

— Institut Grace
-et-
Ville de Montréal

— Théâtre sans détour
-et-
Ville de Montréal

— Les loisirs de St-Louis de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association Maniaton du Canada
-et-
Ville de Montréal

— Metcalfe Association et 306 (Maple Leaf) Wing, Royal Canadian Air Force Association
-et-
Ville de Westmount

— Rosemount Men's Association inc.
-et-
Ville de Montréal

— Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Poste de courtage Montréal-Laval région 10 inc.
-et-
Ville de Montréal

(1) Activité réputée reconnue aux fins de l'article 236.1, et ce, par l'application de l'article 236.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

— Le club de curling d'Outremont inc./The Outremont Curling Club inc.
-et-
Ville d'Outremont

— Chevaliers de Colomb Conseil 2814
-et-
Ville de Donnacona

— Cinéressources
-et-
Ville de Montréal

— Club Hélios (Bélanger) inc.
-et-
Ville de Montréal

— L'association des courtiers d'assurances de la Province de Québec
-et-
Ville de Montréal

— La scène folie inc.
-et-
Ville de Montréal

— L'association industrielle Laval
-et-
Ville de Montréal

— La chambre de commerce italienne
-et-
Ville de Montréal

— MC(2) Extase
-et-
Ville de Montréal

— L'union des employés (ées) de service, local 298 FTQ
-et-
Ville de Montréal

— Alliance pour la paix du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Automobile et Touring Club du Québec(E)
-et-
Ville de Québec

— Les productions M E de l'art
-et-
Ville de Montréal

— La troupe circus inc.
-et-
Ville de Montréal

— Comité de prévention du crime du district policier 42
-et-
Ville de Montréal

— Théâtre, animation et musique, Honululu
-et-
Ville de Montréal

— Nouveau parti démocratique du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Club de patinage artistique du cuivre de Rouyn-Noranda inc.
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Société de conservation de la Côte-Nord(E)
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Option travail inc.
-et-
Ville de Laval

— Association de poterie unique et d'au chevalet inc.
-et-
Ville de Laval

— The Royal Montreal Curling Club
-et-
Ville de Montréal

— Association le Taygete de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Rendez-vous des personnes âgées de Montréal inc.
-et-
Ville de Montréal

— Groupe d'aide aux jeunes entrepreneurs Maskoutains (GAJEM)
-et-
Ville de Saint-Hyacinthe

— Collectif d'animation urbaine l'autre ville
-et-
Ville de Québec

— La maison St-Germain, centre d'étude de Québec
-et-
Ville de Québec

— Service aux jeunes entreprises de Québec/Centre de création d'entreprise de Québec (C.E.C.E.Q.)
-et-
Ville de Québec

— Chevaliers de Colomb, conseil Frontenac N° 5791
-et-
Ville de Québec

— L'association des débardeurs local 375
-et-
Ville de Montréal

(E) Évocation.

(E) Évocation.

— Institut de recherche et d'information sur la rémunération
-et-
Ville de Montréal

— Festival des fêtes des Bois-Francs inc.
-et-
Ville d'Arthabaska

— La société de développement de la ligne verte des Bois-Francs inc.
-et-
Ville d'Arthabaska

— Bureau de commerce de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Conseil de la recherche forestière du Québec
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Union des employés(ées) de service, local 298 - F.T.Q.
-et-
Ville de Hull

— Movement Gnostic Christian Universal of Canada (National)
-et-
Ville de Verdun

— Association des cadres des collèges du Québec
-et-
Ville de L'Ancienne-Lorette

— La société de la revue science et médecine
-et-
Ville de Montréal

— La société canadienne de graphoanalyse
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Syndicat des techniciens(ne)s d'Hydro-Québec section locale 957 du S.C.F.P.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— L'association des pilotes (Manicouagan) inc.
-et-
Ville de Baie-Comeau

— L'aubergine de la macédoine du Québec inc.
-et-
Ville de Québec

— Association récréative des employés du Canadien national du Saguenay Lac St-Jean inc.
-et-
Ville de Jonquière

— Syndicat canadien des travailleurs du papier (local 375)
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Laboratoire d'endocrinologie moléculaire Ste-Foy
-et-
Ville de Saint-Jean-Chrysostome

— Artistes et artisans du corridor
-et-
Ville de Baie-Comeau

— La participation des handicapés Chutes-Chaudière
-et-
Ville de Charny

— Les élans d'Alma (1982) inc.
-et-
Ville d'Alma

— Club récréatif du parc de la Colline inc.
-et-
Ville de Chicoutimi

— Groupe concrétion inc.
-et-
Ville de Montréal

— Légion royale canadienne, la filiale Riverbend (Québec no. 17)
-et-
Ville d'Alma

— Association des grecs natifs de l'Île Zante de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Loge Atlas de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Société pour le progrès de la Montérégie
-et-
Ville de Longueuil

— Club de canotage de Cartierville inc.
-et-
Ville de Montréal

— Les logements Côte du Sud (L.C.S.) inc.
-et-
Ville de Montmagny

— L'association de la construction de l'Outaouais
-et-
Ville de Hull

— Boréart
-et-
Ville de Hull

— L'union des employés (ées) de service, local 298 F.T.Q.
-et-
Ville de Québec

— Groupe de soutien aux jeunes entrepreneurs du West Island inc.
-et-
Ville de Pointe-Claire

— La chambre de commerce de West Island
-et-
Ville de Pointe-Claire

— Automobile et Touring Club du Québec (1) (E)
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Le club nautique de Sept-Îles inc.
-et-
Ville de Sept-Îles

— L'association forestière du Bas St-Laurent et de la Gaspésie
-et-
Ville de Rimouski

— Gestion-jeunesse Deux-Montagnes inc.
-et-
Ville de Saint-Eustache

— Le club social des isolés inc.
-et-
Ville de Verdun

— Coop funéraire de Desbiens
-et-
Ville de Desbiens

— Les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Eustache no : 1813
-et-
Ville de Saint-Eustache

— Projet jeunes volontaires « le bricoleur du Fjord »
-et-
Ville de La Baie

— Service de consultants en relations interculturelles Québec Multi-Plus
-et-
Ville de Montréal

— Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Légion canadienne, filiale 31
-et-
Ville de La Tuque

— Association Georgitsienne de Montréal/Georgitsian Association of Montreal
-et-
Ville de Montréal

— Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) région de Saguenay Lac Saint-Jean Chibougamau Chapais
-et-
Ville de Desbiens

— Les Chevaliers de Colomb du conseil d'Asbestos no : 2823
-et-
Ville d'Asbestos

— La chambre de commerce de Grand-Mère
-et-
Ville de Grand-Mère

— L'association de la famille Abruzzese
-et-
Ville de Montréal-Nord

— Réseau de science cosmique de l'homme nouveau
-et-
Ville de Montréal

— Co-op funéraire québécoise
-et-
Ville de Saint-Georges

— L'union des employés (ées) de service, local 298 — F.T.Q.
-et-
Ville de Cap-de-la-Madeleine

— La ligue de taxis de Longueuil inc.
-et-
Ville de Longueuil

— Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières et de Trois-Rivières-Ouest inc.
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Commission des normes du travail
-et-
Ville de Québec

— Groupe d'intervention aux entreprises jeunesse de Baie-Comeau
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Conseil du travail de la Haute Yamaska
-et-
Ville de Granby

— Société des traducteurs du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

— Centre de promotion de l'industrie agricole et alimentaire du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association des retraités et retraitées de Reynolds (Cap-de-la-Madeleine et des divisions)
-et-
Ville de Cap-de-la-Madeleine

— L'association des professeurs de Lignery
-et-
Ville de La Prairie

(1) Cette décision a été précédée d'une autre sur réouverture d'enquête.

(E) Évocation.

— Chambre immobilière de Lanaudière inc.
-et-
Ville de Joliette

— Club social de Ville Émard
-et-
Ville de Montréal

— Service prévention suicide de Trois-Rivières
-et-
Ville de Trois-Rivières

— L'association des hygiénistes dentaires du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Studio 1016
-et-
Ville de Montréal

— Association trot et amble du Québec
-et-
Ville de Montréal

— La fondation roumaine de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Association canado-péruvienne
-et-
Ville de Montréal

— Club nautique d'Amos inc.
-et-
Ville d'Amos

— Eckankar Societies of Canada
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Banque de personnes-ressources de l'Estrie
-et-
Ville de Sherbrooke

— L'association canadienne grecque de l'âge d'or et des vétérans de Laval
-et-
Ville de Laval

— Mouvement de chant choral à coeur joie Canada (E)
-et-
Ville de Montréal

— Récupération Montérégie
-et-
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

— Centre de services sociaux du centre du Québec (1)
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Town of Mount Royal Curling Club
-et-
Ville de Mont-Royal

— Ordre loyal des Mooses local 1531
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Les ateliers Lago inc.
-et-
Ville de Saint-Jérôme

— Société d'histoire du Lac Memphrémagog
-et-
Ville de Magog

— La chambre de commerce de Le Gardeur
-et-
Ville de Le Gardeur

— Association de pré-retraité et retraité de la société des alcools du Québec (section Québec)
-et-
Ville de Québec

— Les artisans du troisième âge du Québec-Métropolitain
-et-
Ville de Québec

— Association de macédoine Philippe-Alexandre
-et-
Ville de Montréal

— APFF - L'Association de planification fiscale et financière du Québec-et-
Ville de Montréal

— Sport Montréal E Benfica
-et-
Ville de Montréal

— La société philharmonique de Saint-Hyacinthe
-et-
Ville de Saint-Hyacinthe

— Administration régionale CRIE (Bureau d'indemnité)
-et-
Ville de Val-d'Or

— Association des trappeurs CRIS
-et-
Ville de Val-d'Or

— L'Unité 348 des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada
-et-
Ville de Montréal-Nord

— Association des locataires de Montréal-Nord **devenue** Comité logement Montréal-Nord
-et-
Ville de Montréal-Nord

(E) Évocation.

(1) Exemption prévue par l'article 236.1° de la Loi sur la fiscalité municipale.

— La clinique d'architecture de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Messinian Brotherhood of Canada inc.
-et-
Ville de Montréal

— Les productions ma chère Pauline inc.
-et-
Ville de Montréal

— Argenteuil Lodge Estate inc.
-et-
Ville de Lachute

— Fondation la maisonnée d'Oka inc. (1)
-et-
Municipalité d'Oka

— Fondation la maisonnée d'Oka (1)
-et-
Paroisse d'Oka

— Les ateliers Lago inc.
-et-
Ville de Laval

— Beauharnois Lodge No 1402 Loyal Order of Moose inc.
-et-
Ville de Beauharnois

Les désistements reçus, en 1990-1991, ont touché les organismes et les municipalités ci-dessous :

— Service anti-crime des assureurs
-et-
Ville de Sherbrooke

— Service anti-crime des assureurs
-et-
Ville de Westmount

— Service anti-crime des assureurs
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Service anti-crime des assureurs
-et-
Ville de Trois-Rivières-Ouest

— La chambre de commerce du district de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Club 2/3
-et-
Ville de Laval

— Regroupement des garderies de la Région 6.C
-et-
Ville de Saint-Lambert

— Syndicat des employés en radio télédiffusion de Radio-Québec
-et-
Ville de Montréal

— L'association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec
-et-
Ville de Montréal

— La ligue des propriétaires de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Syndicat international des métallurgistes unis d'Amérique
-et-
Ville d'Iberville

— Syndicat international des métallurgistes unis d'Amérique
-et-
Ville de Montréal

— Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
-et-
Ville de Forestville

— Serlan
-et-
Ville de Repentigny

— La fédération maritime du Canada
-et-
Ville de Montréal

— F.T.Q. Construction
-et-
Ville de Montréal

— La garderie de la Côte
-et-
Ville de Montréal

— Le théâtre de la manufacture inc.
-et-
Ville de Montréal

— Organisation universitaire interaméricaine
-et-
Ville de Sainte-Foy

— Coopérative étudiante de polytechnique
-et-
Ville de Montréal

— Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal
-et-
Ville de Montréal

(1) Activité visée par l'article 236.8° de la Loi sur la fiscalité municipale.

— Chevaliers de Colomb, conseil Ste-Marie no 3258
-et-
Ville de Montréal

— Office municipal d'habitation de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Conférence des maires de la banlieue de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Comité paritaire du camionnage de la région de Montréal
-et-
Ville de Montréal

— Administration régionale CRIE
-et-
Ville de Val-d'Or

— L'association des entrepreneurs en construction de Brome-Missisquoi-Shefford inc. (A.E.C.B.M.S. inc.)
-et-
Ville de Granby

— Garderie enfants soleil inc.
-et-
Ville de Montréal

— Agence de service de garde en milieu familial « pour vos tout p'tits » de Longueuil
-et-
Ville de Longueuil

— Association des techniciennes et techniciens en diététique du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Productions pool inc.
-et-
Ville de Montréal

— Association des handicapés visuels de l'Estrie inc.
-et-
Ville de Sherbrooke

— Syndicat professionnel des techniciens en radiologie médicale du Québec
-et-
Ville de Montréal

— La corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
-et-
Ville de Montréal

— Centre de méditation transcendantale de Montréal (Groupe créons la cohérence)
-et-
Ville de Montréal

— Société des terrains Angus (SOTAN)
-et-
Ville de Montréal

— Club de curling de Montréal-Ouest inc.
-et-
Ville de Montréal-Ouest

— Association des propriétaires de condominiums du Québec inc.
-et-
Ville de Montréal

— Propulsion jeunes Côte-Nord
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Commission des normes du travail
-et-
Ville de Montréal

— Commission des normes du travail
-et-
Ville de Hull

— Commission des normes du travail
-et-
Ville de Jonquière

— Commission des normes du travail
-et-
Ville de Lévis

— Commission des normes du travail
-et-
Ville de Matane

— Commission des normes du travail
-et-
Ville de Rouyn-Noranda

— Commission des normes du travail
-et-
Ville de Sherbrooke

— Commission des normes du travail
-et-
Ville de Trois-Rivières

— Commission des normes du travail
-et-
Ville de Baie-Comeau

— Fondation habitat soleil inc.
-et-
Ville de Montréal

— Groupe concrétion inc.
-et-
Ville de Montréal

— SIDAC centre ville Lachine
-et-
Ville de Lachine

— Canadian National Sportman's Show of Canada
-et-
Ville de Montréal

— Association québécoise de l'industrie du nautisme inc.
-et-
Ville de Montréal

Nombre des décisions et désistements pour les exercices financiers suivants, à l'égard des requêtes formulées en vertu de l'article 236.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

	1988-1989				1989-1990				1990-1991			
Nombre de requêtes reçues*	**428**				**213**				**186**			
	Accord	**Refus**	**Désist.**	**Total**	**Accord**	**Refus**	**Désist.**	**Total**	**Accord**	**Refus**	**Désist.**	**Total**
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1987 et 31 mars 1988	122	64	34	220	42	36	22	100	6	5	2	13
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1988 et 31 mars 1989	13	6	25	44	138	84	32	254	35	43	31	109
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1989 et 31 mars 1990	—	—	—	—	19	12	26	57	67	61	14	142
Décisions (oui ou non) et désistements sur requêtes formulées entre les 1er avril 1990 et 31 mars 1991	—	—	—	—	—	—	—	—	27	21	7	55
TOTAL global des décisions ou désistements pour l'exercice financier 1990-1991	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**135**	**130**	**54**	**319**

* Depuis le 23 juin 1987, soit la date d'entrée en vigueur du chapitre 42 des lois de 1987.

5.4 Requêtes en fixation du prix de vente d'eau ou du service d'égout

Le troisième alinéa de l'article 34 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'à défaut d'entente, la Commission municipale fixe les taux de vente d'eau ou du service d'égout entre les municipalités, ou entre une municipalité et une personne visée à l'article 32.1, ou dans le cas où une personne vend de l'eau ou fournit le traitement des eaux à une municipalité.

	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Requêtes reçues	4	4	5
Décisions sur requêtes formulées au cours du présent exercice	2	1	3
Décisions sur requêtes formulées au cours d'exercices antérieurs	1	3	3
Désistements sur requêtes formulées au cours du présent exercice et au cours d'exercices antérieurs	1	1	2
Causes pendantes	6	3	2

Les cinq requêtes reçues, en 1990-1991, touchent les municipalités et la corporation ci-dessous :

— Ville de Candiac
-et-
Villes de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine

— Municipalité de Yamachiche
-et-
Paroisse de Saint-Barnabé

— Ville de Montréal (I)
-et-
Villes d'Outremont, Anjou, Montréal-Nord et Saint-Léonard

— Ville de Châteauguay
-et-
Ville de Mercier et Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay

— Ville de Delson
-et-
Villes de Candiac, Saint-Constant et Sainte-Catherine

Six requêtes, dont trois reçues au cours de l'année 1989-1990, et trois, en 1990-1991, ont fait l'objet d'une décision au cours du présent exercice financier et touchaient les municipalités et les corporations ci-dessous :

— Ville de La Pocatière
-et-
Les cessionnaires de l'aqueduc de la station

— Paroisse de Saint-Siméon
-et-
Village de Saint-Siméon

— Village de Sainte-Monique
-et-
Aqueduc Grand Saint-Esprit

— Ville de Montréal (I)
-et-
Villes d'Outremont, Anjou, Montréal-Nord, Saint-Léonard

— Ville de Candiac (E)
-et-
Villes de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine

— Municipalité de Yamachiche
-et-
Paroisse de Saint-Barnabé

Deux requêtes, dont l'une reçue au cours de l'exercice 1986-1987, et une, en 1990-1991, ont fait l'objet d'un désistement au cours du présent exercice et touchaient les municipalités et corporations suivantes :

— Village de Cap-Rouge
-et-
L'aqueduc de la falaise -et-
Paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures

— Ville de Châteauguay
-et-
Ville de Mercier
-et-
Régie intermunicipale de la Vallée de Châteauguay

5.5 Relevé général des avis, décisions et ordonnances rendus par la CMQ sur les requêtes reçues et à la suite de la tenue d'enquêtes.[1]

Mois	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Avril	15	48	61
Mai	30	56	57
Juin	35	42	35
Juillet	46	92	41
Août	35	44	47
Septembre	47	69	44
Octobre	62	56	78
Novembre	38	42	46
Décembre	17	37	34
Janvier	20	28	26
Février	26	18	43
Mars	40	40	30
Total global	**411**	**572**	**542**

1 Pour l'année 1990-1991, ce relevé vise toutes les activités de la CMQ traitées aux sous-chapitres 4.3, 5.1 à 5.4 inclusivement, 8.7 et 8.10 à 8.12 inclusivement.

(I) Article 628 de la Charte de la ville de Montréal.

(E) Évocation.

Chapitre 6
Tutelle des municipalités

6.1 Mise en tutelle

Une municipalité peut être déclarée en défaut ou être assujettie au contrôle de la Commission municipale, c'est-à-dire être placée sous sa tutelle, si l'une ou l'autre des six situations qui suivent se présente.

1. Une municipalité peut être déclarée en défaut :
   - 1.1 lorsqu'elle n'a pas acquitté à échéance les intérêts et le principal d'un emprunt ;
   - 1.2 lorsqu'elle a cessé d'acquitter généralement ses dettes courantes à l'échéance ;
   - 1.3 lorsqu'elle a négligé, pendant plus de 30 jours, de satisfaire à un jugement définitif la condamnant à payer une somme d'argent.

Chaque fois que l'un ou l'autre de ces trois événements survient, la Commission municipale, de sa propre initiative, peut s'adresser à la Cour supérieure afin de faire déclarer la municipalité en défaut. Elle est obligée de s'adresser à cette cour lorsque la demande lui en est faite par la municipalité elle-même, ou par des créanciers détenant contre elle des créances représentant au moins 25 p. 100 de la dette totale de la municipalité. (L.R.Q., c. C-35, a. 38)

2. Une municipalité peut être assujettie au contrôle de la Commission municipale lorsque son conseil est dans l'impossibilité de fait d'administrer ses affaires depuis plus de 30 jours, bien qu'il y ait en fonction un nombre suffisant de membres pour former quorum et qu'il apparaît à la Commission qu'il est d'intérêt public de mettre fin à cette situation.

Cette décision de la Commission doit être confirmée par la Cour supérieure pour entrer en vigueur. (L.R.Q., c. C-35, a. 46.)

3. Une municipalité peut être assujettie au contrôle de la Commission municipale par le gouvernement à l'occasion d'une demande d'enquête de celui-ci sur l'administration de la municipalité. (L.R.Q., c. C-35, a. 45.)

6.2 Cessation de tutelle

Toutes les tutelles, à l'exception de celles imposées par le gouvernement, à l'occasion ou à la suite d'une demande d'enquête portant sur l'administration d'une municipalité, cessent lorsque la Commission municipale est d'opinion qu'il n'y a plus lieu de considérer la municipalité en défaut.

La cessation de la tutelle peut n'être que partielle, en ce sens que la Commission peut continuer d'exercer son contrôle sur certaines activités municipales.

Une tutelle imposée par le gouvernement, à l'occasion ou à la suite d'une enquête qu'il a commandée sur l'administration d'une municipalité, cesse à l'expiration des 30 jours qui suivent la remise du rapport au gouvernement, à moins que celui-ci ne décide de la prolonger pour la période qu'il détermine.

Lorsqu'une municipalité cesse d'être en tutelle, elle reprend tous ses pouvoirs. (L.R.Q., c. C-35, a. 45 et a. 57.)

6.3 Contrôle des municipalités en tutelle

1. Tant que dure une tutelle, aucune action, exécution ou autre procédure ne peut être commencée ou continuée contre la municipalité, sans l'autorisation de la Commission municipale ; (a. 44)
2. La Commission doit approuver, au préalable, tous les contrats d'exécution de travaux municipaux ; (a. 48a)
3. Tous les fonds perçus par la municipalité doivent être déposés dans une banque au nom de la Commission municipale, en fiducie pour la municipalité, et tous les chèques tirés sur ce compte doivent être contresignés par le représentant de la Commission ; (a. 48b)
4. La Commission fixe, chaque année, le taux et le montant des taxes, licences ou permis ainsi que le prix des services municipaux ;

À défaut par le conseil municipal d'imposer les taxes, licences, permis ou prix dans le délai fixé par la Commission, cette dernière les impose en lieu et place du conseil municipal.

Après un avis préalable de 30 jours, la Commission prélève elle-même toute taxe spéciale que refuse ou néglige de prélever le conseil municipal ; (a. 48c)

5. Lorsqu'une municipalité en tutelle refuse ou néglige de faire ou d'exécuter, dans le délai fixé par la Commission, un acte que celle-ci lui commande, la Commission est substituée de droit à la municipalité pour poser cet acte ; (a. 48d)
6. Le budget d'une municipalité en tutelle requiert l'approbation de la Commission pour entrer en vigueur ; (a. 48f)

7. La nomination ou la suspension sans traitement par le conseil ou la destitution des fonctionnaires ou employés d'une municipalité en tutelle est sans effet tant qu'elle n'est pas approuvée par la Commission ; (a. 48g)

La Commission peut, par un avis donné à la municipalité, se réserver le pouvoir exclusif de nommer, suspendre sans traitement et destituer les fonctionnaires et employés ; (a. 48g)

8. Les achats et les ventes d'immeubles par une municipalité en tutelle requièrent l'intervention de la Commission dans l'acte ; (a. 48h et a. 48i)

9. La Commission peut intervenir dans toute cause commencée ou intentée contre une municipalité en tutelle ; (a. 48j)

10. Aucune décision du conseil d'une municipalité en tutelle n'entre en vigueur et ne devient exécutoire avant que la Commission n'ait approuvé le procès-verbal de la séance au cours de laquelle elle a été prise ; (a. 48k)

11. Tout fonctionnaire ou employé d'une municipalité en tutelle qui autorise une dépense d'argent ou un paiement sans l'autorisation de la Commission est personnellement responsable de la dépense ainsi autorisée ou payée ; (a. 51)

12. La Commission peut intenter des procédures judiciaires visant à empêcher ou arrêter l'exécution de tout projet ou travaux qu'elle n'a pas approuvés lorsque cette approbation est requise ; (a. 52)

13. La Commission peut ester en justice au nom d'une municipalité en tutelle, sans être tenue d'obtenir le consentement de celle-ci ; (a. 53)

14. La Commission peut ratifier ou confirmer tout plan de réorganisation financière soumis par une municipalité en défaut et intéressant ses créanciers ; (a. 54)

15. Une municipalité en tutelle peut, avec l'approbation de la Commission municipale et le ministre des Affaires municipales, consolider les arrérages de taxes ; (a. 55)

16. La Commission peut ordonner à un fonctionnaire ou un employé de la municipalité ou à toute autre personne qu'elle désigne de procéder à la vente pour défaut du paiement des taxes des immeubles qu'elle indique. (a. 61)

6.4 Municipalités en tutelle au 1er avril 1990

— Ville de Schefferville

La tutelle de la ville de Schefferville a été décrétée par le gouvernement en raison d'une enquête ordonnée sur les revenus ou les recettes de la ville de Schefferville pour la partie écoulée de l'année 1986, y compris tout montant à recevoir ainsi que sur les dépenses de la ville au cours de cette période (décret numéro 1789-86 du 3 décembre 1986).

L'assujettissement de la ville de Schefferville au contrôle de la Commission municipale du Québec a été prolongé par le gouvernement jusqu'au 1er janvier 1988 (décret numéro 1302-87), jusqu'au 1er juillet 1988 (décret numéro 1902-87), jusqu'au 1er décembre 1988 (décret numéro 828-88), jusqu'au 31 décembre 1989 (décret numéro 1770-88) et jusqu'au 31 décembre 1990 (décret numéro 1950-89).

L'assujettissement de la ville de Schefferville au contrôle de la Commission municipale du Québec a cessé le 31 décembre 1990.

6.5 Municipalités mises en tutelle entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991

— Ville de Berthierville

L'assujettissement de la ville de Berthierville au contrôle de la Commission municipale du Québec a été décrétée par le gouvernement, le 23 mai 1990 (décret numéro 705-90), et ce, en vertu de l'article 46.1 de la Loi sur la Commission municipale.

6.6 Relevé général des résolutions administratives adoptées par la Commission au moment des tutelles

Numéro des articles de la	Nombre		
Loi sur la CMQ	1988-1989	1989-1990	1990-1991
a. 39	—	2	1
a. 44	4	—	—
a. 48d	—	—	—
a. 48f	—	—	—
a. 48g	38	—	20
autres	38	—	1
Total global	**80**	**2**	**22**

6.7 Procès-verbaux des municipalités sous tutelle

Au moment des tutelles, la Commission doit se prononcer sur plusieurs procès-verbaux soumis par les municipalités concernées et comportant un grand nombre de résolutions.

	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Procès-verbaux	54	1	20
Résolutions	858	3	355

Chapitre 7
Administration temporaire de municipalités

7.1 Loi sur la Commission municipale (a. 100)

Lorsqu'un conseil municipal ne peut plus siéger valablement, la Commission peut, tant que dure la situation, adopter par résolution toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité.

Dans le cas prévu au premier alinéa, lorsque le maire et le maire suppléant sont empêchés d'agir ou que leur poste est vacant, la Commission ou la personne qu'elle désigne à cette fin peut exercer les fonctions du maire.

Les actes ainsi posés ont le même effet, à tous égards, que si le conseil ou le maire avait agi lui-même. (1970, c. 45, a.9 ; 1985, c. 27, a.74 ; 1987, c. 93, a.5)

7.2 Relevé général des interventions (résolutions administratives) de la Commission (a. 100)

1988-1989 Municipalités	Nombre de résolutions	1989-1990 Municipalités	Nombre de résolutions
Cantley, sd*	28	Cantley, sd *	1
Gagnon, v	3	Sainte-Monique, p	12
Lacolle, vl	4	Lacolle, vl	49
Malartic, v	186	Grantham-Ouest, sd	247
MRC Caniapiscau	25	Lac-Etchemin, v	61
Northfield, sd	37	Coteau-Station, vl	11
Sainte-Monique, p	18	Saint-Placide, vl	17
Saint-Thomas-d'Aquin,p	17	Sainte-Marcelline-de-Kildare, sd	10
Schefferville, v	69	Gagnon, v	2
		MRC Caniapiscau	41
		Schefferville, v	86
Total global	**387**	**Total global**	**537**

* 1988, c. 72, a. 5.

1990-1991 Municipalités	Nombre de résolutions
Berthierville, v	91
Gagnon, v	5
MRC Caniapiscau	33
Prévost, sd	113
Schefferville, v	78
Total global	**320**

Chapitre 8
Les enquêtes de la Commission

8.1 Compétence

8.1.1 Pouvoir général d'enquête

Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés, la Commission peut, par elle-même ou par toute personne que désigne le président, enquêter sur toute matière de sa compétence [...] (L.R.Q., c. C-35, a. 8)

8.1.2 Pouvoirs spéciaux d'enquête

— Administration financière

La Commission peut de sa propre initiative et doit, si demande lui en est faite par le ministre, faire une enquête sur l'administration financière d'une municipalité. (L.R.Q., c. C-35, a. 22.1, 1er alinéa)

— Tout aspect de l'administration

Elle doit aussi faire enquête, chaque fois que demande lui en est faite par le gouvernement, sur tout aspect de l'administration qu'il indique. (L.R.Q., c. C-35, a. 22.1, 2e alinéa et 46.1)

— Travaux utiles à plusieurs municipalités

La Commission peut faire enquête à la demande de toute municipalité intéressée lorsqu'il y a lieu, dans l'intérêt public, d'exécuter des travaux utiles à plusieurs municipalités. (L.R.Q., c. C-35, a. 22.2, 1er alinéa)

8.2 Pouvoirs des enquêteurs

Aux fins d'une enquête que la Commission est autorisée à faire, chacun de ses membres et tout enquêteur délégué par elle sont investis des pouvoirs et de l'immunité de commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37). (L.R.Q., c. C-35, a. 23, 1er alinéa)

Selon cette loi, les commissaires peuvent, par tous les moyens légaux qu'ils jugent les meilleurs, s'enquérir des choses dont l'investigation leur a été déférée.

La majorité des commissaires doit assister et présider à l'examen des témoins et les commissaires ou la majorité d'entre eux ont, en ce qui concerne les procédures de cet examen, tous les pouvoirs d'un juge de la Cour supérieure siégeant en terme.

Les commissaires peuvent assigner des témoins et les enjoindre de produire des documents.

Le refus, sans raison valable, de comparaître, de prêter serment, de témoigner ou de produire des documents, rend passible de sanctions.

8.3 Déroulement des enquêtes

— Administration de la preuve

La Cour d'appel, dans l'affaire ville de Beloeil et Commission municipale du Québec (1975, R.D.T. 245), s'est exprimée ainsi :

La Commission municipale doit respecter les règles fondamentales de justice, mais il faut bien se garder d'imposer un code de procédure à un organisme que la loi a voulu rendre maître de sa procédure. Il faut donc accorder une assez grande latitude à la Commission municipale chargée d'une enquête et qui est un organisme qui rend des décisions quasi judiciaires. Elle s'occupe de questions pratiques et doit juger selon l'équité et le bon sens.

La Cour d'appel a ainsi voulu démarquer la différence fondamentale entre une enquête tenue par un organisme possédant des pouvoirs quasi judiciaires et un procès se déroulant devant une cour de justice.

Néanmoins, la Commission adopte en pratique dans toutes ses enquêtes une procédure identique à celle qui prévaut devant les cours de justice pour les matières contentieuses en permettant, notamment, l'interrogatoire et le contre-interrogatoire sans personne interposée.

Il y a cependant, une exception à cette pratique, car une telle procédure n'est pas utilisée à l'occasion de la tenue des enquêtes sur l'administration des municipalités à la demande du gouvernement. Dans ces enquêtes, l'interrogatoire et le contre-interrogatoire ne sont permis que dans la mesure jugée appropriée par les commissaires.

Au cours des auditions d'appels interjetés à la suite d'une destitution ou d'une réduction de traitement, la municipalité est appelée à faire sa preuve la première vu qu'elle n'est pas tenue de mentionner, dans la résolution, les motifs pour lesquels la décision est prise.

— Sténographie

Il n'y a pas de sténographe au cours des enquêtes de la Commission, sauf s'il s'agit d'enquêtes sur l'administration des municipalités.

Toutefois, les parties peuvent, avec l'autorisation de la Commission, se faire accompagner du sténographe de leur choix et en assumer les frais.

8.4 Aboutissement des enquêtes

Les enquêtes en matière quasi judiciaire conduisent à une décision finale qui lie les parties.

Les enquêtes en matière administrative débouchent, selon leur nature, sur une décision finale ou sur la présentation d'un rapport.

8.5 Enquêtes terminées en cours d'exercice

L'enquête sur les municipalités ci-dessous mentionnées était terminée à la fin de l'exercice 1990-1991.

Depuis le 28 juin 1989
Saint-Michel-des-Saints
Décret numéro 993-89

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35), la Commission municipale du Québec doit faire enquête chaque fois que demande lui en est faite par le gouvernement sur tout aspect de l'administration qu'il indique ;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter une enquête sur tous les aspects de l'administration municipale de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour la période s'étendant du 1er janvier 1985 à la date d'adoption du présent décret ;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre des Affaires municipales :

QU'une demande soit faite à la Commission municipale du Québec de tenir sans délai une enquête sur tous les aspects de l'administration municipale de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour la période s'étendant du 1er janvier 1985 à la date d'adoption du présent décret.

La Commission municipale a produit son rapport d'enquête le 18 décembre 1990.

Depuis le 12 juillet 1989
Ville de Drummondville
Décret numéro 1120-89

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35), la Commission municipale du Québec doit faire enquête chaque fois que demande lui en est faite par le gouvernement sur tout aspect de l'administration qu'il indique ;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter une enquête sur l'acquisition par la ville de Drummondville des terrains du Domaine Cherbourg ;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre des Affaires municipales :

QU'une demande soit faite à la Commission municipale du Québec de tenir sans délai une enquête sur l'acquisition par la ville de Drummondville des terrains du Domaine Cherbourg.

La Commission a produit son rapport d'enquête le 21 janvier 1991.

8.6 Enquêtes en cours d'exercice

Aucune

8.7 Enquêtes en vertu de l'article 22.2 de la Loi sur la Commission municipale

L'article 22.2 de la Loi sur la Commission municipale se lit comme suit :

22 ...

2. La Commission peut faire enquête à la demande de toute municipalité intéressée lorsqu'il y a lieu, dans l'intérêt public, d'exécuter des travaux utiles à plusieurs municipalités.

À la suite de cette enquête, la Commission peut, par ordonnance, définir les travaux à exécuter et en faire la répartition du coût en exerçant tous les pouvoirs que chacune des municipalités intéressées pourrait exercer à cette fin y compris celui de soumettre à l'approbation des électeurs propriétaires tout emprunt nécessaire.

La Commission peut toutefois ordonner l'exécution des travaux et autoriser l'emprunt sans cette approbation.

Si une municipalité à laquelle il a été enjoint d'exécuter des travaux en vertu du présent paragraphe néglige de le faire, la Commission peut elle-même les faire exécuter et lui en recouvrer le coût. À cette fin, elle peut l'obliger à lui faire des avances des montants qu'elle indique.

Il y a appel à la Cour d'appel de toute ordonnance rendue en vertu du présent paragraphe sur une question de droit seulement. Cet appel n'a lieu que sur permission accordée par un juge de la Cour d'appel de la même manière et dans les mêmes délais que pour un jugement interlocutoire de la Cour supérieure.

Le présent paragraphe ne s'applique pas aux travaux d'aqueduc et d'égout.

La Commission municipale a été saisie d'une demande d'enquête dans le dossier suivant :

— Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
-et-
Ville de Mont-Joli

8.8 Enquêtes à l'égard de regroupements municipaux

Les articles 93, 94 et 95 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (1988, chapitre 19) se lisent comme suit :

93. La Commission municipale du Québec doit, à la demande du ministre, tenir une audience publique sur la demande de regroupement.

94. Le plus tôt possible après la tenue de l'audience, la Commission transmet un rapport au ministre. Celui-ci transmet une copie certifiée conforme de ce rapport à chacune des municipalités demanderesses.

95. Le ministre peut ordonner la consultation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités demanderesses.

Il peut n'ordonner la consultation que de celles de l'une de ces municipalités...

La Commission municipale du Québec a reçu, au cours du présent exercice financier, deux demandes pour la tenue d'une audience publique à l'égard du regroupement des municipalités suivantes :

— Ville de Saint-Romuald -et- ville de Saint-Jean-Chrysostome

— Ville de Chandler -et- municipalité de Saint-François-de-Pabos

La Commission a fait rapport au ministre des Affaires municipales du Québec d'une telle audience à l'égard d'une des demandes reçues au cours du présent exercice financier, soit :

— Ville de Saint-Romuald -et- ville de Saint-Jean-Chrysostome

8.9 Enquêtes en vertu de l'article 469 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 623 du Code municipal

Les articles 468 et 469 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), ainsi que les articles 622 et 623 du Code municipal se lisent comme suit :

Lorsque des corporations sont en désaccord sur l'application de l'entente signée entre elles, l'une d'elles peut demander au ministre des Affaires municipales de désigner un conciliateur pour les aider à trouver un accord.

Avis de cette demande doit être donné à l'autre partie et à la régie intermunicipale, s'il y a lieu.

Sur réception de la demande, le ministre désigne un conciliateur. Celui-ci doit remettre au ministre un rapport de sa conciliation dans le délai imparti par le ministre.

Lorsque le conciliateur n'a pu amener les corporations à un accord, la Commission municipale du Québec peut, à la demande d'une d'entre elles, dont avis est donné à l'autre partie et à la régie intermunicipale, s'il y a lieu, rendre la décision qu'elle estime juste, après avoir entendu les corporations intéressées et la régie et avoir pris connaissance du rapport du conciliateur que lui remet le ministre. L'article 950 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) s'applique à la décision de la Commission.

La Commission municipale a reçu, au cours du présent exercice, deux demandes touchant les municipalités et régie suivantes :

— Village de Chénéville -et- municipalités de Lac-Simon et de Vinoy

— Paroisse de Saint-Jean-Baptiste -et- Régie intermunicipale de la Vallée-du-Richelieu

La Commission municipale a reçu un désistement pour le dossier suivant :

— Paroisse de Saint-Jean-Baptiste -et- Régie intermunicipale de la Vallée-de-Richelieu

8.10 Enquêtes en vertu des articles 64.1 à 64.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

Les articles 64.1 à 64.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement se lisent comme suit :

64.1 Est assujetti aux articles 64.2 à 64.11 :

1° L'exploitant d'un lieu d'élimination des déchets visé par un règlement adopté en vertu du paragraphe e[1]. du premier alinéa de l'article 70 ou, en l'absence d'un tel règlement, l'exploitant d'un lieu d'élimination des déchets situé dans un territoire visé par un règlement adopté en vertu du paragraphe e du premier alinéa de l'article 70 ;

2° Le titulaire d'un permis spécial visé à l'article 67.

64.2 L'exploitant d'un lieu d'élimination des déchets peut exiger pour ses services soit les prix indiqués dans le tarif publié conformément à l'article 64.3 et en vigueur, soit ceux fixés par la Commission municipale du Québec.

64.3 Au moins 45 jours avant la date de son entrée en vigueur, l'exploitant publie son tarif ou toute modification de celui-ci dans un quotidien diffusé dans le territoire qu'il dessert ou, à défaut de quotidien diffusé dans ce territoire, dans un quotidien diffusé dans le territoire le plus rapproché.

L'exploitant publie en même temps un avis indiquant la date prévue pour l'entrée en vigueur du tarif ou de toute modification de celui-ci et mentionnant le recours prévu à l'article 64.4.

64.4 La Commission peut, sur demande de toute personne ou municipalité, modifier tout ou partie des prix publiés par l'exploitant. Elle peut également enquêter sur toute question relative à cette demande.

À cette fin, la Commission possède les mêmes pouvoirs et jouit des mêmes immunités que ce qui est prévu à la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., chapitre C-35).

La Commission a été saisie des requêtes suivantes :

— Ville de Berthierville et als -et- Service sanitaire R.S. inc.

— Ville de Mirabel et als -et- Services sanitaires Robert Richer ltée

— Ville de Saint-Hyacinthe et als -et- Les enfouissements de St-Valérien inc.

— Municipalité régionale de comté de Beaupré -et- Services sanitaires Leclerc ltée

— Municipalité de Val-Morin et als -et- Services sanitaires Robert Richer ltée

La Commission municipale a fixé les taux provisoires et les taux définitifs à l'égard de l'exploitant suivant :

— Service sanitaire R.S. inc.

La Commission municipale a fixé les taux définitifs à l'égard de l'exploitant suivant à la suite d'une demande formulée au cours de l'exercice précédent :

— Bestan inc. (E)

La Commission municipale a rejeté la requête de tarification d'un lieu exploité par la compagnie suivante :

— Services sanitaires Robert Richer ltée

La Commission municipale a reçu les désistements suivants à l'égard des demandes formulées au cours du présent exercice :

— Ville de Saint-Hyacinthe et als -et- Les enfouissements de St-Valérien inc. (1)

— Municipalité régionale de comté de Beaupré -et- Services sanitaires Leclerc ltée

8.11 Enquêtes en vertu de l'article 320 du chapitre 57 des Lois de 1987

Cet article 320 se lit comme suit :

320. Le greffier ou secrétaire-trésorier qui se rend compte de la fin du mandat d'un membre du conseil en raison de son défaut d'assister aux séances du conseil, de son inhabilité, de la nullité de son élection ou de la dépossession de sa charge en avise par écrit, le plus tôt possible, la Commission municipale du Québec.

La Commission, après enquête, constate ou non la fin du mandat. Elle transmet une copie de sa décision, en même temps, à la municipalité et au membre intéressé.

Dans le cas où elle constate que le mandat a pris fin en vertu du deuxième ou du troisième alinéa de l'article 318, la Commission joint, à la copie de sa décision, un avis reproduisant les articles 321 à 328.

La Commission municipale du Québec a reçu douze (12) demandes touchant les municipalités et personnes suivantes :

— Paroisse de Macamic -et- Normand Jolicoeur

— Paroisse de Saint-René -et- Régis Duquette

— Municipalité de Saint-Clet -et- André Roy

— Village de North Hatley -et- Brent S. Pauley

— Paroisse de Packington -et- Gérald Bergeron

— Municipalité de Saint-Gabriel -et- Réjean Gagnon

— Municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune -et- Jocelyn Pelletier

— Village de Val-Barrette -et- Fernand Côté

— Municipalité de Milan -et- André Nadeau

— Paroisse de Sainte-Agathe -et- Daniel Paré

— Municipalité d'Alembert -et- Henriet Grenier

— Municipalité de Rivière-au-Tonnerre -et- Réal Leblanc

La Commission municipale a constaté la fin des mandats dans les cas suivants :

— Ville de Waterloo -et- Barbara Verhoef-Ledoux(1)

— Village de North Hatley -et- Brent S. Pauley

— Paroisse de Macamic -et- Normand Jolicoeur

— Municipalité de Sainte-Thècle -et- Alain Groleau(1)

— Village de Saint-Noël -et- Bernard Landry(1)

— Paroisse de Packington -et- Gérald Bergeron

— Municipalité de Milan -et- André Nadeau

— Paroisse de Sainte-Agathe -et- Daniel Paré

La Commission municipale a reçu copie des démissions des personnes en cause dans les conseils des municipalités suivantes :

— Paroisse de L'Assomption -et- André Sarrazin(1)

— Paroisse de Saint-René -et- Régis Duquette

— Municipalité de Saint-Clet -et- André Roy

— Municipalité de Saint-Gabriel -et- Réjean Gagnon

— Municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune -et- Jocelyn Pelletier

— Village de Val-Barrette -et- Fernand Côté

— Municipalité d'Alembert -et- Henriet Grenier

(E) Évocation.

(1) Décision à l'effet de prendre acte du désistement qu'a produit l'exploitant.

(1) Demande reçue au cours de l'exercice financier précédent.

8.12 Enquêtes en vertu de l'article 85 du chapitre 71 des Lois de 1982

L'article 85 du chapitre 71 des lois de 1982 se lit comme suit :

85. Les territoires décrits à l'annexe I sont détachés de la cité de Côte-Saint-Luc et rattachés à la Ville de Montréal aux conditions suivantes :

1. La Ville de Montréal verse à la Cité de Côte-Saint-Luc la somme de dix millions de dollars dont une première tranche de sept millions de dollars, le 31 décembre 1982, et des versements annuels de un million de dollars, le 1er juin de chacune des années 1983 à 1985 ;

2. La Ville de Montréal s'engage à prolonger la rue Jean-Talon dans son territoire jusqu'au chemin Kildare prolongé par la cité de Côte-Saint-Luc à ses limites et à construire les tunnels ou viaducs requis pour traverser les voies du Canadien Pacifique dans ce territoire ;

3. Si les travaux mentionnés au paragraphe 2 n'ont pas débuté dans un délai de quatre ans de la date de l'annexion, la Commission municipale pourra, à la requête de la Cité de Côte-Saint-Luc, ordonner l'exécution de ces travaux et, à défaut par la Ville de Montréal de s'y conformer dans le délai fixé par la Commission, celle-ci pourra prodécer à leur exécution avec le même effet pour la Ville que si celle-ci y avait procédé elle-même.

4. À compter de l'exercice 1983, la Ville de Montréal rembourse à la Cité de Côte-Saint-Luc, dans les trente jours de la réception d'un compte, le montant des versements annuels en capital et intérêts effectués par la Cité de Côte-Saint-Luc sur les emprunts contractés pour fins d'améliorations locales en vertu de ses règlements numéros 632, 882 et 1516. La Ville de Montréal prélève, à compter de l'exercice 1983, les taxes d'améliorations locales imposées par ces règlements sur les immeubles compris dans les territoires décrits à l'annexe I avec les mêmes droits que si ces règlements avaient été préparés en vertu de sa charte ;

5. Le taux de la taxe foncière générale dans ces territoires pour les exercices 1983 à 1986 sera basé sur celui de la cité de Côte-Saint-Luc pour l'exercice 1982, incluant la partie identifiée comme taxe de la Communauté urbaine de Montréal, majoré chaque année à compter de 1983, de façon à correspondre au taux de la taxe foncière générale de la ville de Montréal en 1987.

Chaque augmentation annuelle du taux de cette taxe est calculée en soustrayant, du taux de la taxe foncière générale de la Ville de Montréal pour l'exercice en cours, le taux de la taxe foncière générale s'appliquant dans ce territoire pour l'exercice précédent et en le divisant par le facteur 5 pour l'année 1983, et en réduisant ce facteur d'une unité, chaque année, par la suite ;

6. Toute autre taxe ou surtaxe basée sur la valeur foncière n'est imposée dans ces territoires, pour les exercices 1983 à 1986, que dans la mesure où une telle taxe ou surtaxe est imposée par la Cité de Côte-Saint-Luc dans son territoire pour chacun de ces exercices.

La Commission a rejeté la demande d'émission d'une ordonnance présentée par la Cité de Côte-Saint-Luc tant que la Cour fédérale n'aura pas rendu sa décision.

8.13 Enquêtes en vertu de l'article 183 du chapitre A-19.1 des Lois du Québec.

Cet article se lit comme suit :

183. Si le ministre le requiert, la Commission doit tenir une enquête publique dans le but de s'enquérir de l'opportunité d'accorder la demande de rattachement au territoire d'une autre municipalité régionale de comté.

Le rapport de la Commission doit être rendu public dans les quinze jours de sa présentation au ministre.

1979, c.51, a.183 ; 1984, c.27, a.23.

La Commission municipale a reçu, au cours de présent exercice, une demande pour la tenue d'une enquête dans le but de s'enquérir de l'opportunité d'accorder à la municipalité de Saint-Thomas la demande de rattachement du territoire de celle-ci à la municipalité régionale de comté de Labelle.

La Commission municipale a transmis son rapport au ministre, au cours du présent exercice.

Imprime sur papier
contenant 50 % de fibres recyclees
dont 5 % desencrees

ISBN 2-551-14680-1

9 782551 146802

Imprime au Québec (Canada)

Commission municipale
du Québec